

Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.

I) REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mes deux co-directeurs M. Jean Ruegg et M. Florent Joerin, qui se sont montrés disponibles et intéressés, et qui, tout au long du travail, m'ont prodigué des conseils que je qualifierais d'avisés ; ainsi que Mme Muriel Sanchez Solorzano, qui a accepté d'expertiser ce travail.

Je remercie également les neuf personnes qui m'ont donné un peu de leur temps pour un entretien. Leurs apports ont été centraux dans ce travail, et j'espère avoir su les mettre en valeur. Je remercie aussi le comité de préparation de la Rencontre Suisse de la Participation, qui m'a ouvert ses portes pour que je puisse découvrir le milieu de la participation de l'intérieur. J'adresse par ailleurs une pensée reconnaissante à toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger ou collaborer dans le cadre de la Rencontre Suisse de la Participation.

Un grand merci également à Marie-Pierre et Véronique, qui se sont proposé-es pour relire ce travail et me donner un retour. Ma reconnaissance va également à toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger autour de mon travail, permettant de mettre en perspective mes réflexions ; ainsi qu'à toutes les personnes qui m'ont offert un soutien ou de la distraction lorsqu'il le fallait.

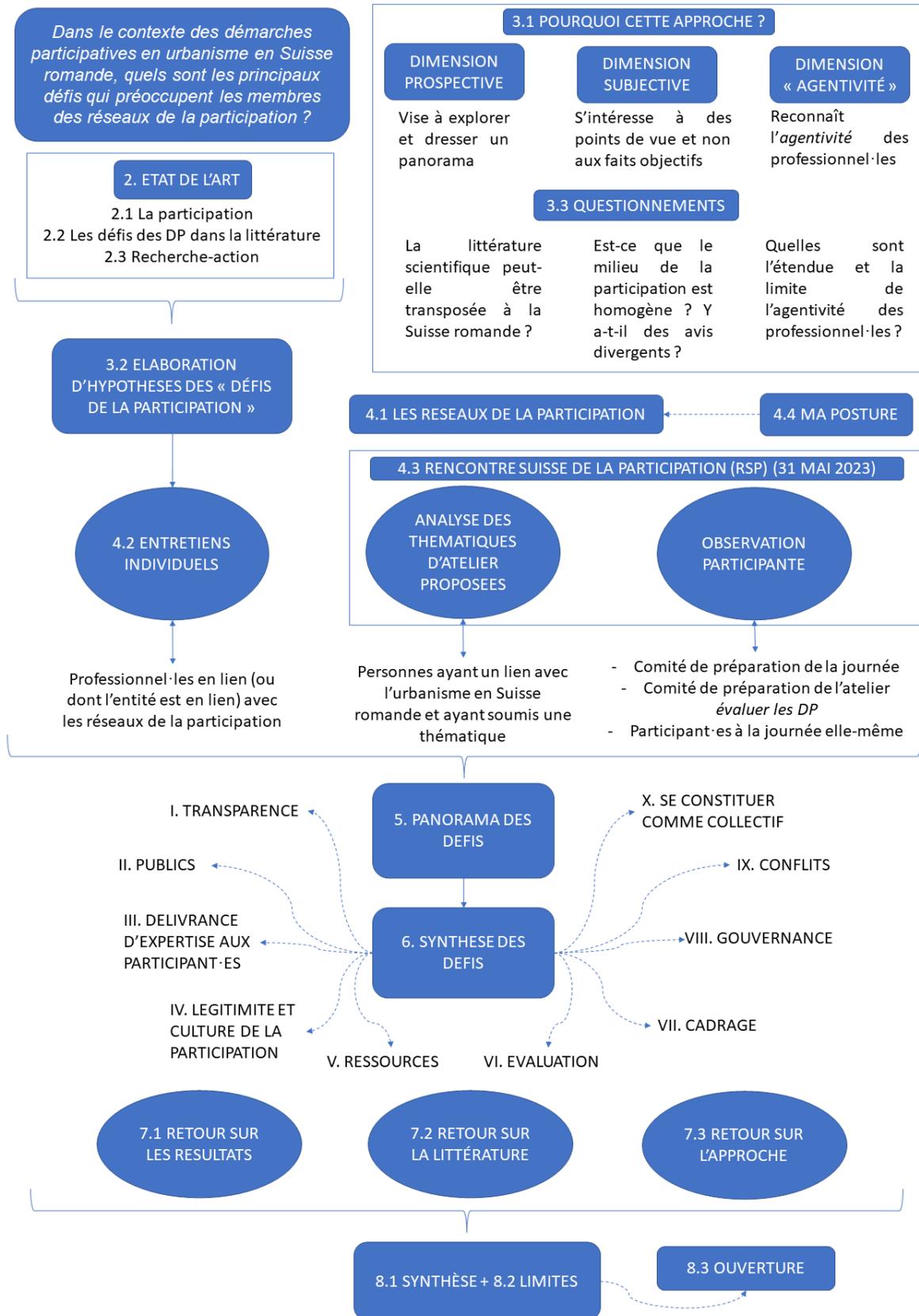
II) RÉSUMÉ DU TRAVAIL / ABSTRACT / ZUSAMMENFASSUNG

Ce travail propose un panorama des défis liés aux démarches participatives (DP) en urbanisme, selon les professionnel·les du domaine en Suisse romande. Les thématiques suivantes ressortent particulièrement : transparence, diversité et représentativité du public, place de l'expertise, légitimité et culture de la participation, ressources, évaluation des DP, cadrage préalable des marges de manœuvre du public, enjeux de gouvernance, place du conflit, constitution du milieu de la participation.

This paper provides an overview of the challenges associated with participatory processes (PP) in urban planning, as seen by professionals in this sector in French-speaking Switzerland. The following themes seem particularly important: transparency, diversity and representativeness of the public, position of expertise, legitimacy and culture of participation, resources, evaluation of PPs, prior framing of the public's room for manoeuvre, governance issues, conflict, and constitution of the participation sector.

Diese Arbeit bietet einen Überblick über die Herausforderungen im Bereich partizipativen Prozesse (PP) in der Stadtplanung, aus der Perspektive von Fachleuten in der Westschweiz. Folgende Themen wurden besonders hervorgehoben: Transparenz, Vielfalt und Repräsentativität der Teilnehmerinnen, Stelle von Expertenwissen, Legitimität und Kultur der Partizipation, Ressourcen, Evaluierung von PPs, vorherige Festlegung des Handlungsspielraums der Teilnehmerinnen, Governance-Fragen, Stelle von Konflikten, Entstehung eines Partizipationsmilieus.

III) VUE D'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE



IV) TABLE DES MATIÈRES

I)	REMERCIEMENTS	2
II)	RÉSUMÉ DU TRAVAIL / ABSTRACT / ZUSAMMENFASSUNG	3
III)	VUE D'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE	4
IV)	TABLE DES MATIÈRES	5
V)	TABLE DES FIGURES.....	7
VI)	LISTE DES ACRONYMES RÉCURRENTS.....	8
1)	INTRODUCTION	9
2)	ÉTAT DE L'ART.....	12
2.1)	Qu'est-ce que la participation ?	12
2.1.1)	Les facettes multiples de la participation.....	12
2.1.2)	Concepts-clef.....	13
2.1.3)	Différentes traditions dans la littérature, différents contextes	14
2.1.4)	Professionnalisation de la participation	15
2.2)	Les défis des DP dans la littérature	15
2.2.1)	Émergence de la participation en urbanisme	16
2.2.2)	Le rôle de médiateur·trice, et au-delà	17
2.2.3)	Enjeux d'expertises.....	18
2.2.4)	Formation aux DP.....	18
2.2.5)	Outils et outils numériques.....	19
2.2.6)	Les publics des DP	20
2.2.7)	Conflit et consensus	20
2.2.8)	Portée démocratique et pouvoir	22
2.3)	Le tournant participatif dans la recherche (recherche-action)	23
3)	PROBLÉMATIQUE	25
3.1)	Justification de l'approche retenue	25
3.1.1)	Dimension prospective	25
3.1.2)	Dimension subjective.....	25
3.1.3)	Dimension « <i>agentivité</i> »	25
3.2)	Question de recherche principale et hypothèses	28
3.3)	Autres questionnements	30
3.3.1)	Questionnement à propos des résultats.....	30
3.3.2)	Questionnement à propos de la littérature	31
3.3.3)	Questionnement à propos de l'approche retenue	32
4)	TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE	33
4.1)	Les réseaux de la participation en Suisse romande (et leurs membres)	33
4.2)	Entretiens : prises de position autour de la littérature.....	34
4.3)	Analyse et observation participante : Rencontre suisse de la participation ...	37
4.4)	Ma posture vis-à-vis de cette recherche.....	38
5)	PANORAMA DES DÉFIS.....	40
5.1)	Formation à la participation	40
5.2)	Outils et facilitation.....	41
5.2.1)	Outils et techniques	41
5.2.2)	Animation, facilitation.....	42

5.2.3)	Outils numériques.....	43
5.3)	Promoteur-trices et concepteur-trices de projet.....	44
5.3.1)	Intérêts des promoteur-trices	44
5.3.2)	Transparence des concepteur-trices de projets	45
5.4)	Publics	46
5.5)	Expertises.....	48
5.5.1)	Avant et au début de la DP : Savoirs techniques préalables des participant-es .	49
5.5.2)	Pendant la DP : expert-e et facilitateur-trice ?	50
5.5.3)	Après la DP : filtrer les apports citoyens	50
5.6)	Légitimité et ressources	53
5.6.1)	Légitimité de la participation	53
5.6.2)	Ressources financières (et temporelles).....	54
5.7)	Évaluation des DP.....	55
5.8)	DP et politique(s).....	57
5.8.1)	Portée démocratique des DP : cadrage et marges de manœuvre.....	57
5.8.2)	« Démarches-alibi » et volonté des élu-es	58
5.8.3)	Les participant-es, entre expertise d'usage et citoyen-nés	60
5.8.4)	Enjeux de gouvernance	61
5.9)	Débat et délibération.....	62
5.9.1)	Conflit et confrontation.....	62
5.9.2)	Compromis ou consensus ?	63
5.9.3)	Sensibilisation et éducation pour une culture sociétale participative	64
5.10)	Le milieu de la participation	65
5.10.1)	Articuler recherche et pratique	65
5.10.2)	Urbanisme versus autres domaines de la participation	66
5.10.3)	Trouver un langage commun	67
5.10.4)	Apports de Suisse alémanique	67
6)	SYNTHÈSE DES DÉFIS.....	69
7)	DISCUSSION	74
7.1)	Retour sur les résultats	74
7.1.1)	Les participant-es : usager-ères versus citoyen-nés	74
7.1.2)	Urbaniste qui pratique la participation versus spécialiste de la participation	76
7.2)	Retour sur la littérature et la méthodologie	77
7.3)	Retour sur l'approche retenue pour ce travail	80
7.3.1)	Les limites à l'agentivité.....	80
7.3.2)	Agentivités différenciées.....	81
8)	CONCLUSION	83
8.1)	Synthèse générale	83
8.2)	Limites du travail.....	83
8.3)	Ouverture - De la difficulté à faire participer	84
9)	BIBLIOGRAPHIE	87
10)	ANNEXES	93
	Annexe I : Formulaire de consentement des entretiens individuels.....	93
	Annexe II : Feuille de route des entretiens individuels	98
	Annexe III : Programme de la RSP.....	100
	Annexe IV : Liste des ateliers de la RSP	101

V) TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Typologies de classification de la participation dans la littérature	12
Figure 2 : Profils des personnes interviewées	36
Figure 3 : Calendrier de la rencontre suisse pour la participation	37
Figure 4 : Discussion de groupe pour faire émerger des questionnements lors de l'atelier sur l'évaluation de la RSP (photo de F. Isenmann, 2023)	56
Figure 5 : Exercice du « Democracy fitness », outil testé lors de la RSP (Photo de F. Isenmann, 2023)	65
Figure 6 : Synthèse des résultats.....	73

VI) LISTE DES ACRONYMES RÉCURRENTS

3DD	Nom du réseau du Canton de Genève dédié à la concertation
DP	Démarche participative (<i>et non démocratie participative !</i>)
FSP ou Faîtière	Faîtière suisse de la participation
RSP	Rencontre suisse de la participation (événement de la faîtière qui a eu lieu le 31 mai 2023)
REROPA	Réseau romand de la participation

1) INTRODUCTION

Si, au début du 20^{ème} siècle, on considérait que les projets urbains pouvaient être pilotés uniquement par des expert-es, il semble que la participation des citoyen·nes est aujourd'hui devenue incontournable. En Suisse romande aussi, les démarches participatives (DP) fleurissent. Certain·es semblent considérer les DP comme le complément nécessaire (voire salvateur) de nos systèmes de démocratie représentative (et semi-directe) et de leurs angles morts, à l'heure où les faibles taux de participation aux élections et aux votations sont devenus la norme. A l'inverse, d'autres se montrent sceptiques, opposé·es, voire désillusioné·es. En tous les cas, il semble exister une certaine méconnaissance du milieu de la participation – et j'en veux pour preuve les regards interrogateurs que je reçois lorsque j'explique à mon entourage que « je fais mon mémoire sur la participation citoyenne en urbanisme ». La participation citoyenne n'est pourtant pas si récente que cela ; en revanche, sa professionnalisation l'est déjà plus, comme l'ont documenté Mazeaud & Nonjon (2015) pour le cas français, qui se sont intéressé aux *professionnel·les (ou spécialistes) de la participation*, c'est-à-dire les « *acteurs dont l'activité professionnelle consiste à organiser, animer et évaluer la participation* » (Mazeaud & Nonjon, 2015, 136). En Suisse romande aussi, nous verrons que le milieu de la participation est en plein essor, bien que le métier de professionnel·le de la participation ne soit pas un titre officiellement reconnu, ni défini. Les membres des différents réseaux de la participation seront au cœur de ce travail, qu'elles ou ils soient spécialistes de la participation ou de l'urbanisme en premier lieu. Les domaines où l'on pratique des DP sont variés : urbanisme, éducation, santé, environnement, etc. Je me concentrerai ici uniquement sur les professionnel·les actif·ves (totalement ou en partie) dans les questions territoriales, et plus particulièrement dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, thème qui comporte déjà en soi de nombreux enjeux, comme le soulève la littérature scientifique : place de l'expertise citoyenne face aux expertises techniques, formation des praticien·nes aux DP, méthodes et outils des DP, gestion du conflit, diversité et représentativité des publics touchés par les démarches, et enfin portée démocratique et risque d'instrumentalisation des DP. Si les défis semblent nombreux, il n'en demeure pas moins que cette littérature scientifique émane majoritairement de contextes qui ne disposent pas des outils de démocratie semi-directe comme nous en bénéficions en Suisse. On peut donc légitimement se demander dans quelle mesure les défis liés aux pratiques de participation en urbanisme documentés à l'étranger sont transposables au cas suisse romand. Comme nous le verrons, la création assez récente des différents réseaux de la participation en Suisse témoigne d'un milieu professionnel en constitution et en plein essor, qui tente d'unir ses forces pour faire face aux différents défis rencontrés dans les DP. Ce travail va ainsi tenter de répondre à la question suivante : *dans le*

contexte des démarches participatives en urbanisme en Suisse romande, quels sont les principaux défis qui préoccupent les membres des réseaux de la participation ?

L'approche retenue pour ce travail (développée plus amplement dans la partie 3.1) peut être synthétisée en trois dimensions. Premièrement, ce travail se veut *prospectif*, c'est-à-dire qu'il se veut dresser un panorama relativement vaste des différents enjeux. Il est vrai que cela ne permet pas d'aborder de façon approfondie toutes les thématiques. Mais une telle approche m'a tout de même paru pertinente au vu du besoin de tester la littérature scientifique internationale dans le contexte suisse romand, d'une part, et pour recenser les différents enjeux que rencontre un milieu professionnel en pleine ébullition, d'autre part. Dans cette optique, ce travail se veut également *subjectif*, dans le sens où les différents enjeux liés aux DP seront abordés selon le point de vue des professionnel·les en lien avec les réseaux de la participation (d'où le concept de *défi* plutôt que d'*enjeu*). Mais plus que cela, je pense qu'il est important de reconnaître que les professionnel·les possèdent une certaine *agentivité* pour trouver des solutions aux défis rencontrés, ainsi qu'une certaine *autoréflexivité* qui leur permet d'adapter ou d'améliorer leurs pratiques (d'où le concept de *défi* plutôt que de *problème*). Partir des préoccupations sur le terrain m'a donc paru être un moyen de donner un sens à ce travail, dans la mesure où il pourrait servir de base de réflexion aux professionnel·les des milieux de la participation et de l'urbanisme.

Le travail se structure comme suit.

L'état de l'art (chapitre 2) va d'abord permettre de passer en revue la littérature scientifique pour définir un cadre clair sur la participation et les démarches participatives (2.1), avant de passer en revue les défis des DP liés ou non à l'urbanisme (2.2). La participation dans la recherche sera également brièvement évoquée (2.3).

La problématique (chapitre 3) présentera d'abord une justification de l'approche retenue (3.1). Dans un deuxième temps, elle offrira un résumé de la littérature sous la forme d'une liste d'affirmations. Celles-ci constitueront les hypothèses de ce que pourraient être les défis qui préoccupent les professionnel·les (3.2). Enfin, divers questionnements préliminaires liés aux résultats, à la littérature et à l'approche retenue seront explicités (3.3).

Le chapitre 4 présentera le terrain d'étude, à savoir les réseaux de la participation en Suisse romande et les acteur·trices qui constituent ces réseaux (4.1), puis les différentes méthodes – à savoir des entretiens individuels (4.2), de l'analyse de données et de l'observation participante (4.3) – et sera brièvement conclu par une réflexion sur ma posture vis-à-vis de cette recherche (4.4).

Les résultats (chapitre 5) consisteront en un panorama des différents défis des DP du point de vue des professionnel·les qui pratiquent la participation, autant dans les pratiques professionnelles individuelles que pour le milieu de la participation en tant que collectif (5.1 à 5.10). Puis, une synthèse sous forme de tableau (chapitre 6) résumera quels défis sont les plus importants, les critères que j'ai définis comme importants, et différentes pistes de solutions.

Le chapitre 7 mettra en discussion d'abord les résultats (7.1), puis la littérature (7.2), et enfin l'approche retenue pour ce travail (7.3).

Le chapitre 8 conclura en synthétisant les apports du travail (8.1) puis ses limites (8.2), et proposera enfin une réflexion d'ouverture (8.3).

2) ÉTAT DE L'ART

2.1) QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION ?

Cette partie commence par explorer les facettes multiples de la participation, définit ensuite quelques notions de base liées à la participation et aux DP, puis présente les différents courants présents dans la littérature, avant de conclure sur le phénomène de la professionnalisation de la participation.

2.1.1) LES FACETTES MULTIPLES DE LA PARTICIPATION

Qu'est-ce que la participation ? Que regroupe-t-elle, et comment la définir ? La littérature a soulevé divers critères de classification ou de distinction pour différencier plusieurs formes de participation. Le tableau ci-dessous en résume les principales. Dès lors, il est important de garder en tête que le terme de *participation* est souvent utilisé comme terme parapluie qui regroupe une grande variété de pratiques – ce qui contribue d'autant plus à sa popularité auprès d'acteur-trices aux intérêts très divers (Cornwall, 2008; White, 1996).

Auteur-trices	Critère de classification	Degrés de l'échelle ou distinction
Arnstein (1969)	Qui a le pouvoir ?	Citizen control – Delegated power – Partnership – Placation – Consultation – Informing – Therapy – Manipulation
Blondiaux in Politika (2017)	Qui initie la participation ?	Participation <i>sauvage</i> (ascendante) vs. Participation <i>d'élevage</i> (descendante)
Pretty (1995)	Qui initie la participation, et avec quelle intention ?	Self-mobilization – Interactive participation – Functional participation – Participation for material incentives – Participation by consultation – Passive participation – Manipulative participation
White (1996)	Que représente la participation pour les acteurs et quelle est la finalité de la participation ?	Transformative Representative Instrumental Nominal
Cornwall (2008)	Comment s'articule la participation dans la pratique ?	Chaque processus est à juger dans son contexte et en ses termes ; un même processus pourrait être jugé novateur ou rétrograde selon son contexte.

Figure 1 : Typologies de classification de la participation dans la littérature

2.1.2) CONCEPTS-CLEF

Ainsi, selon la définition choisie, des pratiques très contrastées pourraient être définies comme de la participation : autant une séance d'information organisée pour des citoyen·nes par l'autorité qu'un mouvement de contestation pourraient en faire partie. Dans ce contexte, il est d'autant plus important de bien définir les termes utilisés. Ainsi, le terme de *participation* peut être utilisé au sens large, et regroupera toute pratique ; peu importe si elle se réalise dans ou au-dehors des murs des institutions, si elle est initiée par les autorités (*descendante*, ou *top-down*) ou par une partie – ou la totalité – de la population (*ascendante*, ou *bottom-up*). Dans son acception la plus large, le concept de participation peut même faire référence à la participation aux élections, ou aux votations, initiatives et référendum (dans le contexte suisse), voire à la société et à une certaine forme de vie collective. Il est bon de garder ces différentes dimensions à l'esprit, même si elles ne seront que partiellement explorées dans ce travail. Le concept de *démarche participative (DP)*, sur lequel va se concentrer ce travail, n'est pas utilisé dans une acception aussi large, et se réfère plutôt à un dispositif visant l'implication d'un ensemble de personnes (citoyen·nes, habitant·es, usager·ères, groupes d'intérêt, parties prenantes au projet etc.) dans le processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre d'un projet, d'une recherche ou d'une politique publique.¹ Dans le contexte qui nous intéresse, celui de l'urbanisme, les DP liées à des projets d'aménagement ou à des planifications stratégiques sont généralement portées par des collectivités publiques, ou éventuellement par des acteur·trices privé·es dans certaines configurations. Les DP impliquent par ailleurs souvent d'autres acteur·trices (spécialistes de la participation, urbanistes, expert·es, concepteur·trices, etc.), comme nous le verrons plus loin.

Enfin, il est pertinent ici de définir la notion de *démocratie participative*, qui interroge la capacité de la participation à servir de levier démocratique en termes d'implication citoyenne dans la décision politique (Leresche, 2022). Sous ce prisme, certain·es auteur·trices (notamment français·es) vont émettre une analyse critique : ils et elles postulent que la notion de participation serait une version dépolitisée de celle de démocratie participative (Gourgues, 2018). La participation serait une manière pour l'Etat de garder en main un certain contrôle et un certain pouvoir, alors que, à l'opposé, la démocratie participative viserait des idéaux démocratiques plus ambitieux. Il est également intéressant de noter le contraste avec la notion de *démocratie délibérative*, qui met plutôt l'accent sur la « *promotion d'un débat public*

¹ Je reprends ici à peu près la définition que nous avons retenue dans le cadre de la mise sur pied d'un atelier sur l'évaluation des DP, cf. partie 5.7.

contradictoire et éclairé » (Leresche, 2022), s'intéressant ainsi plus aux conditions dans lesquelles un tel débat peut – ou ne peut pas – avoir lieu (Habermas, 1981; Listerborn, 2007; Snyder, 1995).

2.1.3) DIFFÉRENTES TRADITIONS DANS LA LITTÉRATURE, DIFFÉRENTS CONTEXTES

A ce stade, il peut être intéressant de faire un pas en arrière pour s'intéresser aux différentes traditions de la littérature sur la participation. En premier lieu, il convient d'évoquer la littérature issue des études du développement, dans lesquelles la participation des populations locales est devenue incontournable : « *Hardly a project, it seems, is now without some 'participatory' elements* » (White, 1996, 6). Cette citation est tirée d'une publication encore très citée aujourd'hui, publication qui dénonce une forme de dépolitisation de la participation. Bien que ces enjeux soient des plus intéressants, et que la littérature dans des contextes de pays des Suds aient des éléments utiles à amener au débat (notamment la notion d'*empowerment*), cette littérature ne sera pas au centre de ce travail, qui se concentrera plutôt sur le contexte des pays du Nord, relativement plus proche du contexte helvétique. Restent alors deux traditions que j'ai déjà évoquées plus haut : le contexte français, que l'on peut rattacher à la notion de démocratie participative, et le contexte anglo-saxon, plutôt rattaché à la notion de démocratie délibérative (Leresche, 2022).

Il ne s'agit pas ici d'approfondir ce qui distingue ces deux courants (ce d'autant plus qu'ils ont tendance à s'hybrider (Leresche, 2022)), mais bien de souligner le fait que chacun est relié à un contexte et un historique qui lui sont propres. Cela implique que, lorsque l'on s'intéresse au contexte suisse romand comme c'est le cas dans ce travail, il n'est pas possible d'appliquer la littérature telle quelle. Le système politique français, en particulier, est très différent du système suisse : la dimension participative d'une démocratie ne sera pas la même selon que cette dernière soit représentative et très centralisée, ou semi-directe et fédéraliste. Blondiaux (2008) note que, si la démocratie directe soulève l'intérêt de nombreux chercheur-euses (notamment le référendum et l'initiative populaire), le débat français autour de la démocratie participative se fait essentiellement en articulation avec la démocratie représentative. Ces deux champs de recherche étant séparés, la littérature française est donc difficilement transposable de façon directe en Suisse. Ce constat est central pour un travail comme celui-ci qui souhaite s'intéresser avant tout au contexte suisse romand.

Ainsi, la participation n'est à considérer et évaluer que dans le cadre et selon les termes du contexte dans lequel elle émerge : une même DP préconisée pour un projet donné pourrait passer comme novatrice et progressiste, ou alors manipulatrice et rétrograde selon le contexte politique, social, culturel et historique dans lequel elle est envisagée (Cornwall, 2008). Les conséquences de cette tension seront approfondies plus loin dans ce travail (cf. section 3.3.2

et partie 7.2) ; pour le moment, il s'agit simplement de rappeler que les études qui n'émanent pas du système suisse ne peuvent pas toujours s'y appliquer automatiquement.

2.1.4) PROFESSIONNALISATION DE LA PARTICIPATION

Ce travail va s'intéresser en partie aux professionnel·les de la participation, aussi appelé·es spécialistes de la participation². Pour le cas suisse, le milieu professionnel de la participation sera défini de façon plus empirique plus loin dans ce travail (cf. partie 4.1). En attendant, le cas français documenté par Mazeaud & Nonjon (2015) donne quelques perspectives intéressantes. En France donc, la participation est historiquement plutôt rattachée à un milieu militant. Depuis, ce milieu a vécu des « *dynamiques de structuration et de standardisation des profils et des pratiques depuis les années 1970* » (Mazeaud & Nonjon, 2015, 148). Aujourd'hui, le milieu de la participation correspond à la définition d'un marché professionnalisé, avec une logique de demande (des citoyen·nes qui demandent à s'exprimer) et d'offre (les DP). En particulier, les professionnel·les se doivent de justifier perpétuellement leur propre légitimité, d'une part en établissant l'existence d'une demande participative, et d'autre part en se présentant comme les intermédiaires indispensables entre population et autorités. Groupe professionnel aux profils individuels variés, les professionnel·les de la participation français·es semblent en majorité se spécialiser dans la participation depuis des secteurs externes : « *bureaux d'études urbaines, [...] cabinets d'architectures ou encore [...] agences de communication* » (Mazeaud & Nonjon, 2015, 151). Dans cette « *nébuleuse participative* » (Mazeaud & Nonjon, 2015, 148), les profils militants ne semblent pas avoir disparu, mais restent en concurrence, ou se sont intégrés au milieu (Nonjon, 2005). Les professionnel·les de la participation étant souvent centraux dans les DP, certain·es auteur·trices (pas nécessairement français·es) craignent que la professionnalisation de la participation contribue à délégitimer les autres formes de participation, notamment ascendante (Cornwall, 2008; White, 1996).

2.2) LES DÉFIS DES DP DANS LA LITTÉRATURE

Après ce passage en revue de différentes notions et réflexions introductives liées à la participation et aux DP, cette partie va parcourir la littérature, afin de faire ressortir les différents défis qui peuvent être rencontrés lors des DP dans le domaine de l'urbanisme. Certaines

² Dans la suite du travail, je favoriserai plutôt le terme de *spécialiste de la participation* afin de ne pas créer de confusion avec les *professionnel·les qui pratiquent la participation*, terme qui regroupe également les urbanistes pour qui la participation ne représente qu'une petite partie des pratiques professionnelles.

thématiques seront propres à l'urbanisme, alors que d'autres engloberont les DP en général. A noter que l'article de Bacqué & Gauthier (2011) a été une base importante de cette partie pour les questions urbanistiques, et il constitue une introduction intéressante en la matière.

2.2.1) ÉMERGENCE DE LA PARTICIPATION EN URBANISME

On associe généralement la publication de « *A ladder of citizen participation* » (Arnstein, 1969) au début de la participation en urbanisme, ou pour le moins son entrée dans la recherche (Bacqué & Gauthier, 2011). Arnstein y propose une typologie des participations en fonction du degré de pouvoir accordé aux citoyen·nes, allant de la manipulation au contrôle citoyen, en passant entre autres par l'information ou le partenariat (cf. figure 1). Bacqué & Gauthier (2011) expliquent que cet article est publié en réaction au *Rational comprehensive planning*, paradigme dominant de l'aménagement du territoire dans les années 1950-60 aux États-Unis, qui prône plutôt une vision rationnelle, technocratique et apolitique de la planification, des principes à l'opposé de l'idéal de participation introduit par Arnstein. Diverses influences vont progressivement amener à dé-techniciser (et donc politiser) les pratiques urbanistiques et les rendre plus participatives dans différents pays occidentaux (Bacqué & Gauthier, 2011). Le champ des théories de l'aménagement va s'en retrouver très fragmenté (Allmendinger, 2017). Dans ce champ, il faut toutefois citer les approches collaboratives, qui vont avoir une influence majeure, et qui « *mettent en avant le dialogue pour définir les valeurs communes et penser des stratégies de négociation, de médiation et de concertation entre les acteurs* » (Bacqué & Gauthier, 2011, 48). En ce qui concerne les pratiques, la participation va s'imposer comme un incontournable, au point que des débats dans la littérature vont jusqu'à parler d'« *impératif délibératif* » (Blondiaux & Sintomer, 2009) ou même de « *tyrannie de la participation* » (Cooke & Kothari, 2001). Malgré cela, la littérature relève aussi que le projet urbain demeure en règle générale « *une boîte noire [qui] reste le plus souvent la propriété des concepteurs, l'arbitrage final relevant de la décision des responsables politiques* » (Bacqué & Gauthier, 2011, 54), l'intégration des citoyens au processus du projet relevant ainsi peu d'un véritable partage du pouvoir de décision - ce qui n'est d'ailleurs pas forcément le but avoué des DP, qui peuvent être uniquement informatives ou consultatives. Par ailleurs, l'idéal de la participation trouve aussi un écho dans le concept du *Droit à la ville* de Lefebvre (1968), qui est une réflexion politique sur le droit à ce que tout un chacun puisse accéder à l'espace urbain sans discrimination.

Ainsi, dans ce contexte où le rôle de l'urbaniste était associé à celui d'expert·e, les perceptions vont changer. L'implication de parties prenantes de plus en plus complexes va amener à remettre en question la vision de l'urbaniste comme expert·e, pour lui reconnaître plus un rôle de *médiateur·trice* :

« [Les] urbanistes doivent acquérir de nouvelles compétences et assumer un nouveau rôle. Ils agissent dans un contexte de collaboration avec une multitude d'acteurs, accomplissent des tâches complexes et diversifiées axées sur la facilitation, la négociation et la médiation tout en assumant les considérations éthiques que cela implique. Ils ont également la responsabilité d'informer les acteurs du processus et des enjeux, d'aider à structurer les débats et de s'assurer que tous les acteurs sont représentés adéquatement et équitablement. Pour ce faire, ils doivent posséder des aptitudes à la communication, faire appel à diverses formes de connaissances, avoir le souci de l'équité et de la justice sociale, et posséder des valeurs orientées vers l'intérêt général et la réflexivité » (Bacqué & Gauthier, 2011, 48-49).

2.2.2) LE RÔLE DE MÉDIATEUR·TRICE, ET AU-DELÀ

Ce rôle de médiation entre les différentes parties prenantes devient donc central, et apporte notamment une véritable plus-value dans les processus participatifs visant l'implication de la population dans les projets d'urbanisme (Vanherpe, 2020). Le rôle de médiateur·trice, souvent mis en avant, n'est cependant pas le seul rôle que tient l'urbaniste ; la littérature en reconnaît d'autres. Par exemple, dans le cadre des DP, l'urbaniste récolte et traduit des apports citoyens en lignes directrices pour compte rendu à l'autorité (Eriksson et al., 2022; Vanherpe, 2020). Ou encore, elle ou il utilise des compétences douces (empathie, écoute, animation) pour créer des conditions favorables à la délibération (Blondiaux, 2008 ; Vanherpe, 2020). De plus, l'urbaniste joue un rôle en-dehors du cadre strict des DP. En ce sens, il peut être intéressant de distinguer la médiation de la négociation, cette dernière se référant plus à la définition des modalités du projet en tant que tel (ainsi que des modalités du processus visant à élaborer le projet) avec les différent·e·s acteur·trices, dans et surtout en-dehors du cadre de ces démarches (Joerin & Bombenger, 2017). De plus, l'urbaniste en charge d'une DP peut également détenir la maîtrise d'ouvrage du projet (Bacqué & Gauthier, 2011).

Ainsi, l'articulation des DP avec les différents acteur·trices associé·es à un projet d'urbanisme semble représenter un certain nombre de défis pour les professionnel·les qui pratiquent la participation. Outre les autorités politiques et le public des démarches en tant que tels, sur lesquels je reviendrai plus loin, la littérature relève des enjeux en lien avec les concepteur·trices et les promoteur·trices des projets. Du côté des concepteur·trices, il s'agit avant tout d'enjeux liés à la transparence dans la manière selon laquelle les apports citoyens sont inclus dans le projet (Bacqué & Gauthier, 2011; Bickerstaff & Walker, 2005; Pinson, 2005). La métaphore de la *boîte noire* est souvent utilisée pour faire référence à cette phase post-DP qui échappe souvent au contrôle des acteur·trices de la participation, voire du politique (Bacqué & Gauthier, 2011; Eriksson et al., 2022). Dans le contexte suisse romand,

Joerin & Luggen (2021) ont constaté que les concepteur-trices d'espace public avaient tendance à considérer les DP non pas comme des propositions politiques, mais plutôt comme du savoir d'usage, c'est-à-dire comme des données du terrain dont il est impossible ou laborieux de disposer autrement qu'en interrogeant les usager-ères des lieux du projet. Selon cette même étude, il y a un risque que l'articulation entre DP et processus du projet ne soit pas assez poussée, en particulier lorsque les concepteur-trices du projet ne mettent pas eux ou elles-mêmes la DP sur pied. Du côté des promoteur-trices, un pan critique de la littérature postule que la manière dont les villes sont construites est influencée par les intérêts des investisseur-euses et des promoteur-trices (Robin, 2018). En particulier, le cas de *King's Cross* à Londres laisse penser que les promoteur-trices ont plus de ressources que d'autres groupes d'acteurs (en particulier les habitant-es) pour produire une expertise qui leur permet de faire mieux valoir leurs intérêts (Robin, 2018).

2.2.3) ENJEUX D'EXPERTISES

Les questions liées aux différents types d'expertises et au statut d'expert-e semblent être au cœur de l'articulation entre DP et projet urbain. Les urbanistes et les spécialistes de la participation détiennent de l'expertise non seulement sur les questions urbanistiques, mais aussi vis-à-vis des rouages du système politico-administratif (Bacqué & Gauthier, 2011; Forester, 1982). Il y a donc souvent de fortes inégalités épistémiques entre expert-es et participant-es aux DP, ce qui engendre souvent des propositions citoyennes irréalistes, ou contraires au cadre légal (Eriksson et al., 2022). Se pose alors la question suivante : dans quelle mesure est-ce que le tri préalable des apports citoyens par un-e urbaniste avant restitution à l'autorité (en fonction par exemple de critères de possibilité, de légalité ou d'opportunité) représente une ingérence technocrate dans la décision politique ? (Eriksson et al., 2022). De plus, les spécialistes de la participation et les urbanistes ne sont pas les seul-es à détenir de l'expertise : concepteur-trice, promoteur-trice, architecte et autres spécialistes (biologiste, ingénieur-e civil, juriste etc.) sont autant d'acteur-trices qui peuvent intervenir à une étape ou l'autre du projet. Dans ce contexte, la légitimité de la participation semble toujours devoir être prouvée face aux différents savoirs experts (Bacqué & Gauthier, 2011; Mazeaud & Nonjon, 2015). Enfin, il ne faut pas oublier que les participant-es aux DP détiennent également une expertise que ne détient personne d'autre, non seulement en tant qu'usager-ères, mais également en tant que militant-es ou en étant parfois déjà renseigné-es sur l'urbanisme (Nez, 2011, 2012).

2.2.4) FORMATION AUX DP

Ainsi, les spécialistes de la participation et les urbanistes disposent de toute une palette de connaissances techniques relatives à l'urbanisme. En revanche, une enquête sur les

urbanistes de Suisse romande montre que la formation à la participation, et en particulier aux techniques participatives, est très peu présente dans les cursus traditionnels de formation qui amènent à devenir urbaniste³ (Maeder et al., 2019). Voici comment deux d'entre eux le perçoivent :

« *“nous sommes tous des apprentis sorciers des démarches participatives” (collaborateur d’une administration communale, géographe). Il ne suffit pas, en effet, de savoir écouter, reformuler, restituer. Les compétences communicationnelles doivent ici se coupler à des habiletés techniques qui semblent encore faire défaut : “Les urbanistes traitent aujourd’hui les citoyens comme les colonisateurs traitaient les Africains : ils sont intéressants, mais ils sont un peu cons. Alors que je pense que c’est une véritable ressource et un bon frein dans le jeu des acteurs. Si on arrive à avoir des techniques pour créer la confiance entre technocrates, autorités et citoyens, on arrive à des résultats relativement facilement sans conflit” (un membre d’une association professionnelle, architecte) » (Maeder et al., 2019, 54-55).*

2.2.5) OUTILS ET OUTILS NUMÉRIQUES

La question de la formation est aussi liée à celle des différents outils utilisés pour les DP, à savoir l'ensemble des méthodes, techniques et instruments utilisés pour concevoir et animer les DP. S'il existe des manuels sur les outils concrets pour la participation (voir par exemple Wates (2014)), ou des tentatives de recensement de ces outils (Stelzle & Noennig, 2017), la littérature semble s'être surtout concentrée sur les apports et limites des outils *numériques*. Si ces derniers semblent indéniablement ouvrir de nouvelles possibilités, ils ne semblent pas non plus être un remède miracle face aux défis rencontrés dans les pratiques participatives, notamment en ce qui concerne leur portée démocratique (Cardon, 2013). Dans le domaine de l'urbanisme, les outils géomatiques et géographiques se sont spécialement développés ces dernières décennies, voire années. Leur utilisation avec un public large engendre également de nouveaux défis : Haklay et al. (2018) mentionnent notamment les difficultés que peuvent rencontrer des personnes plus âgées face à la technologie, ou encore le fait qu'il faille gérer le statut confidentiel de certaines données.

³ Les participant·es à l'étude de Maeder et al. sont géographes, architectes ou aménagistes de formation.

2.2.6) LES PUBLICS DES DP

Qui est présent lors des DP, et *qui* s'y exprime ? La question des *publics* des DP est loin d'être anodine. L'une des problématiques est de déterminer si les DP participent à l'*empowerment* des participant-es, ou à celui des populations habituellement marginalisées et peu investies dans les systèmes démocratiques ; ou si au contraire elles ne font que renforcer les inégalités en la matière. A titre d'exemple, Jaffar (2021) a étudié le budget participatif lausannois, et constate que :

« Les projets lauréats se déploient quasi exclusivement au sein des quartiers à revenu médian moyen et supérieur [...], ce constat s'explique [...] par la plus forte mobilisation des réseaux lors des phases de votes de la part des porteurs de projets des quartiers moyens et supérieurs » (78).

Cornwall (2008) cite certains facteurs qui peuvent amener à ce que certaines personnes soient exclues des DP : manque de temps, de confiance, déception suite à d'autres expériences, manque d'intérêt à participer. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le contexte même de la discussion va modifier les acteur.trice.s qui y seront présents : « The spaces in which [...] participatory events take place are culturally associated with groups to which they do not belong or activities with which they are unfamiliar or uncomfortable » (Cornwall, 2008, 279). En ce sens, les professionnel-les se doivent d'être attentif-ves au cadre et aux modalités de la délibération, du recrutement à la modération des débats en tant que tels. Ils et elles peuvent alors jouer un rôle d'agent inclusif grâce à leur sensibilité au contexte social de la démarche, comme le préconise Listerborn (2007) dans une étude menée dans des quartiers suédois où la population est essentiellement issue de l'immigration et où les femmes sont très peu présentes dans l'espace public. Enfin, il faut encore souligner le fait qu'être là ne signifie pas nécessairement avoir l'occasion de faire entendre sa voix (Cornwall, 2008).

2.2.7) CONFLIT ET CONSENSUS

Un autre débat est celui de la relation entre le conflit, le consensus et la participation. Les DP permettent-elles d'apaiser les conflits et de créer le consensus ? A ce sujet, Bobbio & Melé (2015) constatent que « *dans la réalité, il [est] possible d'observer toutes les combinaisons possibles de luttes et de participation avec des effets forts différents* » (28). Rien n'est donc prévisible à l'avance : « *D'un côté, les conflits peuvent nourrir la participation, lui donner du sens ; de l'autre côté, la participation peut offrir un débouché aux conflits, les renforcer ou leur suggérer des solutions* » (27). Il s'agit donc pour les professionnel-les qui pratiquent la participation de savoir gérer cette ambivalence, de ne pas tuer le débat en le cadrant excessivement, ni laisser le conflit anéantir les possibilités de dialogue. En tous les cas, et si

l'on suit les conclusions de Bobbio & Melé (2015), il est trompeur de penser que la mise sur pied d'une DP entraîne automatiquement une meilleure acceptabilité sociale d'un projet, ou qu'elle contribue au contraire automatiquement à le fragiliser (comme le penseraient parfois certain-es élu-es (Blondiaux, 2008)).

Dans le contexte suisse, Söderström et al. (2001) ont étudié deux projets urbains qui ont échoué en votation populaire à Genève, et arrivent à la conclusion qu'il n'est aujourd'hui plus possible de postuler d'avance ce qu'est le bien commun pour un projet d'urbanisme. Il s'agit au contraire de construire le bien commun en ayant une bonne lecture du territoire, en identifiant correctement les parties prenantes, en impliquant les acteur-trices pour expliciter leurs valeurs et en développant une méthode de dialogue. On distingue ici en filigrane le concept de gouvernance, ainsi que l'idée d'une gouvernabilité de plus en plus complexe, voire impossible, en raison de positions antagonistes difficiles à concilier. Selon une étude plus récente sur l'introduction des mini-publics⁴ en Suisse alémanique, ces enjeux liés aux conflits seraient des facteurs centraux pour expliquer la mise sur pied de certaines DP en Suisse :

« L'expansion de la gouvernance participative dans les municipalités suisses ne semble pas tant motivée par le désir de combler les déficits de représentation des institutions démocratiques existantes. La gouvernance participative se développe plutôt principalement dans des contextes conflictuels caractérisés par des problèmes de gouvernabilité. [...] Présente essentiellement dans les contextes caractérisés par des groupes fragmentés mais cohérents, la gouvernance participative apparaît comme un outil permettant de discerner l'opinion publique latente sur des choix politiques potentiellement conflictuels afin de créer un soutien en adaptant les politiques à ce que l'on peut anticiper comme acceptable pour les principaux groupes politiques présents dans une juridiction » (Kübler et al., 2020, 441).

Sur le plan moral, on peut également se poser la question de savoir si l'on considère l'obtention d'un consensus comme une manière de tuer la diversité d'opinions des participant-es (position *agonistique*), ou plutôt comme une avancée qui permet d'enrichir les relation sociales (position *pragmatiste*) (Bobbio & Melé, 2015). Kübler et al. (2020) notent à ce sujet que les assemblées municipales suisses semblent utiliser le « *consensus comme mode prédominant de prise de décision* » (432).

⁴ Il s'agit d'un dispositif participatif dans lequel les participant-es délibèrent en petits groupes sur un sujet donné.

2.2.8) PORTÉE DÉMOCRATIQUE ET POUVOIR

Enfin, un débat plus fondamental porte sur l'articulation entre les DP et la démocratie représentative. En ce sens, Godbout (2014)⁵ soutient que la plupart des DP étant souvent rattachées à ce qu'il nomme des structures opérationnelles (par opposition aux structures décisionnelles, habilitées à rendre une décision politique), elles ne font que renforcer la bureaucratie et la technocratie, court-circuitant ainsi le système de démocratie représentative, plutôt que de lui apporter un supplément de démocratie. Bickerstaff & Walker (2005) le formulent ainsi :

« what we are witnessing is a 'jarring' between the ideals of participatory democracy and the realities of representative democracy. Unless and until the current political enthusiasm for participation activities is matched by genuine processes of institutional reflexivity and change, centering on the structures and practices of decision-making, then the impacts in terms of reinvigorating civic society and empowering citizens will be minimal » (2140).

Il serait donc trompeur de considérer les DP comme des remèdes miracles pour pallier les travers traditionnels de la démocratie représentative. Les structures de pouvoir en place, loin de s'effacer pendant les DP, s'y intègrent et les influencent : *« However participatory a development project is designed to be, it cannot escape the limitations on this process that derive from the power relations in wider society »* (White, 1996, 13). En ce sens, il convient de rappeler que le contexte helvétique est quelque peu particulier. Le système de démocratie semi-directe offre en effet des outils qui s'articulent certainement différemment avec les pratiques participatives : votations, initiatives, référendum, mais aussi – dans le champ de l'urbanisme – la possibilité de faire opposition et recours contre les projets d'aménagement ; tous ces éléments sont autant d'outils par lesquels le public peut participer (Tanquerel, 1992). De plus, en ce qui concerne les plans, outil privilégié de l'aménagement du territoire, l'article 4 de la LAT prévoit une obligation à informer la population et à la faire *« participer de manière adéquate »* (Confédération suisse, RS 700, 3). A cela s'ajoutent les différentes spécificités cantonales. Il est ici intéressant de mentionner le cas genevois, qui prévoit à l'alinéa 1 de l'article 5A de sa Loi cantonale sur les zones de développement :

⁵ J'utilise dans ce travail la réédition du livre de Godbout, mais il est peut-être utile de préciser que sa première version est parue en 1983 aux Éditions coopératives Albert Saint-Martin (Montréal).

« Le projet de plan localisé de quartier est élaboré [...] sur la base d'un avant-projet étudié par le département, la commune ou des particuliers intéressés à développer le périmètre dans le cadre d'un processus de concertation avec ces derniers, les habitants, propriétaires et voisins du quartier ainsi que les associations et la commune concernées » (Canton de Genève, RSG L 1 35).

Ainsi, au vu des différents outils qui existent, et bien qu'ils soient essentiellement réactifs plutôt que force de proposition (Tanquerel, 1992), on peut postuler que le rapport de force entre la population et les autorités est considérablement modifié – postulat dont la véracité sera à interroger au cours de ce travail.

2.3) LE TOURNANT PARTICIPATIF DANS LA RECHERCHE (RECHERCHE-ACTION)

Nous l'avons vu, il y a de véritables enjeux autour de la participation des citoyen·nes dans toutes les sphères de la société, dont les projets d'urbanisme. Une autre de ces sphères qui tend à s'ouvrir à plus de participation est celui de la recherche. Récemment, les approches de sciences citoyennes (*citizen science*) se sont beaucoup développées. Elles mettent particulièrement l'accent sur l'aide qu'apportent les citoyen·nes à la science, typiquement (mais pas uniquement) au travers de récoltes de données, que ce soit dans des recherches initiées par des chercheur·euses ou par des citoyen·nes (Gonzalez-Laporte, 2014). Les sciences citoyennes ne doivent pas être confondues avec les approches de *recherche-action*. Ces dernières visent à allier participation, recherche et passage à l'action, en accordant un certain degré de responsabilité aux participant·es ou acteur·trices concerné·es dans la conception et la mise en œuvre de l'étude même (Gonzalez-Laporte, 2014). Ce degré de participation peut varier et est à définir dans le cadre de chaque projet de recherche. Il est utile de souligner ici qu'il existe plusieurs approches au sein même de la recherche-action (recherche-action participative RAP, recherche participative RP, recherche-action collaborative RAC, recherche intervention RI, etc.), mais je ne détaillerai pas ici les nuances entre ces différentes approches.⁶ En revanche, ces différentes dénominations ont en commun d'amener une rupture dans le paradigme scientifique conventionnel, dans lequel la ou le chercheur·euse détient l'entier de l'expertise scientifique :

« As in other qualitative and ethnographic approaches, the knowledge and experiences of the participants are recognised as valuable and they are encouraged to

⁶ Gonzalez-Laporte (2014) s'est toutefois attelé à cette tâche dans le cadre d'un rapport de recherche.

give voice to them. However, PAR [Participatory action research, RAP en français] takes this acknowledgment of participants' capacities a step further by recognising that they also have the ability to take an active role in controlling and directing the research itself » (Kesby et al., 2005, 146).

Une recherche RAP peut théoriquement être participative du début à la fin : (Kesby et al., 2005) donnent des idées pour impliquer les participant-es depuis le façonnement de la question de recherche jusqu'à la mise en œuvre des recommandations issues de la recherche, en passant par la collecte de données, l'analyse, et la rédaction etc., ainsi que des éléments plus transversaux comme la transmission de compétences. Dès lors, si les participant-es peuvent avoir différents degrés d'implication en tant que co-chercheur-euses, le ou la chercheur-euse endosse également un rôle de « *facilitateur* » (Kesby et al., 2005).

De plus, un élément clef de l'approche PAR est de reconnaître non seulement la légitimité de l'expertise des participant-es à façonner la recherche, mais également leur agentivité ⁷ :

« So the validity of a PAR project is gauged on the quality of the data generated and by the extent to which the process of research itself develops the skills, knowledge and capacities of participants to use the results themselves to tackle problems that they have identified » (Kesby et al., 2005, 147) .

Enfin, si Kesby et al. (2005) listent les différentes étapes durant lesquelles les participant-es peuvent co-façonner la recherche, leur manuel souligne également qu'il ne s'agit pas forcément de dire que seule une participation maximale des sujets d'études est optimale, mais bien plutôt qu'il s'agit de voir à quelles étapes il est pertinent de les inclure.

⁷ Je définis et m'attarde plus longuement sur la notion d'*agentivité* dans la section 3.1.3.

3) PROBLÉMATIQUE

3.1) JUSTIFICATION DE L'APPROCHE RETENUE

Comme nous l'avons vu, les DP en urbanisme présentent de nombreux enjeux. Dès lors, quel est l'intérêt de s'intéresser aux membres des réseaux de la participation ? Pourquoi pas d'autres acteur-trices, ou pourquoi pas une approche par démarche, par projet, ou par lieu ?

3.1.1) DIMENSION PROSPECTIVE

Premièrement, il est bon de souligner que ce travail a une visée *prospective*, c'est-à-dire qu'il va aborder un éventail de thématiques assez large. Cela aura peut-être l'inconvénient de ne pouvoir offrir qu'un survol de chaque défi. En revanche, cela permettra d'obtenir une vue d'ensemble des défis et besoins, et peut-être d'ouvrir des pistes de réflexion et d'action sur certains points. Cette dimension prospective me paraît particulièrement justifiée pour souligner le besoin accru de recherches en Suisse romande (cf. section 3.3.2 et partie 7.2), mais également pour contribuer à consolider un milieu professionnel en plein essor qui semble encore être en train de prendre ses marques (cf. partie 5.10).

3.1.2) DIMENSION SUBJECTIVE

Ensuite, il faut mentionner que l'angle d'approche retenu pour ce travail ne permet de n'obtenir que le point de vue des membres des réseaux de la participation, et non une vue d'ensemble des enjeux de la participation en tant que tels. C'est aussi comme cela qu'il faut comprendre le choix du mot *défi* plutôt que celui d'*enjeu* ; le terme de défi mettant plus d'emphasis sur le côté subjectif et perçu des enjeux. Sans doute qu'une autre catégorie d'acteur-trices aurait un point de vue bien différent sur ce que sont les défis de la participation, en aurait mentionné d'autres ou aurait attaché une importance différente aux différentes thématiques. Rien ne garantit non plus *a priori* que les membres des réseaux de la participation puissent être considérés comme un groupe à la perception homogène (cf. section 3.3.1 et partie 7.1). Toutefois, mon parti pris dans ce travail est de considérer cette subjectivité non pas comme une limite (bien qu'il soit important d'en reconnaître la limite), mais comme une ressource.

3.1.3) DIMENSION « AGENTIVITÉ »

Les professionnel-les (qu'elles et ils soient urbanistes ou spécialistes de la participation), sont au cœur des enjeux liés aux DP. Face à ces différents défis, la littérature montre qu'elles et ils peuvent endosser de nombreux rôles dans le cadre non seulement des DP, mais également dans le cadre plus large des processus de projets d'urbanisme. Voici ici une synthèse de ces différents rôles. A noter que certains de ces rôles sont plus liés au rôle d'urbaniste, alors que

d'autres pourraient s'appliquer à des professionnel·les pratiquant la participation dans n'importe quel domaine.⁸

- a) **Expert·e** (Bacqué & Gauthier, 2011; Forester, 1982) :
 - i) Détention et partage de l'expertise technique relative au domaine de l'urbanisme ;
 - ii) Détention et partage de la connaissance des rouages du système politico-administratif.
- b) **Médiateur·trice** : présence d'un acteur relativement neutre pour assurer l'intégrité des processus participatifs entre des parties prenantes – dont l'autorité et les citoyen·nes – aux intérêts potentiellement divergents (Vanherpe, 2020).
- c) **Maïeuticien·ne** : utilisation de compétences douces (empathie, écoute, animation) pour créer des conditions favorables à la délibération (Blondiaux, 2008 ; Vanherpe, 2020).
- d) **Synthétiseur·euse** : récolte et traduction des apports citoyens en lignes directrices pour compte rendu à l'autorité (Eriksson et al., 2022; Vanherpe, 2020).
- e) **Négociateur·trice** : négociation des modalités du projet en tant que tel avec les différents acteurs, dans et surtout en-dehors du cadre des démarches participatives (Joerin & Bombenger, 2017).
- f) **Pacificateur·trice** : apaisement des conflits pour rendre le débat plus constructif ou le canaliser (Bacqué & Gauthier, 2011; Bobbio & Melé, 2015).
- g) **Agent·e inclusif·ve** : inclusion de différents types de populations, y inclus les populations marginalisées, par idéal de justice sociale (Listerborn, 2007).
- h) **Auto-légitimateur·trice** : production d'un discours qui assure la légitimité à faire participer (Mazeaud & Nonjon, 2015) .
- i) **Militant·e** : volonté d'impliquer les citoyen·nes et de faire valoir les apports des participant·es aux démarches (Nonjon, 2005).
- j) **Concepteur·trice** : détention de la maîtrise d'ouvrage (Bacqué & Gauthier, 2011).

⁸ J'ai fait ici le choix de les regrouper, car il est parfois difficile d'attribuer certains de ces rôles à l'une ou l'autre catégorie.

- k) **(Co-)décideur-se** : participation directe et indirecte à la décision politique en triant les apports des citoyen·nes en fonction de critères de possibilité, de légalité, et d'opportunité (Eriksson et al., 2022)

Considérer les différents rôles des professionnel·les comme je l'ai fait ci-dessus permet de constater à quel point elles et ils sont au cœur des nombreux enjeux liés aux différentes critiques des DP et difficultés liées à la mise en œuvre d'un idéal démocratique. Ainsi, si mon choix se porte sur les professionnel·les qui pratiquent la participation plutôt que sur d'autres acteur·trices (politicien·nes, citoyen·nes ou participant·es aux démarches, etc.), c'est bien sûr tout d'abord parce qu'elles et ils sont au cœur de la participation dans leur quotidien professionnel, mais également parce qu'elles et ils ont la capacité de prendre du recul sur leur pratique. Schön (1984) soulignait déjà cela au travers de son concept de *reflective practitioner*, que l'on pourrait traduire par *praticien·ne réflexif·ve*, lequel met l'accent sur la capacité de ces dernier·ères à *réfléchir en action*, à savoir faire évoluer leurs pratiques en adoptant une posture autoréflexive relativement à leur propre activité. Elles et ils disposent ainsi d'une *agentivité* importante.

La notion d'agentivité, déjà utilisée ci-dessus, mérite encore d'être développée. Selon Laplante (2021), il s'agit d'une notion qui a tendance à être sous-théorisée et à être pourtant utilisée avec de multiples nuances selon les auteur·trices. À l'origine, elle a émergé dans le but d'« explorer les limites de la capacité humaine⁹ d'agir indépendamment des contraintes structurelles » (Laplante, 2021, 1). La notion fait également écho à celle de *puissance d'agir* de Spinoza (Laplante, 2021). En somme, l'agentivité désigne le pouvoir et la marge de manœuvre dont dispose un·e acteur·trice dans un système donné. Dans notre cas, il s'agit donc de la capacité des professionnel·les qui pratiquent la participation à améliorer et faire évoluer les DP. Ce sont en effet des acteur·trices privilégié·es qui non seulement voient et vivent les problèmes, mais qui sont également doté·es d'un certain pouvoir d'action (et de réflexion/reflexivité) pour y faire face. C'est en cela aussi qu'il est intéressant de parler de *défis* plutôt que de *problèmes*, le premier accentuant plus que le deuxième les possibilités de mise en action ou de recherche de solutions. Il ne s'agit cependant pas d'affirmer que l'agentivité des professionnel·les est sans limite, mais bien plutôt de postuler qu'elle est importante ; et lesdites limites à cette agentivité seront discutées dans les sections 3.3.3 et 7.3.1.

⁹ Par la suite, les débats en anthropologie se sont beaucoup élargis, portant notamment sur l'agentivité non-humaine (agentivité animale, d'une institution, d'un objet etc.) (Laplante, 2021), mais cette dimension n'est pas mobilisée dans le cadre de ce travail.

3.2) QUESTION DE RECHERCHE PRINCIPALE ET HYPOTHÈSES

Pour rappel, la question de recherche principale est la suivante : *dans le contexte des démarches participatives en urbanisme en Suisse romande, quels sont les principaux défis qui préoccupent les membres des réseaux de la participation ?*

Afin de répondre à cette question, j'ai rédigé une liste d'affirmations, qui pourraient être considérées comme des réponses potentielles à cette question, sur la base de la littérature (voir ci-dessous). Elles ont été utilisées directement pour les entretiens dont le contenu est présenté dans la suite de ce travail (cf. partie 4.2). C'est la raison pour laquelle cette liste a dû être arrêtée assez tôt. Elle ne contient donc pas toutes les références de l'état de l'art. De plus, leur format se veut assez court (dans l'optique de pouvoir toutes être parcourues durant le temps de l'entretien), au risque peut-être de caricaturer des propos parfois complexes. Enfin, l'idée est aussi de ne pas se limiter à la littérature propre à la Suisse romande (qui ne concerne que les affirmations 3 et 7), ni même à la Suisse (affirmation 9 en partie), mais bien de tester dans quelle mesure la littérature internationale (issue principalement des contextes français, suédois, anglais et anglo-saxon en général) est transposable au cas suisse.

En somme, ces affirmations sont avant tout à considérer comme des hypothèses qui servent de base de discussion aux entretiens.

Les affirmations sont regroupées ici dans le même ordre que celui de la revue de littérature. Les parties A, B et C émanent donc plutôt de la littérature issue du domaine de l'urbanisme, alors que la partie E émane d'une littérature plus généraliste (la partie D reprend quant à elle des éléments à la fois génériques et spécifiques).

A) Le rôle de médiateur·trice, et au-delà

1. Intérêts des promoteur·trices : Les promoteur·trices ont des intérêts qui sont souvent jugés comme plus importants que ceux des citoyen·nes ; le projet semble joué d'avance en leur faveur (Robin, 2018).

2. Transparence : Les concepteur·trices ont tendance à manquer de transparence dans la manière dont elles et ils prennent en compte les apports citoyens dans leur projet (Bacqué & Gauthier, 2011; Bickerstaff & Walker, 2005; Pinson, 2005).

3. Dépolitisation : Les concepteur·trices ont tendance à considérer les résultats des démarches participatives comme du savoir d'usage plutôt que comme des propositions politiques (Joerin & Luggen, 2021).

B) Enjeux d'expertise

4. Légitimité de la participation face à l'expertise : Besoin de convaincre de la légitimité de la participation dans le domaine de l'urbanisme, où elle est parfois perçue comme accessoire face aux savoirs experts (Bacqué & Gauthier, 2011; Mazeaud & Nonjon, 2015).

5. Savoirs techniques préalables : Certain-es citoyen·nes manquent parfois de connaissances techniques en urbanisme, ce qui a pour conséquence que leurs propositions sont parfois incongrues (Eriksson et al., 2022).

6. Technocratie : Lors des démarches participatives, les urbanistes travaillant dans le secteur public ont tendance à filtrer les apports citoyens avant même de soumettre les résultats de la démarche aux autorités (Eriksson et al., 2022).

C) Formation aux DP

7. Formation aux techniques participatives : Les professionnel·les de la participation¹⁰ doivent apprendre les pratiques participatives sur le tas, en particulier celles et ceux issu·es de formations en urbanisme (architecture, géographie, aménagement) (Maeder et al., 2019).

D) Outils et outils numériques

8. Numérique : L'arrivée du numérique ouvre certes de nouvelles possibilités de participation, mais sans être un remède miracle aux défis traditionnels de la participation. De plus, le numérique engendre de nouveaux défis (par exemple : certaines tranches d'âge ne sont pas à l'aise avec la technologie, ou encore la gestion du statut confidentiel de certaines données) (Cardon, 2013; Haklay et al., 2018).

E) Défis des DP en général

9. Conflit et consensus : Certain-es participant·es et/ou certaines parties prenantes ne sont pas prêt·es à faire de compromis, ce qui peut enrichir la délibération mais ne facilite pas la recherche de consensus (Blondiaux, 2007; Bobbio & Melé, 2015; Kübler et al., 2020).

10. Publics : Certains publics, comme les jeunes ou les populations défavorisées, sont plus difficiles à atteindre et/ou à faire s'exprimer pendant les délibérations (Blondiaux, 2008; Listerborn, 2007).

¹⁰ La formule de *professionnel·les qui pratiquent la participation* aurait ici été plus adéquate, mais j'ai pris le parti de garder les affirmations telles que je les ai utilisées pour les entretiens (cf. partie 4.2).

11. Volonté politique : Les élu-es manquent parfois de volonté politique pour prendre en compte les avis des citoyen·nes, ce qui donne lieu à des *démarches-alibis* qui servent avant tout des fins politiques et de communication. (Bickerstaff & Walker, 2005 ; Blondiaux, 2008).

3.3) AUTRES QUESTIONNEMENTS

En filigrane de la question de recherche principale découlent d'autres questionnements, qui méritent ici d'être explicités. Ces différentes questions seront reprises pour structurer la discussion (cf. chapitre 7).

3.3.1) QUESTIONNEMENT À PROPOS DES RÉSULTATS

Se pose d'abord la question de la délimitation du milieu professionnel de la participation en Suisse romande. *Est-ce que les membres des réseaux de la participation représentent un groupe homogène ? Et, dans le cas où il n'y a pas toujours consensus sur ce que sont les défis de la participation en urbanisme, quels sont les facteurs explicatifs des divergences ?* Il s'agira de voir, à partir des points consensuels ou divergents obtenus dans les résultats, dans quelle mesure le milieu peut être considéré comme un milieu homogène. Au vu de la littérature, j'émetts en tous cas l'hypothèse qu'il sera intéressant de prendre en compte certaines caractéristiques du profil des personnes interviewées, parce qu'elles pourraient expliquer d'éventuelles divergences d'opinions ou de points de vue. Partant de la littérature, j'ai donc été attentif à différents facteurs explicatifs, qui pourraient aider à comprendre d'éventuelles divergences.

Tout d'abord, il y a le genre et le canton de pratique, facteurs que je n'aborderai pas davantage pour les raisons suivantes :

- a) *Le genre*. Un courant de recherche féministe met en avant des enjeux de genre ; soulignant par exemple une possible marginalisation de certains individus en fonction de la sensibilité de l'urbaniste. Listerborn (2007) explore par exemple les enjeux d'inclusion de femmes issues de l'immigration en Suède. Bien qu'il serait intéressant ici de regarder si les hommes et les femmes soulèvent les mêmes enjeux, il me paraît peu opportun de le faire dans le cadre de cette recherche, où l'échantillon de personnes interviewées est trop restreint et pas assez représentatif.
- b) *Le canton où la participation est majoritairement pratiquée*. On peut supposer que les cadres légaux entraînent des différences importantes, à l'instar des obligations genevoises plutôt poussées en matière de participation (Canton de Genève, RSG L 1 35). Cela dit, et comme souligné quelques fois en entretien, chaque projet en urbanisme est tellement unique qu'il faut à chaque fois créer

une DP presque entièrement sur mesure. Le cadre légal cantonal, mais aussi communal, constitue ainsi un élément parmi d'autres, élément que presque aucun·e interviewé·e n'a abordé spontanément. Il s'agirait donc d'effectuer une analyse plus poussée des cadres légaux cantonaux et communaux pour pouvoir en apprécier l'influence. Une telle analyse dépasse largement le cadre de ce travail.

Les facteurs que j'ai explorés et sur lesquels je reviendrai dans la discussion sont donc les suivants :

- c) *La formation* (architecte, géographe, aménagiste, chargé·e de communication, etc.). L'angle d'approche de la participation et la sensibilité à certaines thématiques pourraient différer en fonction de la formation (Maeder et al., 2019).
- d) *La place de la participation dans les pratiques professionnelles*. C'est ici qu'il est peut-être utile de rappeler la distinction entre un·e urbaniste et un·e spécialiste de la participation. Alors que l'activité des deuxièmes portera presque exclusivement sur les DP, tel ne sera pas le cas des premier·ères, pour qui la participation représentera un aspect parmi d'autres de l'ensemble du processus caractérisant le projet d'urbanisme. Ainsi, on peut supposer que l'habilité à prendre en charge d'autres rôles dans le cadre des projets urbains (maîtrise d'ouvrage, expertise, etc., cf. section 3.2.2) induit également d'autres enjeux.
- e) *Le secteur de pratique* (privé vs. public, mais aussi indépendant, académique, associatif). On peut en effet relever que certaines études sont propres à un de ces contextes, comme celle de Eriksson et al. (2022) que j'ai citée à plusieurs reprises et qui se concentre sur les urbanistes municipaux suédois.

3.3.2) QUESTIONNEMENT À PROPOS DE LA LITTÉRATURE

Dans quelle mesure la littérature scientifique sur la participation peut-elle être transposée au contexte suisse romand ? J'ai souligné dans la revue de la littérature la nécessité de remettre les recherches dans leur contexte, ainsi que la difficulté à appliquer les conclusions d'une recherche dans un autre contexte. Un intérêt que je vois donc à ce travail est son ambition de confronter la littérature scientifique sur les DP, relatives ou non à l'urbanisme, au terrain suisse romand. Ce dernier, rappelons-le encore une fois, se situe dans un système politique unique, avec les outils de la démocratie semi-directe (Tanquerel, 1992). En outre, Kübler et al. (2020) suggèrent que les motivations à faire participer dans le contexte suisse alémanique semble plus porter sur des enjeux de gouvernabilité, de résolution de conflits et d'obtention de consensus. On peut dès lors postuler que les défis rencontrés par les professionnel·les suisses romand·es seront différents de ceux que pourraient rencontrer celles et ceux d'autres

pays. Sur un plan plus académique, il s'agira donc de mener une réflexion sur ce qui peut est transposé ou non de la littérature scientifique internationale au cas suisse romand.

3.3.3) QUESTIONNEMENT À PROPOS DE L'APPROCHE RETENUE

En partant d'une synthèse des différents rôles que les professionnel·les qui pratiquent la participation peuvent endosser en urbanisme, j'ai postulé que ces dernier·ères avaient une grande *agentivité* dans les DP (cf. section 3.1.3), qui leur permet de les améliorer. Mais on peut légitimement se demander *quelles sont l'étendue et la limite de cette agentivité*. Toute marge de manœuvre est conditionnée par son cadre ; il s'agira donc ici de considérer quels sont les facteurs sur lesquels les membres des réseaux de la participation n'ont pas ou moins d'emprise, et qui limitent leur capacité d'action.

4) TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE

4.1) LES RÉSEAUX DE LA PARTICIPATION EN SUISSE ROMANDE (ET LEURS MEMBRES)

Mazeaud & Nonjon (2015) définissent les professionnel·les de la participation comme les « *acteurs dont l'activité professionnelle consiste à organiser, animer et évaluer la participation* » (136). Dans le cadre de ma recherche, j'ai toutefois été confronté à des membres du réseau qui ne se considéraient pas comme professionnel·les de la participation, simplement parce que cette dernière ne représente qu'une facette relativement marginale de leur activité dans les projets d'urbanisme. J'ai donc décidé d'abandonner cette appellation, et d'utiliser à la place l'appellation *professionnel·les qui pratiquent la participation*, ou parfois également *membres des réseaux de la participation en Suisse romande*, une définition plus empirique qui regroupe les professionnel·les en lien, ou dont l'entité est en lien, avec les réseaux de la participation. A noter que je prends également en compte les personnes ou entités qui s'investissent dans les activités des réseaux alors même qu'elles n'en sont pas officiellement membres.

Il existe des réseaux à plusieurs niveaux. La *faîtière suisse de la participation* (ci-après, *faîtière*) (<https://fr.participare.org/>) en premier lieu, regroupe 43 organisations et 87 membres individuels¹¹ au niveau national, et se veut un lieu de réseautage et d'échange de pratiques, par le biais d'événements ou de groupes de travail. Créée en 2021, la faîtière est également l'instigatrice de la journée suisse de la participation (<https://reropa.ch/rencontre-tagung-2023/>), dont la tenue et la préparation constituent un terrain d'observation pour ce travail. Il y a ensuite le *Réseau Romand de la Participation (REROPA)* (<https://reropa.ch/>), constitué de 26 entités actives dans les questions territoriales, entités qui ne se retrouvent d'ailleurs pas toutes dans la faîtière. Enfin, au niveau cantonal, on peut citer le 3DD (<https://3ddge.org/html/>), lié à l'administration cantonale genevoise, avec 126 membres (majoritairement des profils individuels, mais également quelques entités).

Se cantonner à ces réseaux comporte peut-être l'inconvénient d'exclure certain·es acteur·rices (comme les promoteur·trices, qui semblent y être peu investi·es). Cependant, cette recherche compte s'intéresser non seulement à des professionnel·les au travers

¹¹ Les comptages des membres des différents réseaux ont été actualisés en date du 2 juin 2023.

d'entretiens individuels (cf. partie 4.2) mais aussi à tout le milieu dans son ensemble au travers d'observations participantes et d'analyses de données (cf. partie 4.3). Il m'a donc paru nécessaire, pour une meilleure articulation de ces deux échelles (individuelle vs collective), de définir le critère empirique clair des réseaux, et d'éviter ainsi de ne pas pouvoir mettre en lien le contenu d'un ou plusieurs entretiens avec ce que j'observerai dans les réseaux.

4.2) ENTRETIENS : PRISES DE POSITION AUTOUR DE LA LITTÉRATURE

Concrètement, la première méthode utilisée est celle des entretiens individuels, durant lesquels les affirmations inspirées de la littérature (cf. partie 3.2) sont discutées. Si les ateliers en groupe favorisent le dialogue entre participant·es, l'entretien a l'avantage de diminuer le biais de désirabilité sociale¹² qui pourraient s'installer entre professionnel·les, et de permettre d'approfondir leur propos. Le lieu de rencontre a donc pu être choisi par le ou la participant·e (5 entretiens ont eu lieu en visioconférence, 4 en présentiel).

L'idée derrière ces entretiens est de soumettre les thèses de la littérature scientifique le plus directement possible aux personnes interviewé·es. Comme il était évidemment peu envisageable de demander à ce que les articles soient lus intégralement, mon rôle a donc été celui de les synthétiser, pour récolter ensuite les réactions de mes interlocuteur·trices. J'ai donc été le moins cadrant possible durant ces entretiens, en me limitant à des demandes de précision ainsi qu'à quelques relances, qui permettent de donner un minimum de naturel et de fluidité à la conversation.

Un risque lié à cette méthode est celui de soumettre des affirmations trop simplifiées qui peuvent difficilement rendre toute la complexité des débats suscités par la littérature. Ce risque est toutefois réduit par le fait que, même si certaines affirmations discutées prennent parfois un parti pris fort qui ne reflète pas toutes les nuances des débats, elles ont le mérite de faire réagir et de lancer la discussion. Dès lors, il s'agit plus d'éléments qui permettent de lancer et de cadrer le débat, sans avoir la prétention d'être exhaustifs sur les sujets qu'elles abordent.

Les entretiens se sont déroulés selon le schéma suivant :

- J'explique ma démarche générale ;
- Un formulaire de consentement est signé (cf. annexe I) ;

¹² En psychologie sociale, on parle de *biais de désirabilité sociale* pour désigner le fait qu'un individu modifie ses propos pour se présenter sous un meilleur jour auprès de son interlocuteur·trice, de façon consciente ou non.

- La personne se présente (et notamment, explique comment elle en est arrivée à pratiquer la participation, et dans quels domaines elle la pratique) ;
- Les affirmations sont parcourues (dans un ordre légèrement différent de celui exposé dans la partie 3.2, cf. annexe II), et la personne est invitée à se positionner en fonction de son expérience et de ses idées (les affirmations avaient été envoyées en avance, l'interlocuteur·trice y avait parfois déjà réfléchi avant l'entretien) ;
- La ou le participant·e doit dire s'il manque, à son avis, des éléments importants à la liste ;
- La personne est invitée à sélectionner 1 à 3 points principaux parmi tout ce qui a été discuté, et qui représentent pour elle les plus grands défis des DP en urbanisme.

Le nombre de personnes interviewées a été de 9. Elles ont été sélectionnées pour assurer une certaine diversité par rapport à différents critères (cf. figure 2) (à propos des critères, voir la section 3.3.1). Plus concrètement, j'ai identifié ces personnes par différents moyens : certain·es étaient dans l'organisation de la Rencontre suisse de la participation (cf. partie 4.3), deux contacts m'ont été donnés par des connaissances, une personne était présente à une journée professionnelle organisée pour mon cursus d'études, une personne a donné une intervention dans le cadre d'un cours que j'ai suivi, et une personne organisait une DP à laquelle j'ai participé dans le cadre de mon engagement en politique. Le consentement à être cité nommément a été explicitement demandé au début de l'entretien. Une personne a souhaité que l'entretien soit utilisé de façon anonyme. De plus, les citations des entretiens ont été soumises après les entretiens aux personnes interviewées, qui ont eu alors la possibilité de modifier leurs dires, ou de demander à ce que certains soient utilisés de façon anonyme. Enfin, les entretiens ont été enregistrés, toujours avec le consentement de la personne concernée.

N°	Nom	Genre (préssumé)	Secteur	Formation	Place des DP dans les pratiques professionnelles	Région de pratique principale
1	Florent Joerin	H	Académique	Ingénierie	Chercheur et professionnel de la participation	Suisse romande
2	Hélène Monod	F	Indépendante	Communication	Professionnelle de la participation	VD
3	Anonyme	F	Public	Sciences politiques	Professionnelle de la participation	<i>(Information non fournie pour préserver l'anonymat)</i>
4	Anne Veuthey	F	Privé	Géographie	Urbaniste pratiquant la participation dans le contexte de ses mandats	GE, VD, VS
5	Dimitri Margot	H	Privé	Géographie	Urbaniste pratiquant la participation dans le contexte de ses mandats	VD
6	Aude Boni	F	Associatif	Géographie sociologie	Professionnelle de la participation	NE, Suisse romande
7	Julien Ineichen	H	Indépendant	Architecture	Professionnel de la participation	VD, VS, GE
8	Julie Dubey	F	Public	Géographie	Urbaniste pratiquant la participation dans le contexte de ses mandats	Lausanne
9	Philipp Schweizer	H	Privé	Géographie (lettres)	Professionnel de la participation	Suisse-romande (sauf JU), BE

Figure 2 : Profils des personnes interviewées

4.3) ANALYSE ET OBSERVATION PARTICIPANTE : RENCONTRE SUISSE DE LA PARTICIPATION

Le 31 mai 2023 a eu lieu la Rencontre suisse de la participation (RSP) (<https://reropa.ch/rencontre-tagung-2023/>, consulté le 10 avril 2023). Cette rencontre visait à faire se réunir une petite centaine de personnes intéressées aux questions de participation. La figure 3 montre le calendrier disponible sur le site Internet. Dans l'annexe III de ce travail se trouve le programme de la RSP en tant que telle, et dans l'annexe IV la description des dix ateliers qui y ont été organisés.



Figure 3 : Calendrier de la rencontre suisse de la participation

On constate qu'il s'agit d'un processus plus large qui s'est étendu bien au-delà de la seule rencontre du 31 mai. On peut notamment mentionner l'appel à thématiques, destiné à recueillir des propositions d'atelier ; ainsi que la phase finale de consolidation, qui met en avant une volonté de créer une plateforme participative (un *wiki*) destinée à pouvoir utiliser les discussions de la journée au-delà de la RSP. En passant, il est important de noter que cette rencontre touchait non seulement aux questions urbanistiques et territoriales, mais également à d'autres domaines (environnement, santé, recherche, travail social etc.).

J'ai utilisé deux méthodes différentes pour mettre en valeur cette rencontre dans mon travail. D'une part, lors de l'appel à thématique pour organiser les ateliers à la mi-février, différentes thématiques ont été soumises par des professionnel·les qui pratiquent la participation dans différents domaines, et j'ai intégré ces propositions de thématiques dans les résultats. D'autre part, je me suis associé au comité de préparation de la rencontre pour faire de l'observation participante – ou devrais-je dire de la participation observante ? – des rencontres du comité,

des rencontres du comité chargé de la mise sur pied de l'atelier « évaluer les DP », et de la journée elle-même.

Pour ce qui est de l'analyse des propositions soumises lors de l'appel à thématiques : il y a eu 34 thématiques soumises, qui concernaient différents domaines. De ces 34 soumissions, j'ai décidé de ne retenir que celles qui ont été soumises par des acteur-trices au moins partiellement actif-ves dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en Suisse romande. Ont donc été laissées de côté 7 propositions provenant de Suisse allemande, 5 propositions qui provenaient du travail social, 1 proposition dont l'activité des soumissionnaires n'avaient aucun lien avec l'urbanisme, et la proposition que j'avais moi-même soumise en lien avec ce mémoire¹³. Restent donc 20 thématiques qui ont pu être intégrées au panorama des défis (cf. partie 5). Une demande d'autorisation a par ailleurs été envoyée à chacun-e des soumissionnaires le 28 mars 2023 afin que je puisse intégrer leur proposition dans ce mémoire.

L'observation participante de la journée en tant que telle, ainsi que des séances de préparation du comité, ont permis d'amener des éléments complémentaires aux entretiens. Elle m'a permis d'identifier des défis de la participation plus transversaux, par exemple liés aux acteur-trices présent-es ou absent-es au sein de la faîtière. De plus, j'ai pu participer à deux ateliers, dont un que j'ai co-organisé, ce qui m'a permis de récolter des éléments complémentaires en lien avec les enjeux d'expertise et avec les enjeux liés à l'évaluation des DP.

4.4) MA POSTURE VIS-À-VIS DE CETTE RECHERCHE

Avant de passer aux résultats, il me paraît encore important d'explicitier ma posture dans cette recherche. Bien sûr, je suis avant tout un étudiant-chercheur. Ce travail a d'ailleurs été l'occasion de beaucoup me questionner sur le sens d'une recherche, mais aussi sur ce qu'elle peut (et ne peut pas) apporter aux différents acteur-trices du terrain. De plus, et dans un souci de transparence, il me paraît important de déclarer que j'ai aussi orienté mon sujet vers un terrain qui – en plus de m'intéresser et d'être pertinent pour un mémoire de Master – est aussi un domaine qui pourrait potentiellement m'intéresser professionnellement. Bien que mon but premier ne soit pas de rencontrer des employeur-euses potentiel-les, il se trouve que c'est tout

¹³ Ma proposition d'atelier consistait en une présentation sur les entretiens individuels que j'ai effectués dans le cadre de ce mémoire. Finalement, je me suis joint à la préparation d'un atelier sur l'évaluation des DP, thème que je connaissais moins et que je trouvais donc pertinent d'approfondir.

de même un bénéfice que je retire de ce travail. Enfin, il se trouve qu'une des personnes avec qui je me suis entretenu était un contact que j'ai eu par le biais de mon engagement au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, dans le cadre de DP. Il a ainsi fallu clarifier le fait que je n'allais pas utiliser ce que la personne allait me dire contre son travail pour la Commune du Mont-sur-Lausanne. En somme, les différentes casquettes que je pouvais porter (Conseiller communal, étudiant, chercheur, chercheur d'emploi) ont suscité en moi des réflexions en termes d'éthique. J'espère avoir pu les gérer correctement, en prenant les mesures nécessaires lorsqu'il le fallait.

5) PANORAMA DES DÉFIS

5.1) FORMATION À LA PARTICIPATION

Dans les entretiens, j'ai demandé aux personnes interrogé-es de se positionner sur une affirmation ayant trait à la formation à la participation dans les filières d'urbanisme.¹⁴ Comme formulé dans l'affirmation, la plupart des interviewé-es ont déclaré avoir dû se former sur le tas pour apprendre les pratiques participatives. Plusieurs d'entre elles et eux ont cependant mis en avant des formations qu'elles et ils avaient suivi en cours d'emploi, ou même mis sur pied elles et eux-mêmes (liste non-exhaustive) :

- Cours sur l'urbanisme participatif dans le Master en développement territorial à l'Université de Genève ;
- CAS « Projets urbains et pouvoir d'agir » à la HETS de Genève (16 crédits ECTS) ;
- Formation du SANU « Réussir un processus participatif - Règles de base, bonnes pratiques et boîte à outil pour le terrain » (2 jours).

Ces formations sont cependant assez récentes et il semble que l'intégration de la participation aux formations est un chantier en cours. Parallèlement, les interviewé-es ont presque tous-tes mentionné la nécessité de se confronter à la pratique pour apprendre, comme le formule ici Florent Joerin : « *Cette forme d'apprentissage par l'expérience essai-erreur va rester, de toute façon, on ne va pas pouvoir prendre les gens dans des cours, et s'attendre à ce qu'à la fin des cours ils savent faire. Il faut expérimenter, puis apprendre des expériences* » (entretien n° 1) ; avant d'enchaîner sur le rôle des réseaux de la participation – élément également cité par d'autre interviewé-es :

« Mais il y a beaucoup à gagner à apprendre des expériences des uns et des autres, et pas seulement des nôtres. Ça c'est un vrai défi, parce que pour apprendre des expériences des uns et des autres, il faut justement être transparent sur ce qui a bien marché, mal marché, vous voyez... ça vous place dans une attitude d'auto-

¹⁴ Affirmation n° 7 : Formation aux techniques participatives : Les professionnel-les de la participation doivent apprendre les pratiques participatives sur le tas, en particulier celles et ceux issu-es de formations en urbanisme (architecture, géographie, aménagement) (Maeder et al., 2019).

apprentissage qui est pour l'instant pas très facile à instaurer dans le réseau »
(entretien n° 1).

Cette forme d'apprentissage par essai-erreur apparaît donc indispensable, d'autant plus que certain-es professionnel·les mettent en avant la nécessité de se réinventer pour chaque DP en fonction des acteur·trices et des enjeux du projet. De l'avis de certain-es, il s'agit donc avant tout de veiller à ce que les formations puissent sensibiliser aux enjeux de la participation. Pour ce qui est des méthodologies et techniques de modération, les avis semblent diverger quant à la nécessité de les inclure ou non dans les formations. Par ailleurs, Julien Ineichen (entretien n° 7) a mis en avant l'outil de l'atelier d'architecture, un dispositif pédagogique singulier et rarement utilisé dans le cadre de l'enseignement supérieur. J'ai trouvé intéressant le fait qu'il mette en avant ce format de cours, qui permet dans une certaine mesure de simuler un mandat, offrant ainsi aux étudiant·es l'opportunité de se confronter à un cas réel tout en ayant la possibilité de faire des erreurs avec des conséquences moins graves. Si les ateliers d'architecture ne se concentrent en revanche pas particulièrement sur les questions participatives, des ateliers spécifiques à ces questions pourraient aussi être mis sur pied. Les interviewé·es qui ont quant à elles et eux une formation de géographe ont souligné que la formation, de façon générale, servait surtout à avoir une vue d'ensemble de plein d'enjeux différents et à jouer avec différentes dimensions ; le reste du métier étant à apprendre par la suite, participation incluse.

5.2) OUTILS ET FACILITATION

Je vais ici aborder des aspects très concrets des DP, à savoir les dispositifs et outils concrets, et la question de la facilitation des ateliers.

5.2.1) OUTILS ET TECHNIQUES

Comme me l'a fait remarquer Florent Joerin en entretien (n° 1), la littérature semble mettre peu d'attention sur les techniques, méthodologies et dispositifs concrets de DP, en tous cas la littérature en lien avec des projets d'urbanisme.¹⁵ De ce que j'ai pu observer, la question des outils a également peu été abordée comme thématique en tant que telle dans les différents ateliers de la rencontre suisse de la participation (RSP), hormis la question des outils numériques (cf. section 5.2.3). Toutefois, certain-es animateur·trices d'atelier semblent avoir

¹⁵ Il existe cependant une littérature plus importante sur les outils numériques, ainsi que sur quelques autres formats de plus grande ampleur (mini-publics, assemblées citoyennes).

saisi l'occasion de cette journée pour tester de nouvelles méthodologies de participation. Comme me l'ont partagé des intervenant·es, il s'agissait d'un cadre idéal pour tester de nouveaux formats, étant un cadre où les enjeux sont nettement moindres que dans celui de leurs mandats, où il est plus risqué de tester des formats novateurs. Par ailleurs, lors de l'appel à thématique, une proposition a concerné l'utilisation du jeu comme outil de concertation. Cette proposition n'a pas pu être retenue pour former un atelier, car elle était trop éloignée du reste des propositions. De l'avis de deux participant·es aux entretiens, l'enjeu de la réussite d'une démarche ne se situe pas tellement dans la méthodologie de l'animation, mais plutôt dans d'autres questions (comme le cadrage, cf. section 5.8.1, ou les questions de gouvernance, cf. section 5.8.4). Cela explique peut-être pourquoi cette catégorie de thématiques semble être moins au centre des préoccupations des membres des réseaux de la participation.

5.2.2) ANIMATION, FACILITATION

Lors des entretiens, j'ai ressenti dans les dires de plusieurs interviewé·es que la facilitation d'un atelier, partie centrale d'une DP, était un moment crucial, mais aussi un moment où l'animateur·trice est particulièrement exposé·e. Il peut parfois y avoir des éléments inattendus sur lesquels il faut savoir rebondir avec tact et agilité, tout en gardant le contrôle du déroulement et du timing de l'atelier. Lors d'un atelier de la RSP portant sur les expertises (cf. partie 5.5), les divers « cauchemars du ou de la facilitateur·trice » ont été présentés, parmi lesquels figuraient : les participant·es ne sont pas venu·es ou partent ; ou encore : certain·es participant·es souhaitent absolument discuter de problématiques qui sortent du cadre du problème. J'ai eu l'occasion lors des entretiens d'avoir plusieurs illustrations concrètes de ces deux cas de figure. Hélène Monod me confiait ainsi : « *Ce n'est pas un métier simple, vraiment, c'est un métier où on est très exposé ; quand on anime, c'est des fois humainement difficile [...], on est exposé [...]. Il y a une espèce de distance à prendre* » (entretien n° 2).

La posture d'animateur·rice soulève en outre des questions éthiques. Il s'avère en effet que la personne en charge de l'animation peut être soit un mandataire externe, soit une personne qui revêt également d'autres rôles dans le projet (expert·e, concepteur·rice, etc. ; voir section 3.1.3). Dans le premier cas, se pose la question de la compétence sur le plan technique et de la bonne connaissance des enjeux du terrain, alors que dans le deuxième cas, on peut se demander dans quelle mesure il n'est pas problématique que l'animateur·trice ne soit pas impartial·e, en raison de ses autres implications dans le projet. Je reviendrai sur ces questions de double casquette plus loin (cf. sections 5.3.2, 5.5.2 et 7.1.2), mais je souligne encore ici que, lors de l'animation de l'atelier sur l'évaluation, j'ai eu l'occasion de réfléchir aussi sur ces enjeux de façon plus pratique, étant donné que nous (les organisateur·trices de l'atelier) avons pris le parti d'être à la fois animateur·trices et participant·es à l'atelier. Dans ce cas précis, il

ne m'a toutefois pas semblé que cela pouvait représenter un conflit d'intérêt. Cela permettait plutôt de ne pas nous mettre dans une position surplombante, offrant ainsi un échange qui pouvait se dérouler sur un plan plus horizontal. Une personne est toutefois restée en charge de la maîtrise du déroulement, du timing et de donner les instructions, afin de garder un fil rouge clair.

5.2.3) OUTILS NUMÉRIQUES

Lors des entretiens, j'ai abordé le thème des outils numériques au travers d'une affirmation.¹⁶ L'ensemble des interviewé-es a été d'accord pour dire que les outils numériques quels qu'ils soient présentent certes de nombreux apports, mais également certaines limites qui leur font penser que leur utilisation est toujours à articuler avec des activités en présentiel. Du côté des apports, les points suivants ont été mentionnés : le numérique permet d'atteindre des nouveaux publics qui ne participent pas habituellement (cf. section 5.4), il permet de mettre sur pied une démarche de plus grande ampleur¹⁷, il facilite l'organisation et la modération lors de DP avec un grand nombre de participant-es, il renforce l'aspect collaboratif, il améliore la transparence (par exemple par le biais de la rediffusion en direct des résultats d'un sondage), il offre plus facilement la possibilité de proposer des consultations ou sondages (anonymes ou non), et enfin il offre une flexibilité plus grande pour les personnes qui préféreraient suivre le processus depuis leur domicile. En outre, les réseaux sociaux ont également été mentionnés comme un outil clef pour la communication et la promotion des DP. Du côté des limites du numérique, plusieurs personnes ont parlé de la perte de la qualité du lien social et d'une certaine froideur induites par les visioconférences (utilisées surtout lors de la période de la Covid-19). Ainsi, aux yeux de la totalité des interviewé-es, la qualité des échanges en présentiel ne pourra pas être égalée par le numérique, qui ne peut offrir qu'une « *accumulation de points de vue individuels* » (anonyme, en entretien) et non une véritable délibération. Par ailleurs, comme suggéré dans l'affirmation, l'inclusion des participant-es plus âgé-es (entre autres) peut effectivement s'avérer problématique. Pour ce qui est de la question de la confidentialité des données, la question ne paraît pas préoccuper outre mesure les

¹⁶ Affirmation n° 8 : Numérique : L'arrivée du numérique ouvre certes de nouvelles possibilités de participation, mais sans être un remède miracle aux défis traditionnels de la participation. De plus, le numérique engendre de nouveaux défis (par exemple : certaines tranches d'âge ne sont pas à l'aise avec la technologie, ou encore la gestion du statut confidentiel de certaines données) (Cardon, 2013; Haklay et al., 2018).

¹⁷ Hélène Monod citait ici en entretien (n° 2) l'exemple de la DP qui a eu lieu à Yverdon, lors de laquelle ont été récoltés les avis des citoyen-nes sur les espaces publics à l'échelle de toute la ville.

interviewé-es. Enfin, lors de la RSP, un atelier a abordé ces questions sous l'angle de l'apport des *civic-techs* (« Participation hybride : cycles numériques et présentiels »).

5.3) PROMOTEUR·TRICES ET CONCEPTEUR·TRICES DE PROJET

Dans les entretiens, j'ai présenté des affirmations liées aux promoteur-trices et aux concepteur-trices de projet, deux types d'acteurs clefs dans les projets d'urbanisme.

5.3.1) INTÉRÊTS DES PROMOTEUR·TRICES

Pour ce qui est des promoteur-trices, toutes les personnes interrogées ont affirmé que l'affirmation¹⁸ était un peu simpliste ; certain-es allant même jusqu'à dire qu'elle était caricaturale, voire complètement fausse. S'il est vrai que l'intérêt des promoteur-trices constitue un filtre incontournable dans beaucoup de mandats, l'importance qui lui est donnée semble être très variable d'un projet à un autre. Elle dépend en particulier de deux facteurs. D'une part, les projets dans lesquels les collectivités détiennent une grande partie ou l'intégralité des terrains limitent l'influence des promoteur-trices, pour autant que l'autorité concernée ait la volonté de défendre ses opinions et sa vision préalablement définies (ce qui semble aussi dépendre de la couleur politique de l'exécutif, selon deux interviewé-es). En ce sens, une politique foncière pro-active des collectivités semble être un outil permettant de reconfigurer les rapports de force. D'autre part, les planifications directrices ou stratégiques semblent être nettement moins sujettes à des interférences d'intérêts externes, en tous cas dans le cadre strict d'une DP qui leur serait liée. À l'inverse, lors de démarches concrètes de projet (liées à des plans d'affectation), les promoteur-trices ont une influence plus grande. Ils et elles sont souvent présent-es durant l'entièreté de la démarche de projet, et pas uniquement lors de la DP, lors de laquelle ils et elles sont par ailleurs souvent absent-es. De plus, les mécanismes d'opposition et de recours ont souvent été mis en avant lors des entretiens. Et plusieurs personnes ont mentionné qu'au cours de ces dernières années certains échecs ont fait prendre conscience aux promoteur-trices de l'importance de prendre au sérieux les DP, comme l'exprime ici Julien Ineichen :

« Les promoteurs ont identifié qu'au-delà d'affiches en papier glacé, le fait d'engager des ressources financières pour faire des démarches participatives peut permettre d'aider à rallier une majorité. Par ailleurs, certains ont bien conscience qu'il

¹⁸ Affirmation n° 1 : Intérêts des promoteur-trices : Les promoteur-trices ont des intérêts qui sont souvent jugés comme plus importants que ceux des citoyen-nés ; le projet semble joué d'avance en leur faveur (Robin, 2018).

est nécessaire d'identifier certaines marges de manœuvre sur lesquelles doivent porter ces démarches [...], sinon ils savent qu'ils vont se prendre les pieds dans le tapis » (entretien n° 7).

Ainsi, au vu notamment des possibilités légales de recours, la thématique de l'intérêt des promoteur·trices n'est pas ressortie comme étant un défi qui préoccupe particulièrement les interviewé·es, mais plutôt comme un paramètre à prendre en compte, une contrainte qui n'est finalement pas de leur ressort. La thématique n'a d'ailleurs à ma connaissance pas été abordée lors de la journée suisse de la participation.

5.3.2) TRANSPARENCE DES CONCEPTEUR·TRICES DE PROJETS

Pour ce qui est des concepteur·trices¹⁹, l'enjeu de la transparence dans la manière d'intégrer les apports citoyens dans le projet est apparue comme une thématique assez importante dans beaucoup d'entretiens. La transparence en général est même considérée par Hélène Monod comme « *la condition sine qua non pour qu'un projet réussisse et que la confiance se crée* » (entretien n° 2). Ainsi, plusieurs interviewé·es mettent en avant la nécessité incontournable de prévoir un retour aux citoyen·nes sur ce qui a pu ou non être pris en compte, et de présenter la pesée des intérêts qui a eu lieu et qui justifie pourquoi certains éléments n'ont pas pu être intégrés au projet. Il a été également mentionné plusieurs fois que c'est un élément qui demande un temps et des moyens financiers qui pouvaient parfois faire défaut dans certains projets. Julie Dubey, urbaniste à la Ville de Lausanne, identifie également d'autres facteurs qui peuvent interférer :

« Dans des temps de projet où il y a des accélérations dues à certains enjeux politiques ou techniques, on va peut-être parfois zapper un peu ce temps. Et là il peut y avoir des impairs qui sont commis. On va avoir tendance à peut-être oublier de justement revenir vers la population en disant voilà ce que vous avez dit, voilà le temps que vous avez investi, voilà ce qu'on en a fait » (entretien n° 8).

Les enjeux ne sont toutefois pas les mêmes pour les urbanistes qui doivent intégrer un volet de participation dans leur projet que pour les professionnel·les qui reçoivent des mandats uniquement pour la mise sur pied d'une DP. Une des personnes interviewées, qui est un·e urbaniste pratiquant la participation, reconnaît que, bien que ses rapports visant à intégrer les

¹⁹ Affirmation n° 2 : Transparence : Les concepteur·trices ont tendance à manquer de transparence dans la manière dont ils prennent en compte les apports citoyens dans leur projet (Bacqué & Gauthier, 2011; Bickerstaff & Walker, 2005; Pinson, 2005).

apports citoyens dans le projet soient *transparentes* (à savoir qu'ils ne cachent rien), ils n'en demeurent pas moins *orientés* en faveur du projet. Ils restent ainsi un outil de communication qui servent aussi à défendre la qualité du projet, selon cette même personne. Par ailleurs, porter à la fois la casquette de mandataire de la DP et celle de concepteur-trices de projet permet aussi de mieux connaître le terrain dans lequel on a effectué le diagnostic, et d'organiser une DP en ayant une bonne connaissance des enjeux du projet. À ce sujet, certain-es professionnel-les de la participation se montrent très critiques, en affirmant qu'un-e mandataire externe est absolument indispensable, comme l'exprime ici Philipp Schweizer :

« Le fait qu'un bureau d'urbanisme [...] [fasse] une prestation intégrée où on fait à la fois la conception et la démarche participative risque fortement de biaiser les résultats : en tant que concepteur, vous avez un avis d'expert ; et si votre avis vient en confrontation avec l'avis exprimé dans une démarche, vous allez faire implicitement un arbitrage entre votre avis et celui exprimé par les participants ; vous avez un conflit de loyauté entre votre casquette de meneur et garant de la DP, et votre casquette de concepteur. Or, l'arbitrage doit être effectué de manière explicite » (entretien n° 9).

Par ailleurs, certain-es interviewé-es ont également mentionné que la transparence pouvait susciter beaucoup de méfiance chez certain-es concepteur-trices, où la participation peut être perçue comme une boîte de Pandore qui, une fois ouverte, impliquera de devoir accepter tout ce que la population demande. Apporter de la transparence à la démarche demande alors d'accompagner les concepteur-trices, qui peuvent parfois se trouver dans des situations ou des positions délicates. De façon générale, le manque de transparence apparaît donc non pas comme de la mauvaise volonté, mais plutôt comme une conséquence de la méconnaissance des concepteur-trices au sujet des DP, ou alors une conséquence de l'endossement de plusieurs rôles par une même personne, ou encore une conséquence de l'absence d'une gouvernance claire dont les structures exigeraient directement une certaine transparence.

5.4) PUBLICS

La thématique des publics a été une thématique importante lors de mes entretiens, ainsi que lors de la RSP. Lorsque je parle de *publics*, je fais référence à ce qui a été abordé dans la section 2.2.6 de l'état de l'art, à savoir les questionnements suivants : Qui participe ? Quelle est la diversité et la représentativité des participant-es aux DP ? Comment atteindre celles et ceux qui ne participent pas spontanément ? Lors des entretiens, la totalité des interviewé-es

semblait être d'accord avec l'affirmation sur le sujet²⁰ et beaucoup paraissent y attacher de l'importance en en faisant mention comme un « *défi permanent de la participation* » (entretien n° 1), « *une des grandes thématiques du moment* » (entretien n° 2), ou encore « *gros sujet récurrent du monde de la participation* » (entretien n° 9), etc.. Lors de l'appel à thématiques en vue de la RSP, de nombreuses propositions faisaient également référence à ces questions, comme objet central ou comme un élément parmi d'autres. Le 31 mai, deux ateliers en français ont donc été consacrés à ces questions (sur les huit ateliers en français ou en bilingue français/allemand), l'un consistant en un échange sur les défis et bonnes pratiques à adopter en termes de publics, et l'autre portant plus spécifiquement sur :

« *La qualité du lien aux absents, en interrogeant notamment le lien entre les acteurs publics porteurs de démarches participatives et les acteurs du territoire dont les missions ou l'action les amènent à être plus proches de ces publics (maisons de quartiers, associations, services publics...)* » (REROPA, 2023) (cf. aussi annexe IV).

La thématique semble en tous cas nécessiter une attention constante de la part des professionnel·les : « *Notre boulot c'est d'essayer à chaque fois de tester, expérimenter, et garder cette exigence de la diversité des publics comme une exigence clef. Mais sincèrement, on n'y arrive pas. Mais ça fait partie de nos préoccupations* » (anonyme, en entretien). Le public qui participe aux DP semble souvent être le même : voisins, propriétaires, personnes âgées, membres d'association. Il s'agit souvent de personnes à l'aise pour s'exprimer en public, qui ont plus de temps libre ou un intérêt direct dans le projet. Face aux catégories de personnes toujours absentes (jeunes et enfants, non-francophones, populations marginalisées), les professionnel·les qui pratiquent la participation semblent être pro-actif·ves et essaient sans cesse de chercher des solutions créatives. Julie Dubey (entretien n° 8) citait l'exemple, dans le cadre du concours d'idée portant sur l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel, de la participation de classes d'école avec l'association *Ville en tête*, ou encore l'inclusion de personnes faisant face à des problèmes de dépendance en collaboration avec des travailleur·euses sociaux hors murs de l'équipe du Rel'aids. Aude Boni (entretien n° 6) évoquait également la possibilité d'insérer des personnes handicapées en passant par des associations. Hélène Monod (entretien n° 2) a également mentionné les chantiers participatifs (à l'instar de celui de la Rue des Échelettes à Lausanne, qu'elle a suivi) comme étant un mode

²⁰ Affirmation n° 10 : Publics : Certains publics, comme les jeunes ou les populations défavorisées, sont plus difficiles à atteindre et/ou à faire s'exprimer pendant les délibérations (Blondiaux, 2008; Listerborn, 2007).

de participation qui permet d'attirer d'autres publics. Les modalités d'une DP doivent en tous cas être bien choisies : lieu, horaires, format de l'atelier sont autant de facteurs qui vont influencer le type de public qui sera présent. De plus, plusieurs interviewé-es ont mentionné l'utilité de diverses prestations complémentaires, comme la présence de traducteur-trices, une garde d'enfants pour permettre aux parents de venir, ou bien même la présence d'une facilitation adaptée pour les enfants. Enfin, aux dires de plusieurs, il paraît désormais difficile de se passer d'un micro-trottoir, ou autre dispositif visant à aller interpellier directement les usager-ères des lieux concernés par un projet.

En somme, pour mobiliser un public divers et nombreux, il semble qu'il faille mettre en place d'importants dispositifs pour aller chercher les participant-es, ce qui implique avant tout des moyens financiers. Philipp Schweizer (entretien n°9) constate ainsi un « *décalage récurrent* » entre les ambitions affichées par les mandant-es en la matière et les ressources financières mises à disposition. Beaucoup dépend donc avant tout de la volonté politique : est-il nécessaire « *d'aller chercher le dernier citoyen qui se cache quelque part* » (Philipp Schweizer, entretien n°9) ? À cette question, seul-e la ou le donneur-euse d'ordre devra (et pourra) donner réponse, une réponse qui sera politique avant tout.

5.5) EXPERTISES

De façon générale, les questions liées aux différents types d'expertise semblent être des thématiques qui tiennent beaucoup à cœur des professionnel-les qui pratiquent la participation. La thématique a d'une part souvent été soulignée comme importante lors les entretiens, et avait d'autre part également sa place lors de la RSP. Plusieurs thématiques qui avaient été soumises sur ces questions ont ainsi pu être regroupées pour l'élaboration d'un atelier, que j'ai pu moi-même suivre, et qui s'intitulait « *Savoirs experts et savoirs d'usages. Comment légitimer toutes les formes de savoirs dans la participation ?* ». La majorité des personnes présentes étaient des acteur-trices académiques, mais des membres d'administrations et du secteur privé étaient également présent-es. Trois présentations (à chaque fois suivies d'une discussion) s'y sont succédées, présentations ayant les thèmes suivants : la participation citoyenne dans les plans climats, la création d'un collège citoyen de co-chercheur-euses dans le domaine de la santé, et enfin la posture et le rôle de facilitateur-trice. Je vais aborder ici les questions d'expertise en trois temps : les savoirs techniques préalables du public (avant et au début de la DP), la facilitation face aux expertises (pendant la DP), et enfin le filtrage des apports citoyens (après la DP). Concernant l'atelier, je vais m'efforcer de me concentrer sur ce qui peut concerner l'urbanisme en particulier (par exemple, les réflexions liées au système de santé ne seront pas rapportées).

5.5.1) AVANT ET AU DÉBUT DE LA DP : SAVOIRS TECHNIQUES PRÉALABLES DES PARTICIPANT·ES

En entretien, l'affirmation portant sur le manque de connaissances techniques du public²¹ a suscité beaucoup de réserve ou de réactions d'opposition. Il n'est en effet pas attendu d'un·e participant·e qu'il ou elle possède des connaissances d'urbanisme avant le début de la démarche, la responsabilité revient d'office à l'animateur·trice, aux expert·es ou autres organisateur·trices de la démarche, selon la configuration.²² Au dire de plusieurs, les apports hors sujet sont même pratiquement systématiques, d'où l'importance de poser un cadre clair au début des discussions qui précise ce qui peut ou non être discuté (cf. section 5.8.1). Ne pas utiliser de jargon trop technique est également nécessaire, ce qui demande un effort de vulgarisation et de pédagogie de la part de l'animateur·trice. Certain·es interviewé·es ont aussi souligné qu'il était important de mettre chacun dans son expertise (participant·es = expertise d'usage, technicien·nes = expertise technique), et de savoir poser les bonnes questions aux participant·es. Demander au public de se prononcer sur des questions techniques peut ainsi les mettre dans une situation inconfortable, où les résultats de la démarche seront en décalage avec les besoins du projet. Toutefois, il est à noter que certain·es interviewé·es ne semblent pas nécessairement affectionner cette notion d'expertise d'usage, soulignant le fait qu'elle devrait être évitée parce qu'elle réduit les citoyen·nes à des usager·ères (je développe ce débat plus amplement dans les sections 5.8.3 et 7.1.1).

Se pose également la question de la formation des participant·es. Au vu de la complexité des projets d'urbanisme, il n'est pas rare que le public reçoive une petite formation au début de la DP. Deux spécialistes de la participation ont souligné que c'était important, voire déterminant dans la réussite d'une démarche : sans cette étape, les résultats peuvent être biaisés par l'absence de connaissance préalable. La formation ressort même comme d'autant plus importante dans le contexte de la transition écologique, qui offre une occasion de sensibiliser les participant·es aux questions liées au climat et à la biodiversité. De plus, Anne Veuthey affirme (entretien n° 4) que des participant·es formé·es aux enjeux environnementaux vont souvent prendre des décisions plus courageuses que les autorités politiques, comme l'ont montré des exemples tirés de conventions et d'assemblées citoyennes. Toutefois, comme cela

²¹ Affirmation n° 5 : Savoirs techniques préalables : Certain·es citoyen·nes manquent parfois de connaissances techniques en urbanisme, ce qui a pour conséquence que leurs propositions sont parfois incongrues (Eriksson et al., 2022).

²² J'ai assez vite remarqué que la formulation de l'affirmation était peut-être un peu maladroite, et peut-être qu'elle simplifie ou interprète un peu trop loin les propos d'Eriksson et al. (2022). Il n'empêche qu'elle m'a tout de même permis de recueillir des propos intéressants sur le sujet.

est ressorti lors de l'atelier de la RSP, la formation des participant·es pose des questions éthiques : dans le contexte des plans climats, comment faire en sorte que les citoyen·nes ne deviennent pas, après leur formation, de simples perroquets qui répètent ce que leur ont dit les expert·es ? La thématique, par nature très technique, entraîne des inégalités épistémiques et place naturellement les expert·es dans une position dominante. Le dispositif doit donc être pensé pour minimiser ces inégalités. De plus, il s'agit de bien discerner en amont quel peut être l'apport du public dans de tels procédés, au-delà d'une simple sensibilisation ; la présentation sur le sujet soulignait en effet que, lorsqu'on donne la tâche au public d'élaborer des mesures concrètes, ces dernières se verront souvent édulcorées dans la suite du processus, générant ainsi une frustration chez les participant·es qui ont souvent une grande sensibilité sur les questions climatiques.

5.5.2) PENDANT LA DP : EXPERT·E ET FACILITATEUR·TRICE ?

Lors de la facilitation et de l'animation des discussions et des ateliers, quelle place et quel rôle donner à l'expert·e ? En particulier, est-il bon qu'il ou elle soit également responsable de la facilitation de l'atelier ? Cette question est à mettre en lien avec celle déjà abordée dans la sections 5.3.2 sur la double casquette organisateur·trice de la démarche et concepteur·trice du projet. De ce que j'ai pu observer de mes entretiens et de la RSP, il y a deux positions sur la question. D'une part, les spécialistes de la participation ont plutôt tendance à prôner une séparation stricte – que la ou le mandataire soit une personne externe et spécialisée dans les questions de participation – afin de garantir l'intégrité du processus. Dans cette configuration, il est parfois mentionné que les expert·es se doivent tout de même d'être présent·es, mais que leur rôle se limite alors à écouter attentivement et/ou exposer les enjeux techniques préalables et/ou répondre aux éventuelles questions techniques. D'autre part, les urbanistes qui organisent également des démarches participatives estiment que l'appel à un·e mandataire externe n'est pas toujours nécessaire, et que la connaissance qu'ils et elles ont acquis du terrain de leur projet leur permet de monter une démarche qui soit adaptée au contexte ; l'important étant plutôt d'être conscient d'incarner un parti pris et de rendre compte des arbitrages effectués de la façon la plus transparente possible. Si chacun·e semble donc prendre parti pour son camp, une solution hybride a également été mentionnée lors de l'atelier sur les expertises de la RSP, celle du duo de facilitation expert·e et mandataire externe, mêlant ainsi connaissance technique du projet et neutralité.

5.5.3) APRÈS LA DP : FILTRER LES APPORTS CITOYENS

Une fois le public rentré chez lui après le moment de délibération au sein d'une DP, le travail n'est de loin pas terminé pour les porteur·euses de la démarche, qui doivent décider quoi faire

et/ou comment rendre compte des apports citoyens. Lors des entretiens, une affirmation²³ portait sur le filtrage des apports citoyens (en l'occurrence, l'étude dont il était question avait étudié l'administration suédoise). Encore une fois, les spécialistes de la participation ont mis en avant les avantages que représentait le fait de faire appel à un mandataire externe. Hélène Monod (entretien n° 2) souligne en ce sens qu'il est naturel de vouloir défendre un projet dans lequel on a investi beaucoup d'énergie et que le filtrage peut être une manière d'éviter de remettre en question les aspects d'un projet qui tient à cœur à un·e concepteur·trice prestataire de DP. Selon une autre personne interviewée, l'appel à un·e mandataire externe ne signifie cependant pas automatiquement une posture neutre pour autant :

« Parfois, les spécialistes de la concertation internalisent les contraintes et ce qu'ils comprennent des attentes du maître d'ouvrage, et peuvent donc piloter une démarche de façon pas tout à fait ouverte. Parfois, à l'inverse, ils ont des positions hyper militantes et ils vont tordre aussi les apports citoyens d'une certaine manière » (anonyme, en entretien).

Dès lors, quel est l'avis des autres interviewé·es sur la question ? Florent Joerin (entretien n° 1) a souligné qu'en tant qu'acteur académique, il lui était sans doute plus facile de faire remonter certains propos auprès des autorités, sans devoir se soucier de soigner des collaborations qui lui apporteraient de futurs mandats. Julie Dubey, qui est la personne la plus directement concernée par l'affirmation en raison de son poste au sein de l'administration lausannoise, est aussi celle qui s'est montrée le plus en désaccord avec l'affirmation :

« Dans le cadre de ma pratique, on fait en sorte d'être le plus transparent possible, que ce soit pour remonter aux autorités ou faire un retour à la population. On en est à un niveau où on ne peut pas filtrer, on a un devoir d'exemplarité ; si on lance une DP, on sait que c'est pour être transparent ; on met tout à disposition sur Internet, donc c'est vraiment ouvert à tout le monde et on ne pourrait pas filtrer ça avant de le transmettre aux autorités » (entretien n° 8).

Pour Dimitri Margot (entretien n° 5), le risque de filtrage excessif reste limité : les urbanistes sont souvent conscients des enjeux de la participation et ne sont généralement pas au service

²³ Affirmation n° 6 : Technocratie : Lors des démarches participatives, les urbanistes travaillant dans le secteur public ont tendance à filtrer les apports citoyens avant même de soumettre les résultats de la démarche aux autorités (Eriksson et al., 2022).

des promoteur·trices ou de l'économie, sans compter le fait que les autorités sont souvent présentes lors des différents ateliers et des délibérations.

En tous les cas, une majorité d'interviewé·es revendiquent qu'une forme de filtrage, ou a minima de traduction, est indispensable, ne serait-ce que pour décliner les apports citoyens en des principes opérationnels sur le plan technique. Une personne interviewée m'a confié que le travail de filtrage pouvait même être nécessaire dans certains cas pour convaincre les autorités. A l'opposé, une autre personne interviewée estime que le travail de synthèse devrait toujours se faire directement avec les participant·es. Ce qui est sûr, c'est que si une pesée des intérêts doit être effectuée après les délibérations, il s'agirait dans l'idéal de le faire en toute transparence, en s'assurant de pouvoir expliquer au public ce qui a pu être pris en compte ou non, en fonction des contraintes techniques, et pourquoi (cf. sections 5.3.2). Dans les faits, il semble qu'une telle transparence ne soit pas toujours mise en œuvre face à l'expertise, en particulier lorsque cela sort du contrôle de la personne portant la DP.

Cette question du filtrage, j'ai aussi pu l'expérimenter de façon plus concrète lors d'un des comités de préparation de la RSP. Avec 34 thématiques pour 10 ateliers, la répartition des thématiques a été longuement débattue, avec deux options possibles : le tri des thématiques spécifiques, ou le regroupement de thématiques qui se ressemblaient (ce qui avait pour conséquence que des propositions passablement éloignées devaient être abordées dans le temps relativement restreint d'un seul atelier). La seconde option a été retenue afin de ne pas devoir faire de sélection sur des critères arbitraires. Néanmoins, le regroupement des thématiques ayant été effectué de manière à ce que chaque membre du comité soit responsable d'un atelier, j'ai eu l'impression que les propositions finales d'atelier mettaient particulièrement en avant les propositions des membres du comité. Mon but ici n'est pas d'émettre un jugement de valeur sur ce procédé, et encore moins de sous-entendre qu'une prise de pouvoir aurait été effectuée de façon volontaire et abusive. Je veux plutôt souligner le fait que les organisateur·trices n'étaient pas neutres dans le processus de regroupement, étant elles et eux-mêmes soumissionnaires d'une thématique. Cette double casquette a toutefois eu l'avantage de faciliter considérablement l'organisation, il aurait en effet été fastidieux de demander à des personnes externes au processus d'effectuer le regroupement. Or, je ne peux m'empêcher de transposer cette réflexion à celle de la double casquette de concepteur·trice de projet et d'animateur·trice de la démarche (cf. section 5.3.2).

5.6) LÉGITIMITÉ ET RESSOURCES

5.6.1) LÉGITIMITÉ DE LA PARTICIPATION

L'affirmation n° 4 de la liste parcourue en entretien portait sur la légitimité de la participation face au savoir expert.²⁴ Les interviewé-es ont été dans l'ensemble assez d'accord pour dire que la participation souffre encore d'un important déficit de légitimité et qu'il y a encore un important travail de pédagogie et de démonstration à fournir. A ce sujet, Julien Ineichen (entretien n° 7) affirme que « *l'usage de la participation dans l'urbanisme est loin d'être une culture acquise en Suisse romande* ». Elle se fait pour l'instant par opportunisme, lorsqu'un acteur l'identifie comme étant à son avantage, à défaut d'avoir des DP bien ancrées dans un processus démocratique. Selon Dimitri Margot, le fait que le public présent aux DP soit souvent peu représentatif de la population (en termes de nombre et de diversité) n'aide pas non plus à légitimer les DP sur le plan démocratique.

Pour ce qui est de la légitimité auprès des expert-es, plusieurs interviewé-es ont relevé une posture encore trop souvent hautaine envers la participation :

« On a encore la vision de l'urbanisme de projet, porté par un acteur, qui souvent est architecte, donc dans un acte aussi de création, de culture ; cette personne accepte assez mal la confrontation avec les citoyens et a un regard très disqualifiant envers les citoyens et ce qu'ils peuvent apporter » (anonyme, en entretien).

Il semblerait également que cela soit une question de générations. Plusieurs personnes ont en effet souligné que les choses ont tendance à changer et qu'une reconnaissance émerge progressivement, en particulier chez les technicien·nes plus jeunes. En ce sens, les professionnel·les qui pratiquent la participation semblent considérer qu'un mandat qui se passe bien est en même temps une occasion de faire prendre conscience aux donneur·euses d'ordre de la plus-value associée à la participation. Une autre preuve récente de la légitimité croissante de la participation, comme me l'a fait remarquer Julie Dubey (entretien n° 8), est l'inclusion de plus en plus fréquente de citoyen·nes dans les jurys des concours d'urbanisme. Cela a été plusieurs fois le cas dans les processus de la Ville de Lausanne depuis le concours d'idées portant sur l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Le rôle des réseaux de la participation, et notamment de la faïtière, a également été souligné par deux interviewé-es,

²⁴ Affirmation n° 4 : Légitimité de la participation face à l'expertise : Besoin de convaincre de la légitimité de la participation dans le domaine de l'urbanisme, où elle est parfois perçue comme accessoire face aux savoirs experts (Bacqué & Gauthier, 2011; Mazeaud & Nonjon, 2015).

qui considèrent qu'une des missions centrales de cette structure est justement de défendre collectivement la légitimité de la participation.

5.6.2) RESSOURCES FINANCIÈRES (ET TEMPORELLES)

La question de la légitimité semble être assez fortement liée à celle des ressources financières, qui se révèlent souvent insuffisantes par rapport à la grandeur des espoirs que les différent-es acteur-trices placent dans les DP. Philipp Schweizer déplore ainsi que « *la partie participation, c'est souvent le parent pauvre du projet urbain en termes financiers* » (entretien n° 9). Cela m'a particulièrement frappé lors de la préparation de l'atelier sur l'évaluation de la RSP. Lors de l'une des rencontres de préparation, quelqu'un a souligné le fait qu'il était rare d'investir autant de temps et de disposer d'autant de gens compétents pour organiser un seul atelier. Cela m'a fait réaliser à quel point la nécessité d'utiliser les ressources financières, temporelles et humaines de façon efficiente limite d'emblée les possibilités. C'est cependant une pression qui se fait sans doute plus ressentir dans certains contextes que dans d'autres. Lors des entretiens, il m'est souvent apparu que les interviewé-es aimeraient pouvoir mieux faire et auraient les outils pour, mais le temps et les finances à disposition agissent comme des facteurs limitants – je mentionnais déjà cela dans la partie 5.4 à propos des moyens à disposition pour atteindre des publics diversifiés. Par ailleurs, il semble qu'il existe un manque concernant les bonnes pratiques relatives à l'élaboration d'un budget :

« Vous pouvez demander aux gens : comment avez-vous défini le budget que vous allouez à la participation ? Eh bien, c'est complètement aléatoire, basé sur des pratiques précédentes. Il n'y a aucun ancrage sur ce que serait une bonne et une moins bonne pratique et combien chacune d'elles coûtent » (Julien Ineichen, entretien n° 7).

Il n'existe également pas de bonnes pratiques communément partagées en ce qui concerne la rémunération des participant-es. La question a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition de thématique pour la RSP, proposition qui demandait de discuter s'il était vraiment déontologiquement correct que la plupart des DP considèrent les participant-es comme des bénévoles. Mais dédommager le public semble être une pratique peu répandue. A ce sujet, Julien Ineichen (entretien n° 7) recommande dans ses mandats de dédommager les participant-es au moins à la hauteur d'un jeton de présence d'un-e conseiller-ère communal-e (ce qui correspond à ce que reçoit un-e élu-e au législatif lorsqu'il ou elle participe à une séance du Conseil). Cette comparaison permet de mettre encore une fois en évidence que la question des ressources financières semble fortement liée à celle de la reconnaissance dont bénéficie (ou pas) la participation comparativement aux processus de démocratie semi-directe. Ce manque de reconnaissance provient peut-être également d'une sous-estimation

de l'ampleur des DP : il semblerait en effet que le temps qu'il faut consacrer en amont et en aval d'un atelier est fréquemment sous-estimé.

Enfin, la question des budgets participatifs est une autre thématique reliée à la question des finances, et qui peut également avoir une influence sur le milieu urbain. Je n'ai pas spécialement creusé la thématique lors des entretiens, mais je mentionne au passage qu'une collectivité avait proposé de discuter de la thématique lors de la RSP.

5.7) ÉVALUATION DES DP

Lors de la RSP, plusieurs thématiques proposées par des acteur-trices de divers horizons (et pas uniquement l'urbanisme) ont pu être regroupées pour former un atelier « Évaluer les démarches participatives ». Comme il s'agit d'une question que je n'avais pas spécialement abordé dans la revue de la littérature, je me suis également joint à la préparation de cet atelier pour en apprendre davantage. Un atelier s'est par ailleurs tenu en allemand sur la même thématique.

En entretien (n° 1), Florent Joerin avait déjà soulevé que l'évaluation des DP n'était de loin pas systématique, du moins dans le cadre de projets territoriaux. Ce manque de pratique semble impliquer que tout ou presque est à définir. L'atelier de la RSP consacré à la question a donc commencé par une « phase d'émergence », qui consistait à demander aux participant-es quels étaient leurs questionnements sur l'évaluation (cf. figure 4). Les enjeux suivants ont été mentionnés (ils sont ici classés comme les a regroupés un animateur de l'atelier)²⁵ :

- Comment évaluer : selon quels critères ? Des critères quantitatifs ou qualitatifs ? Avec quels outils ? Comment évaluer l'inclusivité de la démarche et/ou que l'on a touché le bon public ? Comment mettre en évidence le pouvoir d'agir individuel et collectif ? Comment mesurer une participation effective (éthique, honnête, équitable, transparente) ?
- Moyens : comment motiver l'administration et les politiques à financer l'évaluation ? Comment promouvoir une culture de l'évaluation et faire émerger un marché et un milieu professionnel (plutôt absent en Suisse) ?

²⁵ Dans la suite de l'atelier, des recommandations ont été élaborées pour chacun de ces points. Je ne les aborde pas spécifiquement ici, mais elles sont consultables sur le wiki, qui reprend par ailleurs les résultats de tous les ateliers : <https://wikirsp.reropa.ch/docs/evaluer-les-demarches-participatives/>

- Reporting et transparence : que faire des résultats de l'évaluation ? Comment évaluer une DP sans alourdir le projet par le reporting ? Comment s'assurer que les résultats soient communiqués de façon transparente ?
- Retour d'expériences : que veut dire une bonne évaluation ? Comment apprendre et tirer des enseignements de l'échec ?
- Temporalité : comment mesurer les impacts à court, moyen et long terme ? Quelle temporalité adopter pour l'évaluation, en sachant que certains effets apparaissent à long terme ?

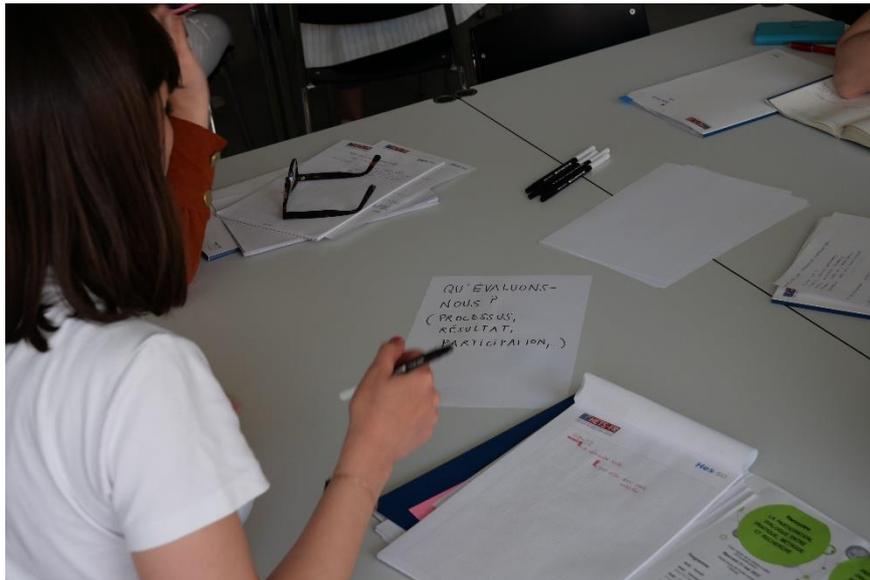


Figure 4 : Discussion de groupe pour faire émerger des questionnements lors de l'atelier sur l'évaluation de la RSP (photo de F. Isenmann, 2023)

Dans la suite de l'atelier, d'autres aspects ont également été abordés, entre autres : est-ce qu'un simple questionnaire de satisfaction constitue une évaluation ? L'évaluation doit-elle être effectuée par quelqu'un d'externe à la démarche ? Quel rôle et quelle place a le public dans l'évaluation ? Cette dernière question était particulièrement mise en avant par les acteur-trices du travail social, qui semblent considérer les effets d'une démarche avant tout en fonction de ce qu'en retirent les participant-es. La question de l'objet de l'évaluation, du *qu'est-ce qui est évalué ?* est en tous cas centrale. Comme mentionné dans les présentations de l'atelier, les effets d'une démarche peuvent être multiples : le projet en tant que tel peut être modifié, mais pas seulement, comme l'exprimait Florent Joerin :

« Il y a quelqu'un qui demande : au fond, on a fait tout ça, mais qu'est-ce que ça a changé ? Moi, j'avais envie d'inverser la question : est-ce que ce serait possible qu'on fasse tout ça et que ça ne change rien ? [...]. Je ne crois pas que ce soit possible qu'on mette autour d'un projet plein d'acteurs qui vont échanger sur le mode interactif, et que

ça ne change rien chez personne. [...] on a trop tendance à réduire le but des démarches participatives à celui de changer le projet. Moi j'ai l'impression que ça peut changer la relation au projet, la relation au contexte du projet, la relation entre les acteurs, créer de la cohésion, dans les bonnes situations ; ça pourrait aussi créer de la discorde pendant longtemps dans les mauvaises situations » (entretien n° 1).

Du côté des autorités, il existe peut-être également des idées reçues à déconstruire sur ce que produit une DP. Hélène Monod mentionnait qu'il arrive régulièrement que les mandant-es soient déçu-es des résultats d'une démarche et disent ne rien avoir appris de nouveau ; auquel cas elle s'attelle à leur faire comprendre que :

« On doit bien leur montrer tous les autres apports de la participation, qui sont donc que les gens s'approprient et comprennent. Et puis, il y a quand même une expertise d'usage qui va permettre de prioriser les différentes choses qu'ils avaient imaginé [...]. Ça donne une tendance, ça fait ressortir une crainte qu'on avait sous-estimée » (entretien n° 2).

5.8) DP ET POLITIQUE(S)

Cette partie regroupe toutes les préoccupations des membres des réseaux de la participation en lien avec des questions politiques, dans toutes les acceptions que peut prendre le mot politique : quelle est la portée démocratique d'une DP ? Est-ce que les élu-es manquent de volonté à faire participer ? Est-ce que les participant-es sont consulté-es en tant que citoyen-nes ou en tant qu'usager-ères ? Comment articuler DP et processus démocratiques ?

5.8.1) PORTÉE DÉMOCRATIQUE DES DP : CADRAGE ET MARGES DE MANŒUVRE

Comme nous l'avons vu dans l'état de l'art en mentionnant l'échelle d'Arnstein (1969) (cf. sections 2.1.1 et 2.2.1), on peut distinguer différents degrés d'implication des citoyen-nes dans le projet urbain et les affaires publiques en général. Cet enjeu foncièrement politique a été abordé d'une manière ou d'une autre dans tous les entretiens, parfois sous le terme de *marge de manœuvre des participant-es*. Deux dimensions ressortent autour de cette notion. La première dimension est une volonté que les participant-es aient une marge de manœuvre la plus élevée possible dans les DP. Cette dimension, qui peut dans certains cas être considéré comme une forme de militantisme, est le reflet d'une vision où les DP permettent une « *démocratisation radicale de la démocratie* » (Lamoureux, 2008), ou du moins une progression d'un certain idéal de démocratie participative. La deuxième dimension, plus pragmatique, est liée à la nécessité de savoir discerner quelles sont les marges de manœuvre des participant-es dans un projet donné, et de savoir les communiquer avec transparence en faisant comprendre au public ce qu'il peut et ce qu'il ne peut pas changer. J'ai pu percevoir

dans les discours des différent·es intervenant·es une présence plus ou moins marquée de ces deux dimensions, l'une n'excluant pas l'autre. Je vais ici développer la deuxième, qui a plusieurs fois été soulevée comme un défi important, d'une manière ou d'une autre.

A la base de toute DP doit pré-exister une marge de manœuvre pour les participant·es, faute de quoi on risque de tomber dans la *démarche-alibi* (cf. section 5.8.2). Plusieurs interviewé·es insistent sur le fait qu'il est également possible de faire une séance d'information ou de la communication. C'est un degré d'implication qui peut être très pertinent en soit. Mais il doit être présenté en tant que tel, et non comme une DP. Par ailleurs, certain·es ont l'air d'accepter d'accompagner de telles démarches, alors que d'autres refusent. D'autres formats alternatifs ont également été cités, comme la *balade commentée*²⁶. En tous les cas, établir un cadre clair au début de la DP semble essentiel, cadre qui est à définir avec les mandant·es, et éventuellement les expert·es et les concepteur·trices. Selon Philipp Schweizer (entretien n° 9), le *cadrage* préalable est, bien plus que la modération de l'atelier en tant que tel, une clef qui détermine la réussite ou l'échec d'une démarche. Le cadrage doit déterminer « *les marges de manœuvre des participant·es sur les plans technique, politique et financier* ». Lors de l'atelier sur les expertises lors de la RSP, le cadrage a été présenté comme étant la bonne question, amenée au bon moment, aux bonnes personnes, avec la bonne intention. Je rebondis ici sur la question du *bon moment*, le cadrage temporel semblant être parfois délicat. A quel moment impliquer un public dans des projets qui peuvent parfois durer cinq, dix ans ou plus, et dont la réalisation aura lieu bien après la conception (Hélène Monod, entretien n° 2) ? Il ne semble pas y avoir de réponse toute faite, il s'agit avant tout de faire preuve d'une certaine sensibilité pour comprendre les enjeux du projet afin d'y articuler les apports des participant·es de manière adéquate.

5.8.2) « DÉMARCHES-ALIBI » ET VOLONTÉ DES ÉLU·ES

Nous allons à présent considérer la question de la volonté des politicien·nes. Une affirmation des entretiens portait sur ce qu'on appelle les « démarches-alibi »,²⁷ appellation à laquelle plusieurs interviewé·es ont réagi. Anne Veuthey (entretien n° 4) a mentionné que le terme de démarche-alibi, si elle désigne un phénomène qui existe bel et bien, est aussi fréquemment utilisée à tort, notamment par certains milieux militants locaux qui souhaitent décrédibiliser

²⁶ Marche déambulatoire pendant laquelle les participant·es sont invité·es à commenter les alentours, en général dans un endroit qu'ils et elles fréquentent au quotidien.

²⁷ Affirmation n° 11 : Volonté politique : Les élu·es manquent parfois de volonté politique pour prendre en compte les avis des citoyen·nes, ce qui donne lieu à des démarches-alibis qui servent avant tout des fins politiques et de communication. (Bickerstaff & Walker, 2005 ; Blondiaux, 2008).

certaines démarches. Une autre personne a également précisé, en réagissant à la définition proposée dans l'affirmation, que toutes les DP servent généralement des fins politiques et de communication. Mais surtout, il semble que « démarche-alibi » et volonté des élu·es peuvent, mais n'aillent pas automatiquement de pair.

D'une part, un manque de volonté politique peut être constaté sans que la démarche ne soit alibi. Ce serait le cas par exemple d'une soirée d'information qui ne vise pas à impliquer la population outre mesure, et qui affiche clairement dès le départ sa visée purement informative. Plusieurs interviewé·es ont d'ailleurs mis en avant le fait qu'il valait mieux présenter les choses de façon honnête dès le départ, sans chercher à faire croire à une implication qui se révélerait inexistante. En outre, Anne Veuthey (entretien n° 4) précise que certains publics s'attendent à avoir d'emblée un degré d'implication et de pouvoir important dans les démarches, ce qui n'est pas forcément le cas. C'est la raison pour laquelle il est important, le cas échéant, d'explicitier au début de la DP où sont les champs d'action possible ainsi que les aspects pour lesquels il n'est pas possible d'intervenir.

D'autre part, une démarche peut être perçue comme « démarche-alibi » alors même que les élu·es ont toute la meilleure volonté du monde. En effet, différent·es interviewé·es m'ont fait part de démarches que d'autres auraient pu qualifier « d'alibi » et qu'eux ou elles voyaient plutôt comme quelque chose d'expérimental, voire de maladroit :

« Au tout début, on devait commencer à faire des DP, on ne savait pas trop ce que c'était, on organisait, on prenait l'avis des gens, et puis on se rendait compte qu'on ne pouvait rien en faire parce qu'on ne savait pas trop faire ça. On a fait des démarches qui étaient en fait alibis parce qu'on s'était plantés, parce qu'on ne savait pas trop ce qu'on devait mettre, on a trop ouvert le champ des possibles » (anonyme, en entretien).

Il semble toutefois que ce genre de maladresse devienne plus rare, et que l'expérience a permis aux professionnel·les de développer une sensibilité aux différents contextes, qui permet un meilleur cadrage des marges de manœuvre en amont de la démarche. Dans cette optique, l'importance de créer une « communauté de pratique » à travers les réseaux a également été soulignée. Dans cette optique, la ou le professionnel·le détient donc un rôle important pour recadrer le mandat qu'elle ou il a reçu.

Outre ces réflexions autour des démarches-alibi, les interviewé·es se sont également exprimé·es par rapport à leur ressenti concernant la volonté des élu·es à faire ou non participer. Une personne s'est notamment exprimée comme suit :

« C'est sûr que les élus ont l'impression que la participation remet en question leur légitimité et tout leur mandat. Donc il y a un vrai travail à faire pour comprendre que ce

n'est pas une disqualification ou un 'rétrécissement de leur périmètre de responsabilité', mais plutôt quelque chose qui permet de vivifier la démocratie. C'est un vrai enjeu, qui va avec de la méconnaissance, de l'ignorance, de la peur, avec l'impression que les opposants peuvent se saisir de la participation pour remettre en question leur politique publique. Il faudrait pouvoir prendre le temps de former les élus à ces enjeux-là » (anonyme, en entretien).

Une autre personne mentionnait ainsi qu'une participation peu poussée valait mieux que pas de participation : « *Des fois, il faut agir de manière homéopathique. Ce n'est pas super, mais c'est déjà mieux que rien, on a déjà ouvert une brèche* » (anonyme, en entretien).

Toutefois, deux éléments qui limitent le pouvoir des élu·es sont également ressortis. D'une part, les différents mécanismes de démocratie semi-directs semblent forcer les membre d'exécutifs à s'ouvrir aux apports citoyen·nes, afin d'améliorer l'acceptabilité et l'adhésion au projet. D'autre part, dans certaines configurations, l'administration peut parfois avoir également beaucoup de poids ou de pouvoir. En ce sens, il est vrai par exemple que les acteur·trices du secteur public présent·es à la RSP étaient à ma connaissance plutôt des membres des administrations plutôt que des élu·es. Cela est spécialement vrai dans les administrations plus grandes, où les élu·es ne s'occupent pas de la concertation, contrairement par exemple à des petites communes, où le contact entre les élu·es et la population est souvent plus direct.

5.8.3) LES PARTICIPANT·ES, ENTRE EXPERTISE D'USAGE ET CITOYEN·NES

Les réactions que j'ai obtenues par rapport à l'affirmation n° 3²⁸ ont assez peu porté sur le rôle des concepteur·trices, mais plutôt sur la notion de *savoir d'usage* ou d'*expertise d'usage*, qui semble être une notion peu consensuelle, voire polarisante. Certain·es interviewé·es se sont en effet montré·es très critiques face à ce concept, en estimant que c'est un terme qui dépolitise les DP, rabaissant les citoyen·nes au rang d'usager·ères. Dans cette optique, le choix même du terme d'*expertise d'usage* est perçu par Julien Ineichen (entretien n° 7) comme un subterfuge qui relève d'une volonté de dépolitiser la participation, et comme une manière de continuer à placer l'expertise technique au-dessus du politique plutôt qu'à son service. D'autres interviewé·es, à l'opposé, considèrent que chacun doit rester dans son type d'expertise (expertise d'usage, expertise technique et parfois expertise politique), et que

²⁸ Affirmation n° 3. Dépolitisation : Les concepteur·trices ont tendance à considérer les résultats des démarches participatives comme du savoir d'usage plutôt que comme des propositions politiques (Joerin & Luggen, 2021).

chaque type d'expertise est important et complémentaire : « *Il faut réussir à mettre chacun dans sa bonne case, avec son expertise ; il faut faire collaborer chacun en posant les bonnes questions aux bonnes personnes* » (entretien n° 2).

Ces deux visions ne sont d'ailleurs pas nécessairement mutuellement exclusives, et semblent parfois cohabiter dans les discours des professionnel·les qui pratiquent la participation. Dans les pratiques participatives, les deux coexistent également. Aude Boni (entretien n° 6) a affirmé qu'elle avait souvent à mettre en place des mandats où les autorités avaient l'ambition d'une « vision partagée » (elle coordonne notamment les Assemblées Citoyennes à Neuchâtel), et d'autres où il s'agissait simplement de récolter de l'expertise d'usage. Le plus important, est d'être au clair dès le commencement du mandat, afin de savoir tout de suite dans quelle catégorie la DP se trouve.

5.8.4) ENJEUX DE GOUVERNANCE

Un format plutôt ambitieux en termes d'implication des participant·es de DP semble intéresser les professionnel·les qui pratiquent la participation : celui de *l'assemblée citoyenne*²⁹. Dimitri Margot la perçoit comme un format de DP qui, par l'ampleur de son processus, offre une bonne représentativité du public, permettant ainsi d'apporter des propositions véritablement politiques (entretien n° 5). Un atelier a d'ailleurs été organisé sur la question lors de la RSP, atelier dont le titre montre en soi les espoirs qui sont parfois mis dans ce format : « *L'assemblée citoyenne : la solution pour dépasser les blocages de la démocratie ?* ».

En ce sens, et plus fondamentalement, beaucoup d'enjeux liés aux DP peuvent être perçus comme la conséquence du fait que celles-ci ne soient pas formellement ancrées dans les processus et les procédures démocratiques existants par ailleurs. C'est ce que constate une personne interviewée (anonyme, en entretien), qui déplore que la participation ne soit qu'une contrainte de plus qui tente difficilement de s'ajouter à un « mille-feuilles » d'autres contraintes politiques, techniques et juridiques. Il s'agirait donc d'internaliser la participation dans des processus dans lesquels elle reste pour le moment un élément externe. Elle souligne par ailleurs que c'est quelque chose sur laquelle les collectivités peuvent avoir la main, contrairement à d'autres éléments moins maîtrisables, et qu'il s'agit pour elle du défi prioritaire en lien avec la participation en général.

²⁹ Format de DP consistant en une assemblée de citoyen·nes, tiré·es au sort, qui doivent se positionner ou émettre des recommandations autour d'un sujet donné, qui est la plupart du temps de nature politique.

Une proposition pour la RSP, qui a pu déboucher sur un atelier en s'alliant avec d'autres thématiques, mettait d'ailleurs en avant cette tension entre politiques institutionnelles et DP, ces dernières étant des processus ad hoc dont la bonne articulation avec les processus formels est déterminante pour la réussite d'une DP. La proposition souhaitait ainsi discuter dans quelles conditions cette articulation pouvait avoir lieu afin de satisfaire toutes les parties prenantes.

Julien Ineichen considère lui aussi que les enjeux liés à la gouvernance sont les défis principaux de la participation : « *La participation, c'est une question de gouvernance [...]. C'est être capable de la cadrer et de la concevoir pour qu'une contribution usagère et habitante puisse être effectivement prise en compte par les professionnels de la conception [...]. J'observe que beaucoup d'attention est mise sur les dispositifs, les modalités, la technique, alors que c'est en fait secondaire. S'il n'y a pas une gouvernance claire, ça ne peut pas fonctionner* » (entretien n° 7).

5.9) DÉBAT ET DÉLIBÉRATION

Quelle place laisser au conflit lors d'une DP ? Le consensus est-il le meilleur mode de prise de décision dans les délibérations ? Comment instaurer une culture de la participation dans la société, en-dehors du cadre strict des DP ? Lors des entretiens, quelques participant·es ont beaucoup mis ces questions en avant, les considérant comme étant particulièrement centrales. Un atelier a par ailleurs été organisé lors de la RSP sur le thème « Conflits et démarche participative ».

5.9.1) CONFLIT ET CONFRONTATION

Une affirmation³⁰ issue des entretiens visait à entamer le sujet de la place du conflit et du consensus dans les ateliers des DP. Au vu des réponses reçues, il me paraît pertinent d'aborder le sujet en deux temps : d'abord l'aspect conflit et confrontation, puis dans la partie suivante l'aspect compromis et consensus.

La plupart des interviewé·es semblent considérer que les situations conflictuelles sont monnaie courante lors des DP. Selon Hélène Monod (entretien n° 2), il y aura toujours des *Neinsager*, à savoir des publics qui sont opposés à tout ou partie d'un projet et qui ne sont

³⁰Affirmation n° 9 : Conflit et consensus : Certain·es participant·es et/ou certaines parties prenantes ne sont pas prêt·es à faire de compromis, ce qui peut enrichir la délibération mais ne facilite pas la recherche de consensus (Blondiaux, 2007; Bobbio & Melé, 2015; Kübler et al., 2020).

pas prêts au compromis, d'autant plus si le projet sensible (projet éolien, typiquement). Il s'agit dès lors d'éviter que ces publics empêchent le bon déroulement des débats, parfois même avec des sujets qui sont en-dehors du périmètre de projet. Dans ce genre de situations, plusieurs interviewé-es expliquent qu'il faut savoir faire comprendre que les oppositions ont été entendues, éventuellement proposer d'autres espaces de discussion, et rediriger le débat vers l'objet de la discussion, ou reprendre les délibérations avec les personnes présentes qui sont ouvertes à la discussion. En ce sens, l'opposition farouche ne semble pas toujours enrichir les délibérations, contrairement à ce qui était formulé dans l'affirmation. D'où l'importance

« [...] d'avoir suffisamment de personnes dans les groupes qui défendent des intérêts divers [...]. Si quelqu'un campe fortement sur ses positions [...], le groupe va faire en sorte qu'il soit mis de côté, qu'il ne soit pas être à sa place car il n'est pas légitime de faire ça. Ça va le réduire au silence, ce qui n'est pas hyper cool. Mais cela va néanmoins permettre d'aller plus vers une espèce de compromis et d'écoute de l'avis des uns et des autres, vers une recherche de solution qui prenne vraiment en compte la diversité des intérêts. C'est le nombre qui permet de palier ça » (entretien n° 4).

On voit ici le rôle crucial de l'animateur·trice face à l'opposition, qui porte la responsabilité du bon déroulement des délibérations. C'est pourquoi une personne interviewée soulignait l'importance de la formation aux DP pour apprendre à gérer le conflit.

Selon Aude Boni (entretien n° 6), le conflit est justement souvent la raison d'être qui motive l'organisation des DP. Dès lors, elle et d'autres personnes interviewées constatent souvent une peur de la confrontation qui n'a pas lieu d'être. Or, c'est justement la confrontation des idées qui fait naître des opinions riches et contrastées. Philipp Schweizer (entretien n° 9) va également dans cette direction en postulant que la participation n'est pas qu'un lien d'expression des idées, mais également d'évolution des idées. Il souligne au passage que la charte des valeurs de la faïtière promeut l'importance du dialogue pour faire émerger des opinions. Lors de la RSP, un atelier a justement abordé les différentes dimensions du conflit, invitant notamment les participant-es à considérer ce que celui-ci peut aussi apporter.

5.9.2) COMPROMIS OU CONSENSUS ?

Quel est le meilleur moyen de prendre une décision : le compromis ou le consensus ? Différentes réponses à cette question sont ressorties lors des entretiens. Alors que certain-es vont avoir tendance à chercher le consensus, et à le voir comme une piste à explorer et approfondir, d'autres le perçoivent plutôt comme une méthodologie parmi d'autres, sans être ce qui doit être recherché à tout prix. Le consensus n'est d'ailleurs parfois pas atteignable, en

particulier dans les situations très conflictuelles, où le compromis sera alors nettement plus constructif. Finalement, il s'agit peut-être simplement de faire émerger à la fois les points de consensus et ceux de désaccord, les deux constituant des informations importantes pour les concepteur-trices de projet. En effet, une ambiguïté dans ce débat se trouve dans le fait que la décision n'est jamais formellement prise par les participant-es pendant la DP. Et même si une décision est prise, elle reste toujours sujette à confirmation par les autorités politiques et/ou les concepteur-trices. C'est ce qui fait dire à Florent Joerin (entretien n° 1) que ni le compromis ni le consensus ne sont nécessairement à trouver lors d'une DP, mais plutôt lors de la négociation avec les différentes parties prenantes du projet.

5.9.3) SENSIBILISATION ET ÉDUCATION POUR UNE CULTURE SOCIÉTALE PARTICIPATIVE

« Sommes-nous assez intelligents pour participer ? » était la proposition d'atelier d'Aude Boni pour la RSP. Si elle admet volontiers en entretien (n° 6) que sa proposition était volontairement provocatrice, elle se pose plus sérieusement la question de l'absence d'une véritable culture du débat, qui a pour conséquence que la population n'est pas toujours prête à participer :

« Je pense effectivement que tout le monde mériterait une [...] formation à l'école. Je pense qu'on n'est pas formé à participer [...]. On n'apprend pas dès l'enfance à coconstruire. On apprend à se défendre plutôt qu'à observer, comprendre et respecter nos désaccords. [...] ce n'est pas en trois heures que les gens arrivent à se parler alors qu'ils ne se sont pas parlé depuis le début de leur vie » (entretien n° 6).

Pour une autre personne interviewée, le rôle de citoyen-ne ne devrait pas uniquement être activé pour les élections, mais dans tous les domaines de la société ; la participation deviendrait ainsi un élément transversal. Julien Ineichen ajoute que la participation devrait également être intégrée aux mécanismes de production de savoir (entretien n° 8).

Dans la perspective de promouvoir une culture du débat, un outil a été présenté lors de l'atelier de la RSP sur le conflit : l'exercice de *Democracy fitness* (cf. figure 5). Celui-ci a permis aux participant-es de cet atelier de considérer différentes aptitudes liées au débat comme étant des muscles qu'il s'agit d'entraîner, comme pour un sport.



Figure 5 : Exercice du « Democracy fitness », outil testé lors de la RSP (Photo de F. Isenmann, 2023)

Enfin, il est également intéressant de mentionner que certain-es participant-es à la RSP représentaient des organismes dont la mission est de promouvoir une certaine culture du débat, notamment politique, dans les écoles ou dans la société en général.

5.10) LE MILIEU DE LA PARTICIPATION

Cette partie expose différents débats qui ont trait au milieu professionnel de la participation en tant que tel, à savoir les différents défis que rencontrent les membres des réseaux de la participation, en interagissant entre eux et elles en-dehors du cadre strict des DP.

5.10.1) ARTICULER RECHERCHE ET PRATIQUE

La question de l'articulation entre la recherche et la pratique a été discutée au sein du comité de préparation de la RSP. Cette dernière avait justement pour sous-titre « La participation, dialogue entre pratique, méthode et recherche ». Pourtant, les acteur-trices académiques représentaient un pourcentage relativement faible des participant-es, et peu de propositions d'atelier abordaient vraiment des enjeux liés à la recherche. Le sujet a donc été peu thématiqué

dans les ateliers, du moins à ma connaissance. Lors d'un comité de préparation, il a été souligné qu'en Suisse romande, la recherche a certes beaucoup contribué à ce qui constitue aujourd'hui les fondements des pratiques participatives, mais que peu d'acteur-trices académiques en faisaient directement leur sujet de recherche central, et qu'il s'agit souvent plutôt d'un domaine abordé de façon transversale, par le biais d'autres spécialisations.

Par ailleurs, deux interviewés ont fait des remarques à propos du monde de la recherche. Julien Ineichen (entretien n° 7) souhaiterait pour sa part une re-politisation du débat académique, en particulier en Suisse romande, avec des chercheur-euses qui soient plus engagé-es et qui n'hésitent pas à prendre des risques et à prendre position. Florent Joerin souligne pour sa part qu'il a :

« [...] l'impression qu'on manque d'attention sur le comment. Par exemple, il y a beaucoup de littérature qui dénonce les démarches-alibis ou qui interroge quelle est l'influence réelle des DP sur les processus de décision etc. [...]. La recherche n'a pas beaucoup d'attention sur ce qu'il se passe d'un point de vue pratico-pratique » (entretien n° 1).

Si ces deux remarques peuvent paraître contradictoire, il faut aussi se rappeler que les différentes traditions de recherche mettent l'accent sur des aspects différents, et qu'il est difficile de faire une interprétation globale de tous les courants de la littérature – élément dont les deux interviewés avaient d'ailleurs sans doute conscience en émettant leurs remarques respectives.

5.10.2) URBANISME VERSUS AUTRES DOMAINES DE LA PARTICIPATION

L'urbanisme n'est pas le seul domaine dans lequel se pratique la participation. Lors de la RSP, d'autres milieux étaient également représentés : recherche, santé, travail social, environnement, durabilité, communication, sensibilisation aux questions politiques, consulting dans divers domaines, etc. Dans les pratiques professionnelles, il se peut donc qu'une personne active dans l'urbanisme ait aussi des mandats dans d'autres domaines. Néanmoins, il m'a semblé tout de même que la santé et le travail social étaient des domaines dont les liens avec l'urbanisme étaient peu développés. Les différentes disciplines ont pourtant un potentiel d'enrichissement mutuel assez élevé. Ce constat est d'ailleurs souvent ressorti dans le cadre de la RSP, autant lors des séances de préparation, que dans les discours officiels et les discussions informelles que j'ai pu avoir. Dans le cadre de l'atelier que j'ai coorganisé, les différents horizons dont les organisateur-trices provenaient semblent avoir également été perçus comme une richesse. Personnellement, j'ai trouvé intéressant de voir que les personnes issues du travail social mettaient en avant que la réussite d'une DP se mesure

avant tout à ce que les participant-es en retirent, ce que je mettrais en lien avec la notion d'*empowerment* (cf. section 2.1.3), qui est à mon sens une notion moins présente dans les DP liées à des projets d'urbanisme et aux projets territoriaux.

Néanmoins, même si certains secteurs de la participation mettent plus l'accent sur certaines problématiques que d'autres, je n'ai pas eu l'impression que les différents défis qui préoccupent les membres des réseaux de la participation soient très différents d'un domaine à l'autre. Florent Joerin (entretien n° 1) m'avait fait part d'une réflexion similaire en entretien. À titre d'exemple, j'ai suivi une présentation sur un collègue citoyen de co-chercheur·euses en santé dans le cadre de l'atelier sur les expertises de la RSP. Beaucoup de points abordés dans ce travail rejoignent ce qui a été discuté autour de ce cas d'étude, avec notamment des questions d'expertise (et de statut de l'expert·e), de recrutement du public et de légitimité. Je précise toutefois que je n'ai pas pu obtenir une vue d'ensemble sur la question dans le cadre de ma recherche.

5.10.3) TROUVER UN LANGAGE COMMUN

Je relevais déjà dans l'état de l'art (cf. section 2.1.1) que le mot *participation* est utilisé dans de multiples acceptions et regroupe des pratiques qui peuvent être très différentes les unes des autres en fonction des contextes. Dès lors, et d'autant plus au vu des horizons multiples dont proviennent les membres des réseaux de la participation, le besoin apparaît de se mettre d'accord, ou du moins de débattre pour permettre de se comprendre et éviter les malentendus. Il y a, comme le formule Philipp Schweizer, une nécessité pour la faïtière de « *construire un langage commun* » (entretien n° 9), en particulier pour éviter des malentendus : lorsque l'on parle de *participation*, ou de *concertation*, il est important de s'entendre sur le degré de participation (information, concertation, co-décision, etc.) qui est sous-entendu dès le départ, faute de quoi les différent-es acteur·trices peuvent avoir des attentes différentes d'une DP et risquent d'en ressortir frustré·es.

Il convient ici de rappeler encore que le milieu professionnel de la participation, en tant que milieu qui défend collectivement ses intérêts dans un même organisme, est relativement jeune (2021 pour la faïtière). Le dialogue, qui est d'ailleurs une des cinq valeurs de la charte de la faïtière (Association faïtière suisse de la participation, 2023) paraît dès lors tenir une place importante et constitutive d'un certain sentiment collectif.

5.10.4) APPORTS DE SUISSE ALÉMANIQUE

La RSP avait l'ambition d'être une rencontre nationale regroupant les Suisses romande et alémanique. Les ateliers ont été tenus soit en allemand, soit en français, soit pour un seul d'entre eux en bilingue. Dès le départ toutefois, les germanophones ont été plutôt minoritaires :

les séances du comité organisateur se tenaient en français et seules 7 propositions de thématiques et 2 ateliers étaient en allemand et 1 était bilingue (contre, respectivement, 27 thématiques et 7 ateliers en français). Créer une culture commune de la participation entre les deux régions linguistiques principales de Suisse (sans parler du Tessin) paraît donc être un défi. Le site de la RSP affichait ainsi une volonté de la part du comité de « renforcer l'implication de personnes provenant de Suisse alémanique » (REROPA, 2023).

Pourtant, les propositions de thématiques en allemand ne paraissaient pas si éloignées de celles en français, et auraient souvent pu être regroupées avec des thématiques en français s'il n'y avait pas eu la barrière linguistique. Philipp Schweizer (entretien n° 9), à partir de son expérience outre-Sarine et des discussions qu'il a pu avoir, confirme que les défis semblent être similaires, à la différence près qu'il a remarqué – conformément au cliché – une meilleure anticipation en Suisse alémanique, et donc moins de problèmes liés au *timing* et aux calendriers des projets.

6) SYNTHÈSE DES DÉFIS

Avant de procéder à la synthèse des défis des DP en urbanisme, je souhaite attirer l'attention des lecteur-trices sur le fait que celle-ci ne se trouve pas dans le chapitre des résultats, mais dans une partie à part. Par ce fait, je souhaite souligner qu'il s'agit d'une synthèse que j'élabore sur la base de ma perception des résultats, et qu'un groupe de professionnel·les aurait sans doute opéré d'autres regroupements ou une autre priorisation.³¹ Dans cette optique, je considère les résultats comme étant le cœur du travail, plus que la priorisation qui va suivre.

La figure 6 montre donc la liste que je retiens pour répondre directement à la question de recherche qui, pour rappel, est la suivante : *dans le contexte des démarches participatives en urbanisme en Suisse romande, quels sont les principaux défis qui préoccupent les membres des réseaux de la participation ?* Les défis ne sont pas classés par ordre d'importance dans le tableau, mais selon leur ordre d'apparition dans les résultats. En effet, il me semble difficile de trouver des critères pour effectuer un classement qui soit satisfaisant. En revanche, seuls sont retenus les défis que j'interprète comme étant les principaux, selon les critères explicités dans la troisième colonne. A noter que le critère « Défi explicitement nommé comme prioritaire par X interviewé·es » correspond à la dernière question de tous mes entretiens, qui consistait à demander à chaque personne interviewée de faire ressortir 1 à 3 défis les plus importants de la participation qu'elle jugeait le ou les plus importants.

Enfin, ce tableau synthétique étant également pensé comme un outil de communication (notamment pour les professionnel·les qui ne souhaiteraient pas lire tout le travail), j'ai intégré une colonne regroupant les différentes *solutions* aux défis évoquées en entretien, même si elles ne font pas partie en tant que telles de la question de recherche. Cette colonne sera par ailleurs reprise dans la partie 7.3 de la discussion. Il faut bien souligner ici qu'il ne s'agit pas d'une liste de solutions qui se veut exhaustive, mais bien plutôt de celles qui ont pu être récoltées pendant le travail de terrain.

³¹ Il y aurait peut-être même eu autant de versions que de personnes différentes.

Quel sont les <u>défis</u> les plus importants ?	Quelles <u>solutions</u> à ces défis existent déjà ?	Selon quel <u>critère</u> est-ce un défi important ?
I. Transparence (5.3.2, 5.5.3)		
<p>1. Réussir à être transparent dans toutes les étapes de mise en œuvre d'une DP, et en particulier dans l'explication a posteriori aux participant-es de ce qui a pu ou non être pris en compte dans le projet, et pourquoi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garder des traces de ce qui est produit lors des DP (Post-its, flipcharts, sondages, etc.) et mettre ces documents à disposition des participant-es. - Si une pesée des intérêts est effectuée après la DP, inclure systématiquement un « retour de la parole donnée » aux citoyen-nes pour l'expliquer et la justifier. - Accompagner avec bienveillance les concepteur-trices de projet, créer un lien de confiance pour les aider à déconstruire leur peur de la confrontation citoyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par deux interviewé-es. - Défi qui ressortait souvent comme important dans les interviews.
II. Publics (5.4)		
<p>2. Réussir à faire participer un public nombreux, divers et/ou représentatif de la population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Passer par les établissements scolaires pour faire participer les plus jeunes. - Passer par des fondations (ou autres entités) pour inclure des personnes marginalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défis n° 2 et 4 explicitement nommés comme prioritaires par deux interviewé-es.
<p>3. Trouver des solutions pour impliquer les personnes qui sont presque systématiquement absentes (populations marginalisées, jeunes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'outil des chantiers participatifs pour attirer d'autres publics. - Bien choisir les modalités de l'atelier (lieu, horaire, format) en fonction du public cible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les défis n° 2 et 3 sont toujours ressortis comme importants dans les interviews.
<p>4. Créer des conditions de délibération favorable pour que tout le monde puisse s'exprimer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garder une sensibilité aux questions linguistiques, et au besoin, prévoir de la documentation en d'autres langues, ainsi qu'un-e (voire des) traducteur-trices. - Pour les enfants, prévoir des possibilités de garde et/ou d'animation spécialisée. - Organiser des micro-trottoirs pour aller trouver les usager-ères sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défis qui ont beaucoup été abordé lors de la RSP (plusieurs soumissions de thématiques, 2 ateliers en français, 1 en allemand).

Quel sont les <u>défis</u> les plus importants ?	Quelles <u>solutions</u> à ces défis existent déjà ?	Selon quel <u>critère</u> est-ce un défi important ?
III. Délivrance d'expertise aux participant·es (5.5.1)		
<p>5. Réussir à former les participant·es à des sujets techniques (sans pour autant leur imposer les idées des expert·es) ; le tout dans un langage compréhensible, tout en leur faisant comprendre sur quel champ il est attendu qu'elles et ils s'expriment (savoir d'usage et/ou orientation politique ; plutôt qu'expertise technique).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir en amont à l'articulation entre expertise d'usage et apports citoyens. - Au début de la DP, exposer clairement le champ de la discussion où les participant·es sont attendu·es (et là où elles et ils ne le sont pas). - Eviter le jargon technique dans la communication avant et pendant la DP. - Au besoin, donner une mini-formation aux participant·es pour que tout le monde parte avec les connaissances nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par trois interviewé·es. - Enjeux d'expertises abordés dans un atelier de la RSP.
IV. Légitimité et culture de la participation (5.6.1, 5.9.3)		
<p>6. Légitimer la participation et les apports citoyens auprès des acteur·trices politiques et des expert·es.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un mandat se passe bien, en profiter pour faire prendre conscience de la plus-value de la participation aux donneur·euses d'ordre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défis explicitement nommés comme prioritaires par deux interviewé·es.
<p>7. Encourager et établir une culture participative et une culture du débat dans toutes les sphères de la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure des citoyen·nes dans les jurys de concours de projets en urbanisme. - Utiliser les réseaux pour porter collectivement les revendications (en lien avec la participation de façon générale). 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi n°6 ressortait souvent comme important dans les entretiens. - Enjeu moteur des activités des différents réseaux.

Quel sont les <u>défis</u> les plus importants ?	Quelles <u>solutions</u> à ces défis existent déjà ?	Selon quel <u>critère</u> est-ce un défi important ?
V. Ressources (5.6.2)		
<p>8. Composer avec les ressources financières (et temporelles) à disposition, même si elles sont encore trop souvent insuffisantes pour satisfaire aux besoins et attentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller une rémunération des participant·es au minimum à la hauteur de ce que reçoit un·e membre du législatif pour participer à une séance du Conseil. - Être clair avec les donneur·euses d'ordre sur ce qui peut être fait ou non avec les ressources qu'ils ou elles mettent à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par un·e interviewé·e. - Défi qui ressortait parfois comme important dans les entretiens.
VI. Évaluation (5.7)		
<p>9. Prendre l'habitude d'évaluer plus systématiquement les DP et définir les conditions dans lesquelles devrait se passer cette évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte et sensibiliser autour des apports multiples que peut apporter une DP au-delà du projet d'urbanisme en tant que tel : appropriation du projet par les participant·es, priorisation des différentes composantes du projet, relations entre les différent·es acteur·trices etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par un·e interviewé·e. - Défi traité lors d'un atelier en français et d'un atelier en allemand lors de la RSP.
VII. Cadrage (5.8.1)		
<p>10. Établir et communiquer en amont les marges de manœuvre techniques, politiques et financières qui définissent les possibilités d'action des participant·es à une DP...</p> <p>10^{bis}. ... et éventuellement faire en sorte que ces marges de manœuvres soient existantes et effectives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, discerner et communiquer quelles sont les marges de manœuvre qu'ont les participant·es. - Pousser les différent·es acteur·trices des projets d'urbanisme à prendre en compte les apports citoyens. - N'utiliser le terme de DP que si l'implication des citoyen·nes dans la décision est effective ; dans le cas contraire, préférer un autre terme : soirée d'information, balade commentée, communication etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par trois interviewé·es, et souligné dans d'autres entretiens.

Quel sont les <u>défis</u> les plus importants ?	Quelles <u>solutions</u> à ces défis existent déjà ?	Selon quel <u>critère</u> est-ce un défi important ?
VIII. Gouvernance (5.8.4)		
11. Inscrire les DP dans les politiques et processus institutionnels existants	<ul style="list-style-type: none"> - Militer pour que la participation soit incluse dans les manières de faire de façon plus systématique, en particulier pour les professionnel·les œuvrant dans les collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par deux interviewé·es. - Enjeux de gouvernance abordés dans un atelier lors de la RSP.
IX. Conflit (5.9.1)		
12. Apprendre à composer avec le conflit et valoriser le débat qui peut ressortir d'une confrontation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire comprendre aux opposant·es (ou autre partie prenante) qu'elles et ils sont écouté·es sans les laisser prendre le monopole des discussions. - Offrir aux opposant·es des espaces de discussion en parallèle du cadre strict de la DP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défi explicitement nommé comme prioritaire par deux interviewé·es. - Enjeux des conflits abordés dans un atelier lors de la RSP.
X. Se constituer comme collectif (5.10)		
13. Articuler recherche et pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les professionnel·les œuvrant dans la recherche : porter une attention particulière aux modalités concrètes des DP, et ne pas hésiter à prendre position. 	<ul style="list-style-type: none"> - Est beaucoup ressorti lors de la préparation de la RSP.
14. Augmenter les collaborations et échanges entre domaines de la participation (travail social, santé en particulier) et régions linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'intensité des échanges avec les acteur·trices des autres domaines et régions linguistiques, notamment par le biais d'événements communs dans les activités des réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Est beaucoup ressorti lors de la préparation de la RSP et lors la RSP elle-même.

Figure 6 : Synthèse des résultats

7) DISCUSSION

Lors de l'élaboration de ce travail, j'avais d'abord imaginé pouvoir discuter des résultats (cf. chapitre 5) lors d'un atelier de la RSP, afin de pouvoir élaborer la discussion de ce travail sur la base des échanges lors de l'atelier, dans une perspective de recherche-action. Cela n'a pas été possible, ma proposition d'atelier ayant été regroupée avec d'autres pour former l'atelier sur l'évaluation des DP. Il n'en demeure pas moins que les résultats présentent également un intérêt théorique qui va être discuté ici. Plus concrètement, cette discussion va être structurée par les questionnements que je mentionnais dans la partie 3.3.

7.1) RETOUR SUR LES RÉSULTATS

Le premier questionnement de la partie 3.3 était le suivant : *Est-ce que les membres des réseaux de la participation représentent un groupe homogène ?* Je mesure ici l'homogénéité du groupe en fonction des désaccords ou des différences de priorisation des défis, les différences de profils constituant ainsi des facteurs potentiels d'explication des divergences. Sur la base de cette définition, et s'il est indéniable que les membres des réseaux de la participation actif-ves dans les projets d'urbanisme en Suisse romande partagent un grand nombre de préoccupations communes, il me paraît cependant difficile d'affirmer qu'il s'agit d'un groupe homogène, pour les raisons suivantes : d'une part, les différent-es professionnel·les agissent dans des DP qui ne visent pas les mêmes objectifs en termes d'implication citoyenne et de portée démocratique, et, d'autre part, être un-e urbaniste qui pratique la participation ou être spécialiste de la participation mandaté-e à l'externe n'implique pas les mêmes enjeux. Afin de développer mon propos, je vais reprendre dans les deux prochaines sections deux questions peu consensuelles déjà soulevées dans les résultats.

7.1.1) LES PARTICIPANT·ES : USAGER·ÈRES VERSUS CITOYEN·NES

Premier point divergent : est-ce que les participant-es à une démarche sont avant tout des usager·ères auprès de qui l'ont vient chercher de l'information et un certain savoir, ou des citoyen·nes qui doivent donner une orientation politique ? S'il est certain que la question est un peu caricaturale et que les deux postures d'usager·ère et de citoyen·ne ne sont pas inconciliables, il n'en demeure pas moins que des positions assez contrastées sur la question sont perceptibles au sein des personnes interviewées (cf. section 5.8.3).

D'une part, il me semble que cette différence relève de facteurs personnels : conceptions, sensibilité et idéaux sociétaux différents. Par exemple, lors des entretiens, j'ai souvent pu voir transparaître une certaine sensibilité à certaines questions que je pouvais associer à la formation de la personne. Etant moi-même étudiant en géographie, cela m'a particulièrement

frappé dans les entretiens avec des personnes issues d'autres formations que la géographie. Par exemple, Hélène Monod (entretien n° 2) insistait beaucoup sur la transparence, sur l'accompagnement et la création d'un lien de confiance avec les différent-es acteur-trices, éléments que j'ai tendance à mettre en lien avec sa formation en communication. Cela dit, le lien n'est pas automatique, et beaucoup de priorisations qui ont été effectuées ne sont pas imputables, à mes yeux, à la seule formation de la personne interviewée ; il ne s'agit donc que d'un facteur parmi d'autres.

D'autre part, il me semble que cela dépend aussi du type de DP qui est organisée par la personne en question. Les facteurs suivants, issus des entretiens, me paraissent notamment déterminants pour comprendre si les participant-es seront plutôt perçus comme des usager-ères ou des citoyen-nes :

- a) A quelle échelle (parcelle, quartier, ville, canton etc.) la DP est-elle effectuée ?
- b) La DP porte-t-elle sur un projet d'urbanisme ou sur des orientations stratégiques ?
- c) Le processus se déroule-t-il de façon ponctuelle ou à long terme ?
- d) La représentativité de la population est-elle assurée ?

Ainsi, ces divers facteurs peuvent être associés à une DP de plus grande portée démocratique, où l'on pourra considérer les participant-es comme des citoyen-nes plutôt que comme des usager-ères : une grande échelle de projet, des orientations stratégiques, une sélection du public par tirage au sort pour assurer la représentativité, ainsi qu'un dispositif pérennisé permettent d'accorder plus de pouvoir décisionnel aux participant-es. Toutefois, et comme déjà mentionné, toute DP n'a pas nécessairement cette ambition-là, et les professionnel-les qui pratiquent la participation ne sont pas spécialisé-es dans les mêmes types de DP. Dès lors, la liste ci-dessus pourrait être exploitée (et améliorée) pour permettre de catégoriser plus finement les différentes DP dans le domaine de l'urbanisme, et surtout, comme le suggère Cornwall (2008), pour établir des typologies de DP qui sont descriptives plutôt que normatives, dans le sens où elles viseraient à situer une DP en fonction de son contexte plutôt que de l'évaluer en fonction d'un jugement normatif préétabli.

Il s'agit ici d'une ébauche de réflexion qui mériterait d'être approfondie, et il me paraîtrait intéressant de le confronter à des cas concrets pour le tester et l'affiner. En particulier, le point b) ci-dessus me paraît être un facteur important qui est propre aux DP en urbanisme, et il me paraît absent des différentes échelles de participation dans la littérature (cf. section 2.1.1). Il me paraîtrait pertinent que de futures recherches puissent étudier plus en détails les différences entre les DP ayant pour objet un projet d'urbanisme d'une part et celles ayant pour

objet une planification stratégique d'autre part, en particulier en termes de pouvoir décisionnel accordé aux participant·es.

7.1.2) URBANISTE QUI PRATIQUE LA PARTICIPATION VERSUS SPÉCIALISTE DE LA PARTICIPATION

Deuxième point divergent : est-il souhaitable que la personne qui est responsable de l'organisation d'une DP détienne aussi d'autres rôles (cf. section 3.1.3, pour la notion de rôle), et notamment celui de concepteur·trice de projet, ou d'expert·e (cf. sections 5.3.2 et 5.5.2) ? Plus concrètement, est-ce que les DP devraient être systématiquement données à des mandataires externes, spécialistes de la concertation, afin de garantir une certaine impartialité ? Ou est-ce que, dans certaines situations, il n'est pas plus judicieux (et plus efficient) d'utiliser la connaissance qu'un·e concepteur·trice ou expert·e a de son terrain de projet pour que ce ou cette dernier·ère monte directement une DP qui s'intègre bien dans le projet ? Généralement, des personnes que j'ai entendues s'exprimer sur la question, chacun·e défend sa propre position, ce qui paraît d'ailleurs plutôt naturel. Ceci m'amène à dire qu'il n'est pas si pertinent de parler de différences d'opinion, mais bien plutôt de différences de *posture*. La notion de posture me paraît importante dans ce contexte. Or, elle me semble peu présente dans la littérature sur la participation (spécialement dans celle qui est spécifique à l'urbanisme), ou du moins pas assez souvent conscientisée, explicitée ou théorisée. Dans la pratique, du moins en Suisse romande, il me semble pourtant qu'il existe au moins deux catégories d'acteur·trices bien distinctes : alors que la première catégorie est spécialiste de la participation et exerce dans le champ de l'urbanisme et éventuellement dans d'autres champs (reliés ou non à des questions territoriales), la deuxième catégorie est urbaniste et considère la participation comme un volet parmi d'autres de ses pratiques. Comme je l'ai évoqué précédemment, cette distinction comporte des enjeux en termes de neutralité et d'expertise.

De plus, cela change la donne au niveau des réseaux. En effet, les membres de la faïtière sont essentiellement des spécialistes de la participation, et les quelques urbanistes non-spécialistes de la participation qui ont participé à la RSP étaient plutôt minoritaires. A l'inverse, les réseaux romand (REROPA) et genevois (3DD) sont plus mixtes, et incluent également des urbanistes qui pratiquent la participation. Cela amène donc des enjeux en termes de réseautage, d'échanges et de partage de connaissances et de pratiques. Sur le plan académique, il me paraît donc essentiel d'aborder plus spécifiquement cette différence dans de futures recherches, comme cela a par ailleurs déjà été mentionné dans la citation d'Eriksson et al. (2022) ci-dessus (cf. partie 7.1). Sur le plan pratique, il me semble que la faïtière (qui est le réseau que j'ai le plus pu observer) fait le choix de s'ouvrir à la diversité linguistique et de domaines de la participation (questions territoriales, sociales, de santé, etc.). J'é mets l'hypothèse que cette volonté d'une plus grande mixité est aussi accompagnée d'une

mise à l'écart (vraisemblablement involontaire) des urbanistes qui pratiquent la participation. Ces dernier·ères sont en effet sans doute à la recherche d'apports qui sont plus spécifiques à leur domaine, et ne semblent pas toujours avoir de temps à consacrer à des discussions autour de la participation qui soient trop génériques et théoriques – et sans doute que la réflexion s'applique aussi à des spécialistes d'autres domaines. En ce sens, le REROPA joue sûrement un rôle très complémentaire à celui de la faïtière, et ce n'est d'ailleurs pas nécessairement une mauvaise chose que de séparer les deux. Peut-être que ce sera même la différenciation des rôles entre les deux réseaux qui permettra à la faïtière d'atteindre plus facilement son objectif d'augmenter la transversalité entre spécialistes de la participation de divers horizons.

7.2) RETOUR SUR LA LITTÉRATURE ET LA MÉTHODOLOGIE

Le second questionnement de la partie 3.3 était le suivant : *Dans quelle mesure la littérature scientifique sur la participation peut-elle être transposée au contexte suisse romand ?* Je vais répondre à cette question en me basant sur les entretiens, ces derniers ayant été fondés sur des affirmations qui reformulaient les défis des DP issus de la littérature scientifique. Il s'agit donc ici de discuter de la *véracité* des affirmations, plutôt que de leur importance donnée par les personnes interviewées.

En préambule, il s'agit tout de même de souligner les limites de la méthode pour répondre à la question de l'applicabilité de la littérature. En effet, les affirmations résument les débats d'une façon souvent assez synthétiques, ce qui limite la possibilité de véritablement juger si l'on peut transposer les réflexions complexes et nuancées qui sont exposées dans la littérature. Dès lors, il s'agit plutôt de considérer les affirmations comme des éléments qui permettent de lancer et de cadrer le débat, sans avoir la prétention d'être exhaustifs quant aux sujets qu'elles abordent. Si la méthode devait être réemployée, il pourrait être intéressant de s'intéresser à moins d'articles de façon plus approfondie. De plus, et comme déjà évoqué (cf. section 3.1.2), les propos recueillis des personnes interviewées sont des points de vue subjectifs, qui sont naturellement orientés. Il est par exemple probable que la question du manque de volonté politique des élu·es aurait été abordée très différemment par des citoyen·nes, par des élu·es elles et eux-mêmes, ou par des chercheur·euses qui auraient effectué des observations. Cela étant dit, et en gardant à l'esprit ces limites méthodologiques, il y a tout de même des éléments que l'on peut déduire des entretiens à propos de la littérature.

Tout d'abord, certaines affirmations ont toujours été perçues comme vraies dans les entretiens : il s'agit de celles traitant des publics (cf. partie 5.4) et du numérique (cf. section 5.2.3). En effet, la difficulté à atteindre et faire s'exprimer certains publics, ainsi que les apports limités des outils numériques (considérés comme des outils complémentaires intéressants,

sans constituer pour autant des remèdes miracles), semblent former des éléments consensuels, et facilement transposables au contexte suisse romand. Il serait toutefois intéressant de pouvoir aller plus dans les détails, en examinant par exemple si ce sont partout exactement les mêmes publics qui sont plus difficiles à atteindre, ou encore d'approfondir la diversité des outils numériques, au-delà de ce qui a été fait dans ce travail.

Ensuite, dans certaines affirmations, les interviewé-es partageaient un haut taux d'accord, mais soulignaient souvent que les choses avaient tendance à évoluer. D'une part, il s'agit de la légitimité de la participation face à l'expertise (cf. section 5.6.1) ; légitimité qui semble certes encore devoir être prouvée, mais qui gagne tout de même progressivement en reconnaissance, beaucoup de remarques allant en tout cas dans ce sens. D'autre part, il s'agit également des questions de formation des professionnel·les aux techniques participatives (cf. partie 5.1). Même si l'affirmation, qui postulait que les techniques participatives s'apprennent généralement sur le tas a été reconnue comme avérée, les participant-es ont également souligné que plusieurs formations se mettaient en place, et que l'intégration de formations dans les cursus de formation en urbanisme sont en cours. Selon moi, ces deux éléments viennent appuyer l'idée que les DP, ainsi que le milieu professionnel qui y est lié, sont en plein essor et en pleine structuration en Suisse romande, ce qui implique que la littérature scientifique sur certains domaines de la participation pourrait devenir assez rapidement désuète si elle n'évolue pas en même temps que l'évolution des pratiques³². Cette remarque ne s'applique évidemment pas à toutes les problématiques traitées dans ce travail, certaines étant (malheureusement) loin d'être résolues.

En revanche, certaines affirmations ne semblent pas, ou pas automatiquement, être transposables à la Suisse romande. La question du manque de volonté politique des élu-es (cf. section 5.8.2), par exemple, abondamment traitée dans la littérature française, ne semble pas être automatique en Suisse romande ; c'est en tout cas ce que je déduis des réactions contrastées que j'ai obtenues face à l'affirmation sur le sujet. Cette réflexion semble également s'appliquer en ce qui concerne les intérêts des promoteur·trices (cf. partie 5.3.1) ; le projet n'étant pas nécessairement joué d'avance en faveur de ces dernier·ères. Ces deux exemples tendent à confirmer que les différents rapports de force entre acteur·trices du projet d'urbanisme peuvent être très différents compte tenu des divers outils helvétiques de

³² Au-delà des pratiques, il peut aussi être intéressant de surveiller l'évolution du cadre législatif fédéral, ainsi que l'interprétation qui en est faite par les tribunaux. Il s'agit en effet d'éléments qui peuvent évoluer et amener *in fine* à des changements importants jusque dans les pratiques professionnelles.

démocratie semi-directe. Cependant, plusieurs remarques émises lors des entretiens soulignaient aussi que, selon les contextes, les promoteur·trices pouvaient avoir le dernier mot, et les autorités politiques manquer de volonté politique. Les différents outils institutionnels du système politique suisse ne sont donc pas des garde-fous efficaces dans tous les cas de figure, et il s'agit de s'intéresser à des facteurs plus fins liés au contexte régional ou local – facteurs que je ne réexposerai pas ici, puisqu'ils ont déjà été abordés dans les résultats. Cette réflexion sur l'importance du contexte s'applique aussi à la problématique du filtrage des apports citoyens (cf. section 5.5.3), et je rejoins à ce sujet la remarque émise par Eriksson et al. (2022) :

« Thus, another vital topic for further research concerns how differences in the sorting process depend on context – for instance, the size and structure of the municipal administration, political majority, geography, demography etcetera. In our context, municipal officials were the leading actors in the sorting process, but in other contexts other actors – such as private contractors or other market actors – might hold this position » (1009).

Par ailleurs, la littérature propre au contexte suisse qui portait sur les concepteur·trices (Joerin & Luggen, 2021) et sur la formation aux techniques participatives (Maeder et al., 2019) semble globalement assez partagée par les personnes interviewées.³³ Quant au constat de Kübler et al. (2020) relatif au *consensus* comme mode prédominant de prise de décision, il s'agit de nuancer. Car si le constat est sans doute vrai lorsque l'on parle de la manière dont les élu·es prennent une décision, cela ne semble pas être aussi simple dans le cadre strict des délibérations au sein des DP, où l'objectif n'est pas toujours nécessairement d'aboutir à une décision commune – même si cela dépend de la DP et de la vision de la personne qui l'anime. Plusieurs personnes interviewées ont d'ailleurs souligné le fait qu'il n'était pas toujours opportun (ni même possible) de vouloir obtenir un consensus dans le cadre strict des DP. Ce qui est certain, c'est que le consensus comme méthode ne semble pas faire consensus³⁴.

Enfin, dans une des affirmations des entretiens, je reprenais l'idée d'Eriksson et al. (2022) selon laquelle la technicité des projets d'urbanisme amenait certain·es participant·es aux DP à émettre des propositions incongrues. L'article expose ensuite que cela amène les urbanistes

³³ Même si, dans le premier cas, un désaccord pouvait être montré quant à la manière dont j'avais formulé la citation, et sur la nature politique ou non des DP, désaccord qui a déjà largement été discuté, cf. section 7.1.1.

³⁴ Sans même parler du fait que la décision est rarement prise directement par les participant·es d'une DP.

municipaux suédois à devoir effectuer un tri en fonction de critères de possibilité, de légalité et d'opportunité. Or, lors des entretiens, de nombreuses remarques – tant de la part de spécialistes de la participation que de l'urbanisme – allaient dans le sens de dire qu'il n'était pas attendu des participant-es qu'ils et elles aient des connaissances préalables en urbanisme, mais que c'était bien de la responsabilité de l'organisateur·trice de la DP de vulgariser l'information, de cadrer le champ de la discussion, voire de délivrer l'expertise nécessaire aux participant-es. Cet exemple me conforte dans l'idée qu'il vaut mieux considérer la marge de manœuvre des professionnel·les de la participation comme une ressource plutôt que comme une menace, d'où également mon parti pris dans ce travail de m'intéresser à leur point de vue. C'est aussi une manière de faire confiance aux acteur·trices, et de faire avec elles et eux, plutôt que de s'en méfier.

7.3) RETOUR SUR L'APPROCHE RETENUE POUR CE TRAVAIL

Le troisième questionnement de la partie 3.3 était le suivant : *Quelles sont l'étendue et la limite de l'agentivité des professionnel·les qui pratiquent la participation ?* Afin de jauger de l'agentivité, je me réfère à la deuxième colonne du tableau de synthèse des défis (cf. chapitre 6), qui présente les solutions mentionnées face aux différents défis dans le cadre des entretiens. Je propose de revenir sur les limites, puis sur l'étendue de cette agentivité, puis de clôturer la discussion par une réflexion plus générique sur le rôle de la recherche.

7.3.1) LES LIMITES À L'AGENTIVITÉ

Lors des entretiens, certaines affirmations ont plutôt orienté les interviewé·es vers des solutions, alors que pour d'autres affirmations, la discussion restait sur une explicitation du problème. Il semble en effet que, face à certains défis, les solutions ne soient pas faciles à trouver, voire pas du ressort des professionnel·les.

C'est typiquement le cas pour tout ce qui relève des ressources financières à disposition pour les DP. Car s'il est possible (bien que parfois délicat) de faire comprendre que les ressources allouées à une certaine DP sont insuffisantes, il me semble qu'il reste souvent difficile d'obtenir plus. Les moyens à disposition dépendent ainsi fondamentalement de la volonté politique, et peuvent agir comme un facteur limitant. C'est vrai notamment en ce qui concerne la diversité des publics, diversité pour laquelle les professionnel·les ne semblent pas manquer d'idées, mais bien souvent de moyens pour les concrétiser. Et si le travail de fond qu'effectuent les professionnel·les de convaincre de la légitimité de la participation fera peut-être changer la situation à long terme, rien ne garantit que cet objectif ne soit un jour atteint ; à moins que les différents cadres légaux ne viennent à changer pour inclure des obligations effectives. La première étape pour aller dans ce sens, et que le Canton de Genève a déjà franchie dans

certain cas, est d'obliger à faire participer. Mais la deuxième étape consisterait en une réflexion sur la manière dont la participation pourrait être rendue contraignante dans le processus de décision. Car, pour l'heure, l'arbitrage final revient toujours aux autorités politiques, du moins sur le papier (en se rappelant toujours qu'il y a des possibilités d'oppositions et de recours dans certains cas). Les différents enjeux de gouvernance ne sont donc que partiellement influençables par les professionnel·les qui pratiquent la participation. En se projetant dans l'avenir, on peut ainsi se demander dans quelle mesure ces dernier·ères, et plus particulièrement les spécialistes de la participation, sont condamnés à devoir justifier perpétuellement la nécessité de faire participer (Mazeaud & Nonjon, 2015), ou si elles et ils vont être capables par le biais de leur lobbying de reconfigurer les rapports de pouvoir non seulement dans les faits, mais aussi dans les textes légaux et autres processus formels qui en découlent. Enfin, l'instauration d'une culture participative dans l'ensemble de la société semble être un défi redoutable. Non pas que les professionnel·les qui pratiquent la participation ne puissent rien faire pour aller dans ce sens, mais effectuer ce travail uniquement dans le cadre restreint des DP ne suffira pas – d'autant plus s'il n'y a pas de renouvellement du type de public qui se présente aux DP. D'autres types d'acteur·trices font en revanche des interventions dans ce sens. On peut citer l'exemple des agences spécialisées dans la sensibilisation à la participation politique, dont certaines étaient par ailleurs présentes à la RSP.

7.3.2) AGENTIVITÉS DIFFÉRENCIÉES

Cependant, les professionnel·les ne sont pas tous·tes limité·es dans leur champ d'action de la même manière. Par exemple, quelqu'un qui travaille dans le secteur public pourrait être plus à même de militer pour que les DP soient plus systématiquement incluses dans les processus de la collectivité en question. Ou quelqu'un qui sera membre d'un des comités des réseaux de la participation pourrait avoir une meilleure vue d'ensemble et être plus susceptible de porter des revendications collectives, par exemple en termes de bonnes pratiques financières. Ou encore un·e spécialiste de la participation qui a aussi des mandats dans l'éducation à la citoyenneté pourra aussi plus facilement susciter des vocations participatives. Ce ne sont ici que des exemples hypothétiques, mais qui ne sont pas dénués de sens. Lorsque j'évoquais les différents rôles que peuvent endosser les professionnel·les dans le cadre des projets d'urbanisme (cf. section 3.1.3), je mentionnais aussi le fait que certain·es de ces rôles sont plus spécifiques aux urbanistes qui pratiquent la participation, alors que d'autres sont plus adaptés aux spécialistes de la participation. En réalité, il me paraît difficile de faire des généralités en affirmant que la première catégorie aurait plus d'agentivité dans un domaine X, et la deuxième davantage dans un domaine Y. Il me semble qu'il faut en effet être plus fin, et

combiner une multitude de facteurs explicatifs pour comprendre la marge de manœuvre d'un·e professionnel·le. Par exemple, le facteur du secteur de pratique (privé vs public, mais aussi indépendant, académique, associatif) entraîne certes des différences : les bureaux privés se doivent d'entretenir de bonnes relations avec les mandant·es, typiquement. Cependant, deux personnes travaillant dans le même secteur peuvent être confrontées à des réalités bien différentes. Si l'on considère l'exemple du secteur public, on peut aussi bien être spécialiste de la participation que de l'urbanisme, ou être impliqué·e au niveau du projet d'urbanisme qu'à un niveau plus stratégique traitant d'enjeux de coordination, pour ne reprendre que les deux facteurs explicités dans la partie 7.1. Cet ensemble de facteurs propre à chaque individu (secteur, formation, type de démarches organisées, spécialiste de l'urbanisme ou de la participation, etc.) implique que chaque individu a une agentivité qui lui est propre, et qui peut même être variable d'une DP à l'autre. On retiendra avant tout ici qu'on ne peut pas définir une agentivité, mais bien des agentivités *différenciées*. L'agentivité ne peut en effet que se décrire pour une personne, dans un contexte et à un moment donné, et elle est difficilement quantifiable. Ainsi, si les agentivités sont *différenciées* en fonction de la personne, elles sont aussi *complémentaires*. Le milieu de la participation, qui prône le dialogue pour faire émerger l'intelligence collective dans son quotidien professionnel, l'a bien compris : réseauter entre professionnel·les n'est pas une perte de temps, mais un moyen d'unir ses forces, formant ainsi une agentivité *collective* décuplée (selon la maxime « *Le tout est plus que la somme des parties* »). Il n'est donc pas impossible qu'à terme la force du collectif (alliée à un contexte externe favorable) permette de dépasser, au moins en partie, les limites financières, formelles et culturelles discutées dans la partie précédente.

8) CONCLUSION

8.1) SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Ce travail a permis de dresser un panorama (cf. chapitre 5) des différents défis des DP liées à des projets d'urbanisme en Suisse romande, ou du moins des défis tels qu'ils sont perçus par les professionnel·les qui pratiquent la participation – spécialistes de la participation et urbanistes pratiquant la participation. Deux méthodes ont été utilisées pour ce faire : d'une part, l'observation participante de la RSP et de sa préparation, et d'autre part, une méthodologie originale de mise en discussion de la littérature au travers d'entretiens individuels. Le tableau de synthèse (cf. chapitre 6) permet d'obtenir une vue d'ensemble des défis les plus importants, et retient une liste de quatorze défis dans les neuf thèmes suivants : transparence, publics, délivrance d'expertise aux participant·es, légitimité et culture de la participation, ressources, évaluation, cadrage, gouvernance, conflit et « se constituer comme collectif ». Ce travail a aussi offert l'occasion de mener une réflexion sur le rôle de la recherche pour faire face à ces différents défis, en soulignant en particulier l'agentivité et la capacité d'autoréflexivité des professionnel·les qui pratiquent la participation (cf. section 3.1.3). En outre, cette recherche a montré que la littérature scientifique sur les enjeux participatifs ne peut pas toujours être transposée d'un contexte à un autre, et qu'elle devait être mise à jour régulièrement pour suivre un milieu qui semble évoluer rapidement (cf. partie 7.2). Il est donc souhaitable que plus de recherches spécifiques au contexte Suisse romand soit effectuées et relayées, en prenant conscience des spécificités non seulement de cette région, mais également de différences de configuration encore plus locales. Par ailleurs, il me paraît essentiel d'instaurer une distinction plus systématique dans les futures recherches entre spécialistes de la participation et urbanistes qui pratiquent la participation. Il s'agit de deux groupes d'acteur·trices qui tiennent des rôles et postures différentes dans les DP, et qui ne cherchent pas toujours les mêmes apports dans le cadre des différentes activités des réseaux de la participation (cf. section 7.1.2). Enfin, il me paraîtrait intéressant de comparer plus en détail la portée démocratique des DP liées à des projets en urbanisme par rapport à celles liées plutôt à des orientations territoriales stratégiques (cf. section 7.1.1).

8.2) LIMITES DU TRAVAIL

Cette partie reprend les différentes limites de cette recherche, pour les synthétiser et pour montrer comment mon champ de réflexion a été délimité. Tout d'abord, le parti pris de s'intéresser à des défis subjectifs implique que les résultats sont une somme de points de vue, et non une tentative de reconstitution de faits. A titre d'exemple, il paraît clair que les questions

liées aux conflits lors des DP n'auraient pas été abordées de la même manière par un·e citoyen·ne militant·e, un·e élu·e ignorant·e du sujet ou un·e architecte sceptique. Il ne s'agit donc pas d'une mise en perspective critique des défis, mais bien plutôt d'un panorama, où le parti pris est d'être prospectif. Cette dernière dimension implique par ailleurs que les défis n'ont pas pu être beaucoup approfondis, et il serait sans doute possible de bien plus les développer individuellement. Ainsi, s'il a été possible d'explorer un grand nombre de défis, il a été par contre plus difficile de s'attarder sur tous les facteurs qui pourraient expliquer d'éventuelles divergences d'opinion (ou de pratique) entre professionnel·les. Je mentionnais entre autres dans la section 3.3.1 qu'il pourrait être intéressant de tester plus précisément (par le biais d'autres études quantitatives ou qualitatives) s'il existe des différences au niveau du genre de la personne, ou s'il existe des différences entre les différents cantons où se pratiquent les DP.

Pour ce qui est de la méthodologie, certaines limites sont également à mentionner. Premièrement, on peut noter que les promoteur·trices de projet semblent absent·es des réseaux de la participation, et donc de cette recherche. Ensuite, la méthode de discussion de la littérature en entretien pourrait être améliorée. Le format de liste de citations que j'ai choisi implique qu'il faille faire celles-ci assez courtes, ce qui ne permet de rendre compte de débats complexes et nuancés que de façon limitée. Enfin, il me paraît important de prendre en compte que l'observation participante s'est effectuée lors de la RSP, c'est-à-dire dans le cadre des activités de la faïtière, et qu'il aurait pu être intéressant de participer également à des activités du REROPA. Cela aurait été d'autant plus justifié au vu de ce qui a été discuté dans la section 7.1.2 au sujet des différences entre urbanistes qui pratiquent la participation et professionnel·les de la participation.

8.3) OUVERTURE - DE LA DIFFICULTÉ À FAIRE PARTICIPER

La contribution potentielle de ce travail à l'autoréflexivité des différent·es acteur·trices du milieu de la participation ne pourrait être mesurée qu'après la fin du travail, quand bien même elle pourrait l'être. J'espère que la diffusion des résultats, mais également les entretiens, ont pu et pourront peut-être contribuer à accompagner les professionnel·les sur un chemin de *praticien·nes réflexif·ves* (Schön, 1984). Je remarque toutefois que les professionnel·les de la participation, du moins celles et ceux que j'ai rencontré·es, semblent déjà souvent adopter une posture très autoréflexive sur leurs pratiques. Cela m'a particulièrement marqué à plusieurs reprises pendant la RSP, mais aussi pendant les entretiens.

Dans l'état de l'art, j'ai abordé la question de la recherche-action, à savoir le tournant participatif qui a également eu lieu dans la recherche. Le fait est que je voyais ce travail comme

une occasion parfaite de faire participer les professionnel·les qui pratiquent la participation dans ma recherche. Me mettre dans la posture d'un chercheur/facilitateur était sans doute le meilleur moyen pour identifier le genre de défis qui peuvent émerger dans des approches participatives. Cette réflexion, plus qu'une simple mise en abîme intéressante, me paraissait surtout justifiée au vu de l'*agentivité* des professionnel·les que je soulignais lorsque je justifiais l'approche retenue pour ce travail (cf. section 3.1.3). Malheureusement, le temps à disposition ne m'a pas permis d'entrer dans une telle démarche, et j'ai dû revoir à la baisse mes ambitions en la matière – moi qui souhaitais pouvoir expérimenter les défis de la participation de première main, j'ai été servi. En tant que chercheur/facilitateur, je me suis en effet retrouvé dans la même position que les urbanistes/médiateur·trices qui réfléchissent au degré et aux modalités d'implication des citoyen·nes dans leurs projets, tout en ayant à composer avec des ressources limitées. Cela me fait penser à l'idée de Cornwall (2008) selon laquelle il ne s'agit pas de considérer que seule une participation maximale est optimale, mais bien plutôt qu'un optimum peut être trouvé en fonction des ressources à disposition (financières, humaines et temporelles).

Il n'empêche qu'une question centrale de la recherche-action a guidé certaines de mes réflexions tout au long de mon travail : comment puis-je faire en sorte que ma recherche soit utile, au-delà de son apport au débat académique (dans la mesure modeste où un travail de Master peut contribuer à ce débat) ? Voici les différentes réponses que je peux donner à cette question :

- Les entretiens individuels consistent en une soumission directe de la littérature aux interviewé·es (cf. partie 4.2). Cela permet de leur apporter une synthèse de la littérature qui peut les intéresser – remarque que certain·es m'ont d'ailleurs fait à l'issue de l'entretien – et de leur offrir un miroir au travers duquel réfléchir à leurs propres pratiques.
- Au travers de l'observation participante à la RSP (cf. partie 4.3), j'ai également donné un peu de mon temps pour l'organisation de cette rencontre.
- En termes de restitution, la synthèse des résultats (cf. chapitre 6) a également été élaborée dans le but d'être accessible et rapide à lire pour les professionnel·les intéressé·es à prendre connaissance de mon travail. J'ai ainsi l'ambition que cette recherche puisse aussi nourrir leurs réflexions. La manière de communiquer les résultats est un point critique et, à mon avis, c'est là où je peux le plus apporter aux acteur·trices des différents réseaux. Le travail sera donc transmis aux personnes qui se sont généreusement prêtées à l'exercice

de l'entretien, à des représentant-es des différents réseaux, et aux autres personnes qui ont manifesté leur intérêt.

- En outre, et dans une idée de vulgarisation, je me suis efforcé d'être le plus structuré possible, en offrant également une vue d'ensemble de la démarche au début du travail (cf. chapitre III).

Enfin, je tiens encore une fois à souligner que cette recherche est avant tout conçue pour être une recherche prospective. Cela implique de se faire une idée générique et de soulever des points qui pourraient être repris par la suite, par moi ou par d'autres, dans le cadre d'autres recherches ou dans le cadre des activités des différents réseaux de la participation. En particulier, l'idée d'une recherche-action qui serait développée dans la continuité de ce travail me paraîtrait particulièrement intéressante.

9) BIBLIOGRAPHIE

Allmendinger, P. (2017). *Planning theory*. Bloomsbury Publishing.

Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216-224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>

Association faîtière suisse de la participation. (2023). *Charte*. <https://fr.participare.org/charta>

Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0036>

Bickerstaff, K., & Walker, G. (2005). Shared Visions, Unholy Alliances : Power, Governance and Deliberative Processes in Local Transport Planning. *Urban Studies*, 42(12), 2123-2144. <https://doi.org/10.1080/00420980500332098>

Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50(2), 118-129. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118>

Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*. Seuil.

Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2009). L'impératif délibératif. *Rue Descartes*, 63(1), 28-38. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rdes.063.0028>

Bobbio, L., & Melé, P. (2015). *Conflit et participation, le cas des choix publics territoriaux*. De Boeck.

Loi cantonale générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (Dernières modifications au 20 août 2022) LcGZD, RSG L 1 35. <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

- Cardon, D. (2013). La participation en ligne: *Idées économiques et sociales*, 173(3), 33-42.
<https://doi.org/10.3917/idee.173.0033>
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (Etat au 1er janvier 2019), RS 700.
https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1979/1573_1573_1573/20190101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1979-1573_1573_1573-20190101-fr-pdf-a.pdf
- Cooke, B., & Kothari, U. (2001). *Participation : The new tyranny?* Zed books.
- Cornwall, A. (2008). Unpacking 'Participation' : Models, meanings and practices. *Community Development Journal*, 43(3), 269-283. <https://doi.org/10.1093/cdj/bsn010>
- Eriksson, E., Fredriksson, A., & Syssner, J. (2022). Opening the black box of participatory planning : A study of how planners handle citizens' input. *European Planning Studies*, 30(6), 994-1012. <https://doi.org/10.1080/09654313.2021.1895974>
- Forester, J. (1982). Planning in the Face of Power. *Journal of the American Planning Association*, 48(1), 67-80. <https://doi.org/10.1080/01944368208976167>
- Godbout, J. (2014). *La participation contre la démocratie / L'Engagement : Une fidélité* (2e éd.). Liber.
- Gonzalez-Laporte, C. (2014). *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations?* [Rapport de recherche]. Labex ITEM. [en ligne] <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01022115/>
- Gourgues, G. (2018). Participation : Trajectoire d'une dépolitisation. *Revue Projet*, 363(2), 21-28. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pro.363.0021>
- Habermas, J. (1981). *Theorie des kommunikativen Handelns* (Vol. 2). Suhrkamp Frankfurt.

- Haklay, M., Jankowski, P., & Zwoliński, Z. (2018). Selected Modern Methods and Tools for Public Participation in Urban Planning – A Review. *Quaestiones Geographicae*, 37(3), 127-149. <https://doi.org/doi:10.2478/quageo-2018-0030>
- Jaffar, M. (2021). *Budget participatif de Lausanne : Une révolution démocratique ?* [Mémoire de maîtrise, Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques]. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_S_32977.P001/REF
- Joerin, F., & Bombenger, P.-H. (2017, octobre 27). "La place de la négociation dans les démarches participatives en urbanisme". Colloque du réseau OPDE, Des Outils pour Décider Ensemble, Montpellier.
- Joerin, F., & Luggen, M. (2021). *EvalParti. Intégration des résultats de démarches participatives : Le point de vue des concepteurs d'espaces publics. Recommandations*. HEIG-VD. Institut d'Ingénierie du territoire (INSIT).
- Kesby, M., Kindon, S., & Pain, R. (2005). « Participatory » approaches and diagramming techniques. In R. Flowerdew & D. Martin (Éds.), *Methods in human geography : A guide for students doing a research project* (2nd ed), p. 144-166. Prentice Hall.
- Kübler, D., Rochat, P. E., Woo, S. Y., & van der Heiden, N. (2020). Renforcer la gouvernabilité plutôt qu'approfondir la démocratie : Les raisons qui amènent les gouvernements locaux à introduire la gouvernance participative. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 86(3), 427-444. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/risa.863.0427>
- Lamoureux, D. (2008). Démocratiser radicalement la démocratie. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), 121-136. <https://doi.org/10.7202/019362ar>
- Laplante, J. (2021). Agentivité. *Anthropen*. <https://doi.org/10.47854/NJFW6857>
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Ed. Anthropos.
- Leresche, J.-P. (2022, septembre 28). "Approches de la démocratie participative" [Cours magistral UNIL].

- Listerborn, C. (2007). Who speaks ? And who listens ? The relationship between planners and women's participation in local planning in a multi-cultural urban environment. *GeoJournal*, 70(1), 61-74. <https://doi.org/10.1007/s10708-007-9114-8>
- Maeder, T., Mager, C., Matthey, L., & Merle, N. (2019). *Être urbaniste en Suisse romande : Description d'un champ professionnel en mutation*. UNIGE (Archives ouvertes). <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:123140>
- Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2015). De la cause au marché de la démocratie participative. *Agone*, 56(1), 135-152. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/agone.056.0135>
- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. *Sociologie*, 2(4), [En ligne].
- Nez, H. (2012). II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : Regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. *Annuaire des Collectivités Locales*, 32(1), 801-811. <https://doi.org/10.3406/coloc.2012.2384>
- Nonjon, M. (2005). Professionnels de la participation : Savoir gérer son image militante. *Politix*, 70(2), 89-112. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pox.070.0089>
- Pinson, G. (2005). Le projet urbain comme instrument d'action publique. In P. Le Galès & P. Lascoumes, *Gouverner par les instruments*, 199-233. Presses de Sciences Po P.F.N.S.P.
- Politika (Réalisateur). (2017, juin 19). "Démocratie Participative—Entretien avec Luc Blondiaux". <https://www.politika.io/fr/entretien/democratie-participative>
- Pretty, J. N. (1995). Participatory learning for sustainable agriculture. *World Development*, 23(8), 1247-1263. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(95\)00046-F](https://doi.org/10.1016/0305-750X(95)00046-F)
- REROPA. (2023). "Rencontre suisse de la participation (RSP) 2023". <https://reropa.ch/rencontre-2023-fr/>

- Robin, E. (2018). Performing real estate value(s): Real estate developers, systems of expertise and the production of space. *Geoforum*, 134, 205-215. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.05.006>
- Schön, D. A. (1984). *The reflective practitioner: How professionals think in action*. Basic books.
- Snyder, M. G. (1995). Feminist Theory and Planning Theory: Lessons from Feminist Epistemologies. *Berkeley Planning Journal*, 10(1). [en ligne] <https://doi.org/10.5070/BP310113063>
- Söderström, O., Manzoni, B., & Oguey, S. (2001). Lendemain d'échecs : Conduite de projets et aménagement d'espaces publics à Genève. *DisP - The Planning Review*, 37(145), 19-28. <https://doi.org/10.1080/02513625.2001.10556771>
- Stelzle, B., & Noennig, J. R. (2017). A Database for Participation Methods in Urban Development. *Procedia Computer Science*, 112, 2416-2425. <https://doi.org/10.1016/j.procs.2017.08.173>
- Tanquerel, T. (1992). Les modalités d'intervention du public dans les choix d'aménagement : Le point de vue du droit. In J. Ruegg, N. Mettan, & L. Vodoz (Éds.), *La négociation : Son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement*, 59-78. Presses Polytechniques et Univ. Romandes.
- Vanherpe, B. (2020). *Participation citoyenne : Le rôle du médiateur dans le développement de projets d'urbanisme*. [Mémoire de Master en communication, Université Catholique de Louvain, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication] <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:24790>
- Wates, N. (2014). *The Community Planning Handbook*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315848716>

White, S. C. (1996). Depoliticising development: The uses and abuses of participation. *Development in Practice*, 6(1), 6-15. <https://doi.org/10.1080/0961452961000157564>

10) ANNEXES

ANNEXE I : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES ENTRETIENS INDIVIDUELS



Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch

Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalable des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Florent Joerin

Lieu, date : 5 juillet 2023

Signature :



Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch

Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalable des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent ni lui porter atteinte ni lui causer préjudice de quelque manière que ce soit.

De plus, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Hélène Novati

Lieu, date : Lausanne le 6.7.2023

Signature :

Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalable des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent ni lui porter atteinte ni lui causer préjudice de quelque manière que ce soit.

De plus, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Anonyme

Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalable des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent ni lui porter atteinte ni lui causer préjudice de quelque manière que ce soit.

De plus, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Anne Veulhens

Lieu, date : Gandeville, le 11.4.23

Signature : 

Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch



Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalables des citations en question ;

(En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent ni lui porter atteinte ni lui causer préjudice de quelque manière que ce soit.

De plus, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Aude Soni

Lieu, date : Neuchâtel le 14 avril 2023

Signature : 

Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch



Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalables des citations en question ;

(En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e reconnaît que les utilisations prévues ne peuvent ni lui porter atteinte ni lui causer préjudice de quelque manière que ce soit.

De plus, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Dominik Stadel

Lieu, date : Planzein, le 13.04.2023

Signature : 

Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch

Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalables des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Julien Ineichen

Lieu, date : Renens 24.4.2023

Signature : 

Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch

Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, le ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalables des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Julie Dubey

Lieu, date : Lausanne, le 26.06.23

Signature : 

Thibault Leuthold
Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch



Formulaire de consentement

Dans le cadre du mémoire de master en géographie de Thibault Leuthold portant sur les défis de la participation en urbanisme, je ou la participant.e :

- Est d'accord que le contenu de l'entretien soit utilisé pour le travail.
- Est d'accord que l'entretien soit enregistré.
- Est d'accord que des extraits de citations de l'entretien apparaissent dans le mémoire, sous réserve d'une relecture et d'une confirmation préalables des citations en question ;
- (En cas de non-accord) : Refuse d'être cité dans le mémoire.

Par sa signature, le ou la participant.e atteste avoir été informé du contexte de la recherche, il/elle est en mesure de donner son consentement éclairé pour les points cochés ci-dessus. Toute autre utilisation sera soumise à une autre demande de consentement.

Prénom, nom : Philippe Schweizer Huguenot

Lieu, date : Lausanne, 8 juin 2023

Signature : P. Schweizer H.

ANNEXE II : FEUILLE DE ROUTE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Document transmis aux personnes interviewées au moment de la première prise de contact pour demander un entretien (le titre de la recherche a changé depuis).

Thibault Leuthold, Master géographie urbanisme
thibault.leuthold@unil.ch

Faculté des géosciences
et de l'environnement 
UNIL | Université de Lausanne

Mémoire de Master : « Les défis de la participation dans les projets d'urbanisme – Une recherche action centrée sur les professionnel.le.s de la participation en Suisse romande »

Ce mémoire est encadré par Florent Joerin (HEIG-VD) et Jean Ruegg (UNIL).

Liste des affirmations servant de base de discussion pour les entretiens :

1. **Intérêts des promoteur.trice.s :** Les promoteur.trice.s ont des intérêts qui sont souvent jugés comme plus importants que ceux des citoyen.ne.s ; le projet semble joué d'avance en leur faveur (Robin, 2018).
2. **Légitimité de la participation face à l'expertise :** Besoin de convaincre de la légitimité de la participation dans le domaine de l'urbanisme, où elle est parfois perçue comme accessoire face aux savoirs experts (Bacqué & Gauthier, 2011; Mazeaud & Nonjon, 2015).
3. **Transparence :** Les concepteurs ont tendance à manquer de transparence dans la manière dont ils prennent en compte les apports citoyens dans leur projet (Bacqué & Gauthier, 2011; Bickerstaff & Walker, 2005; Pinson, 2005).
4. **Dépolitisation :** Les concepteurs ont tendance à considérer les résultats des démarches participatives comme du savoir d'usage plutôt que comme des propositions politiques (Joerin & Luggen, 2021).
5. **Formation aux techniques participatives :** Les professionnel.le.s de la participation doivent apprendre les pratiques participatives *sur le tas*, en particulier celles et ceux issu.e.s de formations en urbanisme (architecture, géographie, aménagement) (Maeder et al., 2019).
6. **Savoirs techniques préalables :** Certain.e.s citoyen.ne.s manquent parfois de connaissances techniques en urbanisme, ce qui a pour conséquence que leurs propositions sont parfois incongrues (Eriksson et al., 2022).
7. **Technocratie :** Lors des démarches participatives, les urbanistes travaillant dans le secteur public ont tendance à filtrer les apports citoyens avant même de soumettre les résultats de la démarche aux autorités (Eriksson et al., 2022).
8. **Publics :** Certains publics, comme les jeunes ou les populations défavorisées, sont plus difficiles à atteindre et/ou à faire s'exprimer pendant les délibérations (Blondiaux, 2008; Listerborn, 2007).
9. **Volonté politique :** Les élu.e.s manquent parfois de volonté politique pour prendre en compte les avis des citoyen.ne.s, ce qui laisse lieu à des « démarches-alibis » qui servent avant tout des fins politiques et de communication. (Bickerstaff & Walker, 2005 ; Blondiaux, 2008).
10. **Conflit et consensus :** Certain.e.s participant.e.s et/ou certaines parties prenantes ne sont pas prêt.e.s à faire de compromis, ce qui peut enrichir la délibération mais ne facilite pas le consensus (Blondiaux, 2007; Bobbio & Melé, 2015).
11. **Numérique :** L'arrivée du numérique ouvre certes de nouvelles possibilités de participation, mais sans être un remède miracle aux défis traditionnels de la participation. De plus, le numérique engendre de nouveaux défis (par exemple : certaines tranches d'âge ne sont pas à l'aise avec la technologie, ou encore la gestion du statut confidentiel de certaines données) (Cardon, 2013; Haklay et al., 2018).

Source des différentes affirmations

- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0036>
- Bickerstaff, K., & Walker, G. (2005). Shared Visions, Unholy Alliances : Power, Governance and Deliberative Processes in Local Transport Planning. *Urban Studies*, 42(12), 2123-2144. <https://doi.org/10.1080/00420980500332098>
- Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50(2), 118-129. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118>
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*. Seuil.
- Bobbio, L., & Meli, P. (2015). *Conflit et participation, le cas des choix publics territoriaux*. De Boeck.
- Cardon, D. (2013). La participation en ligne: Idées économiques et sociales, N° 173(3), 33-42. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0033>
- Eriksson, E., Fredriksson, A., & Sysner, J. (2022). Opening the black box of participatory planning : A study of how planners handle citizens' input. *European Planning Studies*, 30(5), 994-1012. <https://doi.org/10.1080/09654313.2021.1895974>
- Haklay, M., Jankowski, P., & Zwoliński, Z. (2018). Selected Modern Methods and Tools for Public Participation in Urban Planning – A Review. *Questiones Geographicae*, 37(3), 127-149. <https://doi.org/doi:10.2478/quageo-2018-0030>
- Joerin, F., & Lugin, M. (2021). *EvalParti. Intégration des résultats de démarches participatives : Le point de vue des concepteurs d'espaces publics. Recommandations* (p. 20). Institut d'ingénierie du territoire (INSIT) HEIG-VD.
- Listerborn, C. (2007). Who speaks ? And who listens ? The relationship between planners and women's participation in local planning in a multi-cultural urban environment. *Geobournal*, 70(1), 61-74. <https://doi.org/10.1007/s10708-007-9114-8>
- Maeder, T., Mager, C., Matthey, L., & Merle, N. (2019). *Être urbaniste en suisse romande : Description d'un champ professionnel en mutation*. (p. 80). UNIGE (Archives ouvertes). <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:123140>
- Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2015). De la cause au marché de la démocratie participative. *Agone*, 56(1), 135-152. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/agone.056.0135>
- Pinson, G. (2005). Le projet urbain comme instrument d'action publique. In P. Le Galès & P. Lascourmes, *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po P.F.N.S.P.
- Robin, E. (2018). Performing real estate value(s) : Real estate developers, systems of expertise and the production of space. *Geoforum*, 134, 205-215. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.05.006>

ANNEXE III : PROGRAMME DE LA RSP



Rencontre
**LA PARTICIPATION,
DIALOGUE ENTRE
PRATIQUE, MÉTHODE
ET RECHERCHE**

Sous l'égide de la fédération suisse
de la participation

Mercredi 31 mai 2023
Haute école de travail social
Fribourg



Tagung
**PARTIZIPATION: EIN
DIALOG ZWISCHEN
PRAXIS, METHODIK
UND FORSCHUNG**

Unter der Schirmherrschaft des Schweizer
Dachverbands für Partizipation

Mittwoch 31 Mai 2023
Hochschule für Soziale Arbeit Freiburg

Programme

- 8h30 : Accueil**
- 9h00 : Introduction en plénière**
Aula 0.06, étage 0+
- 9h45 : Début des ateliers thématiques 1 à 5**
4^{ème} étage
- 11h45 : Mise en commun en plénière**
- Circulation et échanges entre les participant-e-s des différents ateliers
- 12h30 : Repas - buffet**
2^{ème} étage
- 14h00 : Ateliers thématique 6 à 10**
4^{ème} étage
- 16h00 : Mise en commun en plénière**
- Circulation et échanges entre les participant-e-s des différents ateliers
- 16h30 : Synthèse et conclusion de la journée**
Aula 0.06, étage 0+
- 17h00 : Fin de la Rencontre et verrée**

Programm

- 8:30 Uhr : Begrüssung**
- 9:00 Uhr : Einführung im Plenum**
Aula 0.06, Stockwerk 0+
- 9.45 Uhr : Thematische Workshops 1 bis 5**
4. Stock
- 11.45 Uhr : Austausch im Plenum**
- Zirkulation und Austausch unter den Teilnehmenden der verschiedenen Workshops
- 12.30 Uhr : Mittagessen - Buffet**
2. Stock
- 14.00 Uhr : Thematische Workshops 6 bis 10**
4. Stock
- 16.00 Uhr : Austausch im Plenum**
- Zirkulation und Austausch unter den Teilnehmenden der verschiedenen Workshops
- 16.30 Uhr : Zusammenfassung und Fazit des Tages**
Aula 0.06, Stockwerk 0+
- 17.00 Uhr : Ende der Tagung und Apéro**



ANNEXE IV : LISTE DES ATELIERS DE LA RSP

Extrait du site (<https://reropa.ch/rencontre-2023-fr/>) remis en page.

N°	Nom/Name	Horaire/Stundenplan	Responsable(s)/ Verantwortliche(r)	Langue/ Sprache
1	Partizipative Ansätze evaluieren	9h30 – 11h15	Philipp Schweizer Michael Emmenegger	DE
<p>Auch wenn es leicht ist, das Interesse zu erkennen, das darin besteht, die verschiedenen partizipativen Erfahrungen in ihren Erfolgen oder Misserfolgen zu analysieren und zu bewerten, stellt man fest, dass viele Fragen hinsichtlich der Art und Weise, wie dies geschehen soll, offen bleiben: Wie kann man über Erfolge oder Misserfolge transparent sein? auf welchen Grundlagen oder Kriterien sollen sie gemessen werden? nach welchen Protokollen? mit welcher Finanzierung? wie sollen die Ergebnisse dieser Bewertungen weitergegeben werden?</p>				
2	Impliquer les publics éloignés : travailler avec les acteurs du territoire	9h30 – 11h15	Nathalie Lauriac Danièle Warynski Pascal Thurnherr	FR
<p>Un certain nombre de publics sont “absents” des démarches participatives au risque que leurs attentes, leurs intérêts, ne soient pas pris en compte. L’atelier cible un enjeu parmi les multiples facteurs qui jouent un rôle dans ces absences : la qualité du lien aux absents, en interrogeant notamment le lien entre les acteurs publics porteurs de démarches participatives et les acteurs du territoire dont les missions ou l’action les amènent à être plus proches de ces publics (maisons de quartiers, associations, services publics...). L’objectif de l’atelier est de réfléchir à comment faciliter les échanges, les conditions d’un partenariat entre ces acteurs afin de faciliter la participation citoyenne de ces publics que nous disons absents. Ce partenariat commence dans l’atelier conçu et animé entre le service de participation citoyenne de l’Etat de Genève et des représentant.es de Maisons de quartiers.</p>				
3	Savoirs experts et savoir d’usage. Comment légitimer toutes les formes de savoirs dans la participation ?	9h30 – 11h15	Marc Audetat	FR
<p>Le succès, ou plus précisément la qualité des résultats dans la participation ne dépend-elle pas souvent d’un bon équilibre à trouver entre les différentes formes de savoir impliquées ? Les démarches participatives devraient permettre à différentes formes de</p>				

savoirs de se rencontrer : savoirs émanant d'expertises techniques, savoirs académiques et savoirs d'usages (ou spécifiques au contexte). Elles seraient ainsi le lieu d'un possible dépassement des inégalités épistémiques propres aux prises de décision non participatives. Or, en reproduisant parfois certaines relations de savoir-pouvoir, les démarches participatives se privent de certaines connaissances, ainsi que de leurs contributions aux discussions et aux prises de décisions.

En tant qu'actrices et acteurs de la participation, comment pouvons-nous identifier les rapports de force qui sous-tendent la légitimation des savoirs ? Quelles difficultés avons-nous rencontrées dans des démarches pour légitimer certaines formes de savoirs et permettre un équilibre et un enrichissement mutuel des savoirs ? Comment pouvons-nous ensuite imaginer des méthodes pour visibiliser le pouvoir dans les relations entre les savoirs et permettre un véritable échange entre ces savoirs ? Quel est le rôle de la facilitatrice ou du facilitateur dans cette articulation et à quel moment ?

L'atelier permettra un échange autour d'enjeux et problématiques rencontrés par les organisateur-rices et les participant-es dans leurs différentes pratiques et de co-construire des pistes de solutions. Des expériences issues de différents terrains (territoire, environnement, santé) viendront alimenter les réflexions de chacun-e.

4	Démocratie et participation : un partage du pouvoir de décision à négocier	9h30 – 11h15	Michel Rey Damien Wirths	FR
---	--	--------------	-----------------------------	----

La participation est « un processus d'échange volontaire entre une organisation politique qui accorde un certain degré de pouvoir aux personnes touchées par elle et ces personnes qui acceptent en retour un certain degré de mobilisation en faveur de l'organisation » (Godbout 1983). Cette conception conduit à ce que la participation soit ouverte, sa teneur ne peut être imposée. Elle doit être négociée entre les parties au cas par cas.

La participation est donc considérée comme un processus essentiellement politique, portant sur une transaction autour du pouvoir de décision. Elle reste cependant un complément à la décision politique et n'est pas une alternative à celle-ci. Elle la complète tout en cherchant à l'influencer. La démarche participative se déroule selon trois moments successifs : l'ouverture du processus participatif ad hoc (pour traiter un conflit ou saisir une opportunité), son déroulement en tant que démarche spécifique, puis la réinsertion de ses résultats dans la procédure formelle ou légale.

A partir d'expériences anciennes et en cours, l'atelier vise à dégager les conditions et les modalités d'une démarche participative prête à satisfaire autant les acteurs associés que les autorités politiques. Les expériences menées ne feront pas l'objet d'une présentation dans l'atelier. Elles doivent servir de prétexte pour définir ces conditions et ces modalités. On ne présente pas du cas mais à partir du cas pour en tirer des enseignements et des recommandations.

5	Conflits et démarches participatives	9h30 – 11h15	Aude Boni Catherine Carron Lena Baumann	FR
<p>Une participation ouverte et intégrative nécessite des conditions favorables au développement d'un dialogue constructif entre les participants. Or, ces conditions sont parfois difficiles à réunir, notamment lorsque les opinions des uns et des autres sont très opposées ou conflictuelles. Comment gérer ses situations, avec quels outils ? Comment ne pas renoncer à la participation sur ces objets potentiellement conflictuels ? N'est-ce pas précisément sur ces objets qu'une approche participative serait la plus utile ou importante ?</p>				
6	Evaluer les démarches participatives	14h – 15h45	Florent Joerin	FR
<p>S'il est facile de voir l'intérêt qu'il y a à analyser et évaluer les différentes expériences participatives, dans leurs succès ou échecs, on constate que beaucoup de questions restent ouvertes quant à la manière de le faire : comment être transparent sur les succès ou échecs ? sur quelles bases ou critères les mesurer ? selon quels protocoles ? avec quels financements ? Comment partager les résultats de ces évaluations ?</p>				
7	Impliquer les publics éloignés : défis et solutions	14h – 15h45	Muriel Sanchez Solorzano	FR
<p>L'un des grands défis de la participation est celui de rejoindre les publics concernés, alors que bien souvent certains d'entre eux restent éloignés de ces processus. Ces publics éloignés sont divers et les raisons de cet éloignement sont aussi différentes, toutefois cet atelier fait le pari qu'en croisant les expériences des uns et des autres, dans leur diversité, il est possible d'identifier des solutions transposables, en partie au moins, d'un public à l'autre.</p>				
8	Die Bürgerversammlung: Die Lösung zur Überwindung von Demokratieblockaden / L'assemblée citoyenne : la solution pour dépasser les blocages de la démocratie ?	14h – 15h45	Niklas Schuler Michel Rey Gabriel Pelloquin	DE/FR

<p>Sind Bürgerversammlungen in der Lage, den Entscheidungsprozess in unserem politischen System zu verbessern? Das ist der Ehrgeiz ihrer Befürworter. Sie stellen fest, dass die derzeitigen politischen Behörden Schwierigkeiten haben, sich auf langfristige Lösungen für Probleme wie die Klimakrise zu einigen.</p> <p>Bürgerversammlungen sind ein Gremium, das aus zufällig ausgewählten Personen aus der Bevölkerung besteht. Sie profitieren von Informationen, die von Experten bereitgestellt werden. Die Beratungen werden unter der Leitung eines neutralen, professionellen Moderators oder einer Moderatorin durchgeführt.</p> <p>Da der Prozess transparent und unabhängig ist, ist er nicht anfällig für die Beeinflussung durch mächtige Eliten und Lobbys. Die Teilnehmer sind in der Lage, "Entscheidungen zu treffen, die ausschließlich auf ihren eigenen fundierten Meinungen, Werten und Vorstellungen von Politik zum Wohle der Allgemeinheit beruhen".</p> <p>In einem sehr konfliktreichen politischen Umfeld geben Bürgerversammlungen der Bevölkerung ein größeres Vertrauen in die Politik. Sie schaffen ein Gefühl des Zusammenhalts, der Offenheit und der Toleranz in einer Gesellschaft, die sich in einer Zeit des Zweifels und der Instabilität befindet.</p>	<p>Les assemblées citoyennes sont-elles à même d'améliorer le processus de décision dans notre système politique ? C'est l'ambition de leurs promoteurs. Ils constatent que les autorités politiques actuelles peinent à s'accorder sur des solutions à long terme pour traiter des problèmes, tels que la crise climatique.</p> <p>Les assemblées citoyennes sont un organe formé d'individus choisis au hasard parmi la population. Elles bénéficient des informations fournies par des experts. Les délibérations sont menées sous l'égide d'un modérateur ou modératrice professionnel neutre.</p> <p>Le processus étant transparent et indépendant, il n'est pas susceptible d'être influencé par des élites et des lobbys puissants. Les participants sont en mesure « de prendre des décisions fondées uniquement sur leurs propres opinions éclairées, leurs valeurs et leur vision de la politique pour le bien commun ».</p> <p>Dans un contexte politique très conflictuel, les assemblées citoyennes donnent à la population une plus grande confiance dans la politique. Elles créent un sentiment de cohésion, d'ouverture et de tolérance dans une société en période de doute et d'instabilité</p>			
9	Participation hybride : cycles numériques et présentiels	14h – 15h45	Alain Renk Xavier von Aarburg Lucien Langton	FR
L'un des grands défis de la participation est celui de rejoindre les publics concernés, alors que bien souvent certains d'entre eux restent éloignés de ces processus. Cet atelier propose un moment d'échange sur les apports possibles ou expérimentés des civic-techs.				

10	Partizipation mit allen, die hier sind	14h – 15h45	Anna Graber	DE
<p>Wie können wir Strukturen geschaffen, werden, die Partizipation mit allen, die hier sind, ermöglichen? Wie können gesellschaftliche Akteur:innen, die kein formales Stimmrecht besitzen, ihre Potenziale einbringen?</p> <p>Top down – Ansätze suchen die Zusammenarbeit mit Dialoggruppen, welche die Diversität unserer Gesellschaft repräsentieren. Bottom up – Ansätze machen diverse Stimmen sichtbar und fordern deren Recht auf Teilhabe ein. In diesem Spannungsfeld erarbeiten wir in unserem Workshop mit dem kollektiven Wissen der Teilnehmenden innovative Ansätze, Methoden und Formate für den partizipativen Prozess, der nachhaltiges Zusammenarbeiten mit diversen Dialoggruppen erst ermöglicht.</p>				